

# strade

Recherches et  
documents  
■ Corse et  
Méditerranée

JUIN 2006 ■ N°14



*La Corse et les Corses :  
impressions de voyages*

(Colloque de Lama, août 2005)



# strade

Recherches et documents

Corse et Méditerranée

n° 14

## *La Corse et les Corses : impressions de voyage*

(Colloque de Lama, août 2005)

ADECÉM/ALBIANA

**Strade**  
est publiée avec le soutien  
de la Collectivité territoriale de Corse  
et du Conseil général de la Haute – Corse

**Association pour le développement des études corses et méditerranéennes  
(ADECEM)**

Bureau :

Président : Georges Ravis-Giordani,  
Vice-Présidents : Michel Casta, Nicolas Mattei, Jean-Paul Pellegrinetti,  
Trésorière : Beate Kiehn,  
Trésorier Adjoint : Patrice Segalou,  
Secrétaire : Sylvain Gregori

Membres :

Jean-Bernard Brulet, Lucette Danielou-Ceccaldi, Mathieu Ferrari, Jeannine Giudicelli,  
Anne Meistersheim, Joëlle Padovania, Pierre Santoni, Alain Venturini,

Directeur de publication : Georges Ravis-Giordani

Courrier et abonnements (20 euros) :  
ADECEM, Hameau de Pruno, 20238 MORSIGLIA  
Bon de commande ou d'abonnement : voir en fin de numéro

En couverture :

*Illustration tirée du film Colomba d'Ange Casta*

ISSN : 1165-922X

Tous droits de publication, de traduction, de reproduction réservés pour tous pays.

© Albiana/Adecem

## *La Corse et les Corses : impressions de voyage*

|   |    |
|---|----|
| <i>Olivier JEHASSE</i>  |    |
| Les voyageurs romains de l'île de Corse .....   | 1  |
| <i>Antoine FRANZINI</i>   |    |
| Des Corse sauvages et vertueux :<br>une manière de penser le politique au XV <sup>e</sup> siècle .....            | 7  |
| <i>Jean VIVIES</i>  |    |
| L'île des lumières : James Boswell en Corse (1765) .....  | 15 |
| <i>Georges RAVIS-GIORDANI</i>   |    |
| Entre romantisme et utilitarisme bourgeois :<br>la Corse des voyageurs au milieu du XIX <sup>e</sup> siècle ..... | 19 |
| <i>Francis BERETTI</i>  |    |
| Edward Lear : impressions de Corse (1868) .....   | 29 |
| <i>Jean-Pierre MATTEI</i>   |    |
| Colomba, du livre à l'écran :<br>des impressions de voyages en Corse .....  | 35 |

---

### *Mélanges*

|  |    |
|--|----|
| <i>Dominique BURESI</i>  |    |
| La noblesse militaire au XVIII <sup>e</sup> siècle :<br>le cas de la Corse .....       | 43 |
| <i>Pierre-Claude GIANZILY</i>  |    |
| La statuaire commémorative en Corse .....  | 55 |
| <i>Vincent AZAMBERTI</i>   |    |
| Un aperçu sur nos deux compositeurs classiques :<br>Henri Tomasi, Henri Martelli ..... | 63 |

---

### *Introuvables*

|   |    |
|---|----|
| Recueil des usages locaux du canton d'Ajaccio ..... | 71 |
|---|----|



# Les voyageurs romains de l'île de Corse

Olivier JEHASSE

L'HISTOIRE DE ROME EN CORSE est une histoire longue, souvent décrite avec raison comme mettant en présence une force armée de première grandeur et un peuple refusant durement cette volonté de domination qui bouleverse un ordre qui lui paraissant suffisant pour être lui-même<sup>1</sup>. Et si cela est vrai, cela ne suffit pas à raconter les déplacements des Romains vers l'île et dans l'île, car ces derniers ont eu lieu bien avant l'épisode guerrier qui occupe tout l'espace chronologique entre le III<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Car l'intérêt des Romains pour la Corse est bien plus ancien, comme le montrent l'archéologie d'Aléria et la lecture des textes des auteurs anciens, qui attestent que bien avant la guerre eut lieu le temps des contacts et des rencontres.

## Les voyageurs de la nécessité

Les premiers voyageurs sont des marchands, des marchands désireux de faire des profits, des marchands soucieux de profiter de l'équilibre international instauré par les traités diplomatiques entre Rome et Carthage, dès 509 av. J.-C., à l'heure de la naissance de la République. À cette époque, les routes sont longues, comme le dit la *Périégèse*, ce voyage autour du monde, de Skylax pour le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>2</sup>:

« De Tyrhénie à Kurnos, la navigation prend un jour et demi. Au cours de la traversée on rencontre une île habitée qui s'appelle Aethalie (Elbe), et beaucoup d'autres îles désertes. De Kurnos à l'île de Sardo, la traversée prend le tiers d'une journée. Il y a une île déserte entre les deux. »

Tous ces marchands sont donc des navigateurs, tous ont la mer, toute la mer et toutes les parties de la mer comme lieu de voyage, et l'île est utile pour explorer et exploiter les ressources qu'elle renferme. C'est avec eux que naît la science, la science des hommes et des paysages. Théophraste<sup>3</sup>, pour le IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, est le premier à en parler :

« Les arbres sont très grands et très abondants, dit-on, dans l'île de Kurnos. Les arbres du Latium sont

1. JEHASSE Olivier, *Corsica Classica, la Corse dans les textes anciens*, Ajaccio, La Marge édition, 2003.

2. SKYLAX, *Périégèse*, 6,7, *Geographi graeci minores*, Édition Karl Müller, 1893, Berlin, trad. Olivier Jehasse, 2006.

3. THÉOPHRASTE, *Recherches sur les plantes*, III, 15, Édition Suzanne Amigues, CUF, Paris, 1989, trad. Olivier Jehasse, 2006.

*excessivement beaux, pins et sapins surtout, et ils sont plus grands et de plus belle venue que dans le reste de l'Italie; mais ce n'est rien si on les compare à ceux de Kurnos. Les Romains équipèrent un jour une flotte de 25 navires pour y tenter une exploitation: telle était la taille des arbres qu'en pénétrant dans les golfes et les criques, ils rompirent leurs mâts, et coururent de grands dangers. L'île dans sa totalité est boisée et paraît une forêt vierge. Aussi les Romains renoncèrent-ils à fonder leur établissement. Certains d'entre eux débarquèrent, et coupèrent une énorme quantité d'arbres sur une superficie réduite, de façon à construire un radeau pour 50 mâts, mais celui-ci se disloqua au large. Ainsi, Kurnos, par l'absence de cultures, par sa situation et son climat, l'emporte pour le bois, de beaucoup, sur tous les autres pays. »*

C'est donc dans ce contexte, fait d'exploration et de projets que l'on relève, à Aléria, la présence de ces premiers voyageurs romains. Le plus ancien, *Klautiè*, de la *gens* Claudia, est attesté par un graffiti en étrusque daté de 425 av. J.-C. Originaire de Sabine, il appartient à ces *gentes* puissantes, qui se forment en Etrurie et qui très vite jouent un rôle politique essentiel à Rome. Sa présence à Alaliè dans le dernier quart du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. est une marque évidente de la précocité des échanges entre les peuples du Tibre et la ville majeure de l'histoire classique de la Corse. Plus d'un siècle plus tard, c'est une femme romaine qui va laisser son nom. Entre 300 et 275 av. J.-C., *Titula*, figure en effet dans les noms de personnes reconnus par l'étude des graffiti funéraires provenant de la nécropole. Elle est d'origine latine certaine, mais, elle aussi, emploie l'alphabet étrusque pour signaler sa présence au cœur d'un dépôt funéraire de première importance<sup>4</sup>. Après elle, au début du III<sup>e</sup> siècle, dans le dernier moment de l'histoire de la nécropole, et au moment où la situation se dégrade rapidement, entre 275 et 250 av. J.-C., on relève un *Klutius*, seconde attestation d'un personnage de la *gens*

Claudia, même si l'orthographe du nom paraît hésitante et est peut-être liée à sa transcription en étrusque<sup>5</sup>. Celui-ci laisse penser à une présence continuée depuis la fin du V<sup>e</sup> siècle de la même famille, ce qui montrerait la solidité des relations entre les Romains et l'île. Un autre indice irait dans ce sens, c'est le fait que, dans les premiers temps de la guerre, c'est encore un Claudius, Marcus Claudius Clineas, qui, en tant que préteur en 236 av. J.-C., va connaître un destin tragique. Son histoire est exemplaire d'un moment clé des rapports romains avec la Corse<sup>6</sup>. Alors qu'il conduit des opérations de guerre contre les Corses et leur propose la paix, son initiative est refusée par le Sénat, qui, selon Valère Maxime<sup>7</sup>, le leur renvoie en otage, mais les Corses refusent de le recevoir. Il rentre à Rome, où il est mis à mort dans la prison publique. Quoiqu'il en ait été, il est sûr que cet épisode est particulièrement représentatif de rapports anciens entre quelques Romains et les habitants de l'île, ce qui est une trace manifeste de voyages maîtrisés. Enfin, le dernier romain connu à Aléria, L. Caius, semble être un des premiers conquérants de la ville, puisqu'il est inhumé entre 250 et 225 av. J.-C., soit au moment où la nécropole va être abandonnée au profit de tombes situées sur les pentes du nouveau centre que les Romains sont en passe d'aménager<sup>8</sup>.

### Les voyageurs politiques

En conséquence de ce premier moment, les voyageurs qui succèdent aux marchands sont les acteurs politiques de l'histoire. Peu nombreux, mais essentiels, ils profitent de leur passage en Corse pour installer davantage leur pouvoir à Rome même.

Dans le premier tiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., c'est Pompée qui vient dans l'île, comme nous l'apprend Cicéron<sup>9</sup> pour l'année 67 av. J.-C., année belle pour le consul, grand victorieux des pirates, qui est le maître incontesté de la République.

« Sans attendre le temps favorable à la navigation, (Pompée) se rendit en Sicile. Il inspecta l'Afrique,

4. JEHASSE Jean et Laurence, *La nécropole préromaine Aléria*, XXV<sup>e</sup> Supplément à *Gallia*, Paris: CNRS éditions, 1973. JEHASSE Jean et Laurence, *Aléria, nouvelles données sur la nécropole*, T. MO, 34, Lyon-Corte: CNRS-Labiana, 2001.

5. HEURGON Jacques, « Nouveaux graffiti d'Aleria », in JEHASSE Jean et Laurence, 2001, *op. cit.*, p. 358-361.

6. JEHASSE Olivier, « *Provincia Sardinia*: un projet politique de Rome, V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.- II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., » *Images et politiques de la représentation chez les Romains*, 21<sup>e</sup> congrès du C.T.H.S., Bastia, 2002, Édition *Ausonius*, Bordeaux, (sous presse).

7. VALÈRE Maxime, *Acta et verba memoriabilia*, VI, 3, 3, Année 236 avant J.-C. « Le Sénat livra Marcus Claudius aux Corses pour avoir conclu avec eux une paix honteuse; et les ennemis refusant de le recevoir, il le fit mettre à mort dans la prison publique. »

8. JEHASSE Jean et Laurence, *Aléria rediviva, 40 ans de recherches archéologiques*, Ajaccio, La Marge édition, 2002. JEHASSE Jean et Laurence, actualisé par Olivier JEHASSE, *Aléria Métropole, Le rempart archaïque et la colonie romaine*, Ajaccio, Éditions du Journal de la Corse, 2004.

9. CICÉRON, *Du gouvernement de Cneius Pompée*, XII, 34, édition Alain Boulanger, CUF, Paris, 1929 (5<sup>e</sup> édition 2002), traduction Olivier JEHASSE 2006.

*puis se rendit en Sardinia avec sa flotte et fortifia ces trois bases frumentaires de la République avec les garnisons et les flottes les plus solides. »*

Ce voyage d'inspection est précis, il convient d'assurer désormais la sécurité des mers et des terres, et la visite s'intéresse aux cadres de la production agricole, qui doit venir nourrir les Romains victorieux du monde. C'est à ce moment-là d'ailleurs que Pompée se trouve des alliés en leur octroyant le titre de citoyen romain, titre nécessaire pour vivre au cœur du pouvoir dans l'île.

Puis viendra César, en 46 avant notre ère. Victorieux en Afrique, il décide de retourner à Rome, célébrer ses quatre triomphes sur Pompée, et pour ce faire, il choisit de rentrer par la *Sardinia*, cette province étrange, qui lie ensemble la Sardaigne et la Corse. Dans la *Guerre d'Afrique*, nous apprenons<sup>10</sup> que :

*« Aux Ides de Juin, il embarque à Utique, et en trois jours gagne Caralis en Sardinia. Il punit les habitants de Sulci pour avoir reçu Nasidius et sa flotte, et lui avoir fourni des subsides ; il les impose de dix millions de sesterces, prend, au lieu de la dîme, le huitième de la récolte, procède à quelques confiscations, et avant le quatrième jour des Kalendes de Juin, il affrète des navires, mais la tempête les retenant dans les ports, il quitta Caralis par la terre et revint à Rome au bout de 28 jours. »*

Ce voyage long, comme tous les voyages, n'est pas uniquement un acte de représailles envers les partisans de Pompée, car il concerne la Corse, la côte orientale, où César est très certainement à l'origine de la voie qui va structurer l'espace de la région, mais aussi du rempart de la cité Aléria, que l'on date de cette période, et de l'installation de certains de ses soldats dans un grand ensemble centurié entre Aléria et Ghisonaccia<sup>11</sup>. Ainsi les hommes de pouvoir savent laisser leurs traces et marquer de leurs idées les terres qu'ils visitent. Peu nombreux mais essentiels, ces politiques donnent ainsi une autre dimension aux voyages, qui ne sont plus liés à l'initiative personnelle, mais qui deviennent utiles, utiles

à leur pouvoir, utiles à leur histoire, utiles à l'île elle-même qui s'en trouve transformée.

## Les voyageurs du destin

Enfin les derniers voyageurs de Rome sont les voyageurs du destin, les exilés, ceux que le destin accable, ceux que les hommes jugent indignes d'être encore des leurs et qui sont envoyés au loin pour expier leurs fautes ou leurs excès. Certains sont très célèbres, d'autres presque des inconnus, mais tous montrent par leur présence, cette circulation des hommes appelés à connaître d'autres territoires, à les visiter, à les rencontrer, à s'en emparer pour être mieux eux-mêmes.

Le premier d'entre eux, comme le raconte Théophilos, que cite Plutarque<sup>12</sup> remonte aux premiers temps de l'histoire :

*« Les Romains, pour mener la guerre contre Touskos, choisirent comme chef Valerius Torquatus. Mais celui-ci, ayant aperçu la fille du roi, appelée Klousia, la demanda en mariage à Touskos. Se voyant refusé, il détruisit la ville. Klousia se précipita du haut des remparts, mais dans sa bonté divine, Aphrodite fit gonfler sa robe, et elle toucha terre sans dommage. Mais le strategos (le consul) la viola. Pour tous ces méfaits, il fut banni par une décision commune des Romains dans l'île de Kersika, en face de l'Italie comme le rapporte Théophilos au troisième livre de ses Italiques. »*

Ainsi dès le VI<sup>e</sup> ou le V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., lorsque Rome décide de se rendre maîtresse de l'Etrurie voisine, elle connaît déjà la Corse et l'utilise comme terre de relégation sacrée, ce qui lui confère une place à part dans la géographie ancienne, et inaugure une tradition que l'on retrouve ensuite tout au long du temps.

Le second est Sénèque, le seul voyageur qui parle directement à la première personne de son séjour dans l'île, dans un plaidoyer envoyé à sa mère<sup>13</sup>, pour être lu à la cour de Néron :

*« L'île où je suis a déjà bien des fois changé d'habitants. Pour passer sur des temps plus anciens que l'antiquité a obscurcis, quittant la Phocide, les*

10. (PSEUDO)-CÉSAR, *Guerre d'Afrique*, 98, Édition Alain Bouvet, CUF, Paris, 1949 (2<sup>e</sup> édition Jean-Claude Richard, 1997), traduction Olivier JEHASSE 2006.

11. REBUFFAT René, « Le rempart et l'histoire Aléria », *Archeologia. Corsa*, 8-9, Corte-Aléria, 1983-1984, p. 96-102. PERETTI Antoine, « Cadastres antiques dans le Fium'Orbu », *Archeologia Corsa*, 12-13, 1987-1988, Corte-Aléria, p. 29-43. JEHASSE Olivier – NUCCI Frédérique, *Les voies romaines de Corse*, Ed. du Labiana, 1999, Corti, 60 pages. JEHASSE Olivier, *Corsica Classica, La Corse dans les textes anciens*, 3<sup>e</sup> édition, La Marge édition, Ajaccio, 2003, 311 pages, en part. chapitre II, « la conquête et la colonisation romaine – le temps des colonies », p. 49-53. JEHASSE Jean et Laurence, *Aléria Métropole, Le rempart archaïque et la colonie romaine*, actualisé par Olivier JEHASSE, Éditions du Journal de la Corse, Ajaccio, 2004, 190 pages.

12. PLUTARQUE, *Œuvres Morales*, Tome IV, *Parallèles mineurs*, édition J. Boulogne, CUF, Paris, 2002, trad. Olivier JEHASSE, 2006.

13. SÉNÈQUE, *Consolation à Helvia*, VII, 8-10, *Dialogues*, T. III, *Consolations*, édition Robert Waltz, CUF, Paris, 1923, traduction Olivier JEHASSE, 2004.

*Grecs qui habitent aujourd'hui Massilia, s'établirent d'abord dans cette île ; on ne sait ce qui les en a chassés, un climat accablant, la vue d'une Italie toute puissante, des côtes dépourvues de ports naturels. La cause n'en est évidemment pas la férocité des habitants, puisqu'ils allèrent tout aussitôt se mêler aux peuples farouches et grossiers de la Gaule. Puis des Ligures vinrent s'y établir, ainsi que des Espagnols, comme l'attestent la similitude d'usages : coiffures et chaussures sont les mêmes que chez les Cantabres, ainsi que certains vocables – car la fréquentation des Grecs et des Ligures a fait dégénérer leur langage maternel. Ensuite furent déduites deux colonies de citoyens romains, l'une par Marius, l'autre par Sylla. Tant de fois a changé la population de ce rocher aride et broussailleux. À peine trouverait-on une terre que les autochtones cultivent encore aujourd'hui. Tout vient s'insérer et s'intercaler. L'un succède à l'autre, tel a désiré ce qui inspire le dégoût à tel autre, celui-ci est chassé du lieu d'où il délogea celui-là. Telle est la règle du destin, aucune chose ne voit sa fortune rester toujours au même point.*

Sénèque présente et étudie l'île de son exil. Son témoignage est précieux, car, agissant en philosophe en grammairien et en linguiste, ses remarques sont précises, issues d'une vraie démarche scientifique.

Telle qu'il l'exprime dans la *Consolatio ad Helviam*, l'analyse de son séjour est une illustration de sa conception philosophique selon laquelle suivant « la voie de la destinée, aucune chose ne voit son devenir vivre pour l'éternité ». Du point de vue de l'information historique, les données de Sénèque renvoient aux temps précédant l'arrivée des Romains, entre le VI<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècles avant J.-C., au cœur de l'époque archaïque. L'autre fait marquant est l'attention qu'il porte aux phénomènes linguistiques. Dans la langue parlée en Corse au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, Sénèque reconnaît un ensemble de mots provenant d'ailleurs. Quand il évoque les Ligures, il confirme des informations plus anciennes<sup>14</sup>, et en donnant à ce peuple culturellement le même poids qu'aux Grecs, il renforce considérablement la présence et la puissance du cou-

rant septentrional dans l'histoire de l'île. En choisissant d'insister sur le domaine linguistique, Sénèque présente un point de vue sensible non plus seulement à la chronologie générale des événements, mais également aux phénomènes d'évolution culturelle internes aux sociétés, évolutions où la langue est perçue comme un domaine mouvant, caractérisé par un mélange de mots locaux et extérieurs, créant un monde en devenir permanent<sup>15</sup>. Si on le lit attentivement, on constate qu'il est frappé non seulement par l'originalité de cette situation langagière, mais qu'il inscrit ce constat dans une vision historique, considérant que ces faits de langue sont une conséquence du passé politique des insulaires<sup>16</sup>.

On lit à travers lui la trace d'une observation curieuse de réalités différentes, et cette attitude va au-delà de la simple remarque d'un exilé, elle s'éloigne fortement du discours rhétorique traditionnel construit à l'extérieur du territoire. Cette nouvelle curiosité est le propre de la culture romaine des premiers temps de l'Empire, et cette démarche oubliée de la conquête, devient le grand révélateur de la domination réussie.

Enfin pour conclure avec ces voyageurs, quelques années plus tard, nous apprenons par Dion Cassius<sup>17</sup> le triste destin de Metius Pomusianus, sénateur de grande famille, au destin contrarié.

« Dans le nombre de ceux qui moururent alors<sup>18</sup>, se trouvait Metius Pomesianus, à qui Vespasien, loin de faire aucun mal, bien qu'il eut appris par un bruit vague que Metius devait régner, avait accordé les honneurs en disant « il gardera nécessairement souvenir de moi, et il me rendra des honneurs à son tour », (Domitien) l'avait d'abord banni dans l'île de Kurnos, mais alors, il le fit mettre à mort, l'accusant entre autres crimes, d'avoir le monde entier dessiné sur les murs de sa chambre à coucher, d'avoir extrait et de lire les discours des rois et des autres grands hommes qui se trouvent dans Tite Live. »

Ainsi les voyageurs du destin permettent de saisir un pan méconnu des voyageurs de Corse, et montrent combien aux yeux de Rome la Corse était une

14. Comme par exemple le livre XII de Polybe et sa critique de Timée qui apparaît sans aucun doute comme la source de Sénèque sur la Corse.

15. BLANC A. – CHRISTOL A., directeurs, *Langues en contact dans l'Antiquité, aspects lexicaux, Études anciennes*, 1999, Nancy -Paris : ADRA

16. JEHASSE Olivier, 1998, « Géographie et linguistique, deux éléments de la romanité corse », *Archeologia Corsa*, 18-19, 1993-1997, 1998, Aleria-Corti, p. 53-58. DALBERA-STEFANAGGI Marie-José, *Langue corse, une approche linguistique*, Paris : 1978. DALBERA-STEFANAGGI Marie-José *Unité et diversité des parlers corses*, Alessandria, 1992. DAMIANI Don Joseph, *Études linguistiques du corse*, Ajaccio, La Marge édition, 1993.

17. DION Cassius, *Histoire romaine, Roman History*, VIII, Cambridge : Loeb Classical Library, 1925, édition Aernest Cary et Herbert B. Foster, traduction Olivier JEHASSE 2006.

18. Nous sommes en 91 de notre ère, sous le règne de Domitien.

terre propice à l'éloignement et à la punition des prétendants orgueilleux de la prise du pouvoir.

### Les voyageurs du rêve

Enfin tout s'achève avec le rêve, le rêve des marins, de ceux qui errent sur les mers et qui comme en passant se saisissent d'une vision de l'île, d'une île vue du large. Et parmi eux je retiendrai pour conclure les mots de Rutilius Namatianus<sup>19</sup>, qui dans une œuvre destinée à tirer les leçons d'une vie difficile, écrira, dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, un texte très significatif :

« *La Corsica commence à montrer ses montagnes obscures, et l'ombre dégradée élève encore sa tête couronnée de nuages. Ainsi douteuse, la lune s'évanouit de sa corne grêle, et retrouvée, se cache à des yeux fatigués. Un détroit si resserré a fait croître*

*les mensonges de la renommée : un troupeau de bœufs, dit-on, à l'époque où pour la première fois, vint sur les rivages cyrnécéens, la femme Corsa, qui, par aventure, suivit un bœuf qui errait. »*

Au bout du chemin du temps, c'est au cœur de la mer, c'est du cœur de la mer que tout s'achève après que tout ait commencé. Les voyageurs romains de Corse sont des êtres puissants ou humbles, heureux ou en disgrâce, mais ils permettent tous de bien saisir comment les voyages dans l'île les ont transformés, et combien ils ont su transformer la Corse en fonction de leurs désirs ou de leurs appétits. Ils sont donc particulièrement représentatifs des modes et des moyens de découverte antiques de l'île. Avec eux le temps des voyageurs s'inscrit dans une longue durée, riche déjà de multiples références, et agit comme un fond vivifiant de traditions littéraires.

*labiana@univ-corse.fr*

19. RUTILIUS NAMATIANTUS, *De son retour*, Paris : CUF, 1933, édition Jacques Versereau et François Prechac, traduction Olivier JEHASSE, 2006.



# Des Corses sauvages et vertueux : une manière de penser le politique au XV<sup>e</sup> siècle

*Antoine FRANZINI*

L'île se définit d'abord de ses contours. Ils donnent au voyageur le sentiment d'aborder un ensemble cohérent, clos, protégé, un semblant d'unité. Cette définition porte en elle bien des développements. Cependant, on s'en tiendra ici à considérer le point de vue du voyageur, et dans une seule direction, que l'on dira politique. Certes, cette permanence des frontières, dessinées par la rive, bâtit peut-être, du point de vue de la communauté qui l'habite, un territoire bien plus imaginaire que réel. Le dessin des rivages de l'île tiendrait lieu de réalité politique et la géographie deviendrait la grande maîtresse de territoires qui n'auraient de royaume que le nom. Mais aussi, à toutes les époques, cette figure unaire semble avoir été, vue de l'extérieur de l'île, un outil commode pour penser la dimension du politique, entendons ce que les sociétés élaborent en mots comme en actes pour penser les manières de vivre ensemble. Or, si la découverte des Amériques semble avoir fait naître cette fonction des îles, spécialement pour décrire l'espace des utopies, les îles avaient déjà été dans les temps précédents un terrain propice pour penser l'état de nature. C'est le cas des légendaires îles Fortunées, auxquelles la découverte des Canaries et du peuple des Ganches au début du XIV<sup>e</sup> siècle donnera un semblant de réalité<sup>1</sup>. Pour répondre au thème de ce colloque, je vais donc m'attacher aujourd'hui à évoquer seulement l'exemple de la Corse à partir de récits ou d'impressions de « voyageurs » du XV<sup>e</sup> siècle.

Encore faut-il s'entendre maintenant sur la notion de voyageur. Il existe bien, on le verra, quelques lignes à propos de la Corse dans la relation écrite par un authentique voyageur, le Brugeois Anselmo Adorno, alors qu'il naviguait vers la Terre Sainte, et après que, longeant le littoral occidental de l'île, il y eut fait escale le 12 mai 1470<sup>2</sup>. D'autres grands voyageurs, comme le Berrichon Gilles le

1. On pense en particulier au *De Canaria* de Boccace, traduit dans un numéro récent de la revue *Médiévales*, sous le sujet *Îles du Moyen-Âge* (Redon et Bouloux, 2004), numéro où l'on pourra trouver une version plus développée du présent article (Franzini, 2004). J'ai également développé la présente contribution dans Franzini, 2005.

2. (Heers et de Groer, 1978 : 56-61).

Bouvier, évoquent aussi la Corse, mais sans s'y être même arrêté<sup>3</sup>. Néanmoins, l'essentiel de nos sources est constitué par les courriers des administrateurs ligures et milanais ou par ces instructions qu'on leur donnait avant leur départ en charge et qui étaient nourries de l'expérience et des opinions de leurs prédécesseurs. Ces instructions évoquent d'ailleurs volontiers ces conseils qu'on donne aujourd'hui à l'entrée des guides, à l'intention des voyageurs.

Il semble d'abord nécessaire pour approcher notre objet de dire que, dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, on voit se transformer les discours tenus sur la Corse et les Corses. Un discours sur la nature des peuples, autrement dit un discours sur le politique, semble apparaître, tandis que s'effacent progressivement les discours sur les origines mythiques et l'évocation du merveilleux. Les textes disponibles de Domenico Silvestri<sup>4</sup> ou Pierre d'Ailly<sup>5</sup> par exemple, qui illustrent la charnière XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles et qui font presque exclusivement référence à ces dernières matières, font désormais place à de nouveaux points de vue. Dans les textes du Quattrocento, deux opinions dominantes semblent s'opposer à propos de la Corse. Elles reposent l'une et l'autre sur l'idée fondamentale que les peuples qui y vivent n'ont pas encore reçu l'empreinte de la civilisation. Pourtant, ces deux opinions ne s'opposent pas seulement sur la nature de ces peuples – leur sauvagerie, leur perversité, ou au contraire leur vertu. Elles s'opposent surtout sur la façon dont il convient de penser leur gouvernement.

La première de ces thèses suggère, dans la tradition stoïcienne, que les Corses, soumis à la loi naturelle et restés dans une merveilleuse simplicité, témoignent certes de l'innocence de l'humanité primitive, mais surtout manquent de la sagesse que le philosophe ou le lettré pourrait seul leur apporter. On

reconnaîtra dans ce dernier trait aussi bien un des fondements des utopies, en particulier celle de Thomas More, que le rôle crucial assigné par Rousseau à la figure du législateur<sup>6</sup>. La seconde de ces thèses au contraire, que défendent en particulier les humanistes génois en ce qui concerne la Corse, considère que cet état de nature, en général plutôt jugé pervers ou pour le moins sauvage, mérite seulement de recevoir enfin les lois bienfaites de la cité<sup>7</sup>. L'Église pourrait sans doute civiliser ces peuples et tenir le rôle du maître, mais dans cette île, « l'incroyable et barbare ignorance des clercs », selon l'expression des gouvernants génois, entretient « les abusives, perverses et détestables coutumes corse » (*abusos et pravas ac detestabiles consuetudines corsicanas*)<sup>8</sup>. En définitive, seules les armes peuvent assurer l'influence bienfaites de la cité et permettre alors la mise en valeur du territoire.

### Un peuple vertueux à gouverner par la sagesse

Pour illustrer la première thèse, nous évoquons un seul de ces administrateurs « voyageurs », écrivant en latin en 1463-1464, dans le genre de la lettre: l'humaniste Antonio Ivani, homme de confiance des Fregoso (de la branche des seigneurs de Sarzana et de Corse) et précepteur de leurs enfants. Il avait reçu en décembre 1463 la charge du vicariat de cette île. Cette charge était réservée à un docteur en droit pour assumer l'exercice de la justice, mais aussi dans ce cas, pour y administrer l'île en l'absence du fils de Giano Fregoso, Tommasino, qui venait de s'en emparer aux dépens de l'Office génois de Saint-Georges.

Antonio Ivani, alors âgé de 33 ans, s'embarquait à contrecœur le 9 décembre sur une birème à destination de la Corse. Dans la lettre qu'il adressait

3. (Hamy, 1908).

4. Dans son *De insulis*, écrit et modifié entre 1385 et 1406, le Florentin Domenico Silvestri reprend plusieurs citations antiques sur la Corse, en général à travers Isidore de Séville. Il en ressort l'image d'une terre riche en pâturages, mais aussi celle de l'*occulta natura potentia* présente dans la merveilleuse pierre de catochite (Domenico Silvestri, 1953-1954).

5. (Pierre d'Ailly, 1351-1420).

6. Pour l'utopie, je dois beaucoup à l'enseignement donné par Yves Hersant dans les séminaires qu'il a tenus sur ces sujets. « C'est Utopus qui amena une foule ignorante et rustique à un sommet de culture et de civilisation qu'aucun peuple ne semble avoir atteint actuellement », ou encore « La tradition veut que tous les plans de la ville aient été tracés dès l'origine par Utopus lui-même » (Thomas More, 1987 : 138 et 145). Citons encore une fois la fameuse phrase de Rousseau: « Il est encore en Europe un peuple capable de législation: c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté, mériterait bien que *quelque homme sage* lui apprit à la conserver » (Rousseau, 1959-1995 : 956957).

7. Sur ces dernières questions, en dernier lieu (Lévy, 2003). L'auteur montre en particulier combien la leçon stoïcienne était ici différente de celles des sophistes (des hommes violents à l'origine), des épicuriens (une race primitive robuste et malheureuse, proche de l'animalité), ou des sceptiques (la bestialité aux origines).

8. Bibliothèque municipale d'Ajaccio, ms 175.

quelques instants avant son départ à Nicodemo Tranchedino, il exprimait combien il se sentait précipité contre sa volonté dans une aventure tout à fait contraire à ses goûts et à ses projets. En voici un large extrait<sup>9</sup>:

« Après vous avoir écrit dans mes dernières et bavardes lettres [...] que je passais en Corse pour une retraite soudaine, je m'embarque presque à l'instant sur une birème. Pour ma part, je ne pensais en aucune manière qu'on me jugerait utile pour maintenir les habitants de l'île dans la loyauté, alors que je suis étranger à leur mode de vie et à leurs usages. Il me sera nécessaire, je le sais, d'entreprendre une chose des plus difficiles : aller contre ma nature et me faire autre que je n'ai été jusque-là. Un coup du sort aussi malheureux et aussi inattendu m'afflige quand j'attendais une vie moins exposée et plus honorable parmi vous. [...] Pise, le 9 décembre 1463 ».

On retrouve sans nuances dans cette première lettre le lieu commun de la sauvagerie des provinces : le lettré, victime des nécessités de la vie mondaine, pouvoir ou argent, est contraint à une mission sans confort parmi un peuple dont il se sent si « étranger à leur mode de vie et à leurs usages ». L'humour, sensible dans tout le cours de la lettre, souligne grâce à la chute la nature de cette île : « Vos lettres me seront en effet toujours très chères, comme si elles descendaient du paradis jusque dans les limbes ».

Trois mois, puis sept mois ont passé lorsqu'il pose sur la société insulaire, dans deux grandes lettres, un regard plus politique, et surtout plus informé<sup>10</sup>. Son discours est sans doute sous-tendu par ses opinions : Antonio Ivani n'était pas du parti de la commune génoise, mais tenait au contraire pour les principautés. Et en effet, ces courriers, adressés dans un contexte respectueusement amical au secrétaire particulier du duc de Milan, Cecco Simonetta, quelques semaines avant la prise de possession de la Corse par Francesco Sforza, et pour la première, environ un mois avant l'entrée des Milanais dans Gênes, étaient imprégnés de sa conviction du bienfondé d'une principauté dans l'île.

Les deux grandes lettres s'organisent selon deux lignes de force<sup>11</sup>. La première constate, grâce à l'examen des habitants, dans leur caractère, leur apparence, leur morale, leurs comportements, que le peuple corse est certes étranger à toute civilisation, mais elle fait l'éloge de cet état de nature, en raison de la liberté, de la raison et de la justice qui s'y trouveraient naturellement rassemblées. La seconde brosse au contraire le sombre tableau des puissants qui les dirigent, seigneurs guerriers et clergé ignorant, vestiges d'un monde à réformer, les uns et les autres accusés d'ailleurs d'une certaine dépravation sexuelle, dont le peuple est au contraire innocent dans le discours d'Ivani. Choisissons dans ces deux lettres les passages qui concernent le mieux notre sujet. Voici dans la seconde lettre, où il fait réponse aux questions du chancelier du duc de Milan, le constat de cette incivilité<sup>12</sup>:

« Par sa lettre, il semble que votre grandeur désire que je lui précise [...] en quelle activité les Corses prennent davantage de plaisir. [...] Il est pour moi évident que leurs mœurs répugnent tout autant qu'elles sont étrangères à toutes les manières civiles et à l'éclat de la vertu. [...] Il n'y a plus de cités dans l'île depuis longtemps déjà. Quatre places fortes subsistent : Bonifacio, colonie de Gênes à ce qu'on dit, Calvi, Biguglia, et San Fiorenzo. Tout le reste, à part quelques forteresses, sont des lieux sans remparts, comme par exemple des bourgs, des villages et des cabanes éparses ; il n'y subsiste aucune trace d'édifice public ou mémorable ».

Puis décrivant la richesse du terroir, il souligne le caractère fruste des habitants<sup>13</sup>:

« Voici, dit-on, les productions de l'île : du froment en abondance si la récolte de l'année a été bonne [...]; ils ont beaucoup de vin sur les côtes et en montagne ; de l'orge, des châtaignes, du miel, du lin, de l'huile d'olive, des figues, des cédrats, des poissons de diverses espèces, du petit et du gros bétail en grand nombre. La terre est fertile dans la plaine, qui est restreinte,

9. (Errera, 1891 : 390400)

10. Publiées dès 1866 (Bertoloni, 1866), puis à partir de nouvelles sources en 1891 (Errera, 1891). Plusieurs études ont été consacrées à Ivani entre XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, dont dernièrement (Fubini, 1994).

11. Ces lettres ont été rédigées le 9 mars 1464 et le premier juin 1464 et adressées à Cecco Simonetta, le secrétaire du duc de Milan. Des copies étaient envoyées à Nicodemo Tranchedino, représentant du même duc à Florence.

12. *ibid.*, p. 396.

13. *ibid.*, p. 397.

mais elle manque de meilleurs cultivateurs, car ils sont parfaitement nonchalants pour l'agriculture; et de même, peu soignés, barbus, portant des guêtres (*ocreati*), ils négligent tous les ornements de la vie des hommes ».

L'éloge de l'état de nature, en contrepoint, est présent dans les deux lettres. Dans la première, on appréciera aussi la façon dont l'humaniste interroge sa propre place<sup>14</sup>:

« Cette île, pour ses villages et ses bourgs, ne renferme qu'un tout petit nombre de forteresses et de places fortes; un peuple libre a la libre faculté de s'agiter: leurs remparts sont la mer et les escarpements des montagnes; ils ne font la guerre à personne qu'à eux-mêmes et en sont rarement la victime de la part des étrangers, à moins qu'à cause de la rivalité des factions, ils ne leur en livrent eux-mêmes le prétexte. [...] La pratique des avocats n'est pas méprisante: ils agissent sans pièces écrites, et débattent oralement devant le tribunal, sans références aux lois [romaines], d'après les seuls statuts et les arguments de raison; et ne croyez pas qu'ils manquent d'éloquence ou de l'art de dissimuler: ils deviennent orateurs sans [avoir appris] l'action oratoire, jurisconsultes sans [avoir appris] les lois, dialecticiens sans y avoir été formés. J'expérimente cela chaque jour, et maintenant je sais combien il est difficile d'exercer le droit pour une telle multitude, et de se trouver continuellement au milieu de volontés si opposées. Trente mille hommes et peut-être plus sont soumis à ma magistrature et tous vivent librement, ce qui indique que les Corses ne sont pas aussi pervers que beaucoup le pensent: car si quelque endroit de nos contrées était dépourvu de villes, de forteresses et de places fortes bien peuplées, si les habitants de cet endroit jouissaient d'autant de liberté, je ne sais s'ils mèneraient une vie plus digne d'éloges que ces gens. Pour moi, bien que je réside chez des hommes agités et bruyants, et que ce genre de vie me soit assez pénible, j'ai pourtant estimé que c'était le mérite de la vertu d'être au service de ceux qui ont imposé ce fardeau sur mes faibles épaules ».

Puis dans la seconde<sup>15</sup>:

« Quant au peuple, tout en étant très fruste, il obéit du moins assez bien à l'honnêteté; il est généreux dans sa pauvreté et il observe la justice, et ses représentants, pourvu qu'ils soient justes, non seulement il les vénère, mais il les tient pour des dieux ».

La description des habitants de l'île, ou plutôt, comme il dit, de « la masse du peuple » (*multitudo plebis*), oppose leur être fruste à l'élévation des qualités morales qu'ils possèdent. Agités, bruyants, superstitieux et de peu de foi, peu soignés, barbus et allant pieds nus, ce « peuple libre » (*liberum genus*) a la libre faculté de s'agiter et ne fait la guerre qu'à lui-même. Il donne l'exemple de nombreuses vertus: honnête, généreux dans sa pauvreté, il pratique une justice fondée sur les coutumes et la raison (*solis decretis institutis et racionabilibus argumentis*), sans référence à la doctrine ni au droit romain. Dès la fin de la seconde lettre principale, en 1464, alors qu'il avait déjà quitté la Corse, il avait tourné son regard avec plus de compassion vers ce peuple auprès duquel il avait vécu pendant quelques mois: « Pour ma part, ayant approché ce peuple, et reconsidérant sa condition, écrivait-il donc peu avant de conclure, je m'afflige de ce qu'ils soient nés pour endurer toutes les scélératesses ».

Dans le même esprit, l'humaniste se demandait également si les habitants d'une autre contrée de l'Italie, qui vivraient dans un pays comme la Corse, c'est-à-dire sans même une ville qui soit armée de places fortes et de forteresses, mèneraient une vie plus digne d'éloges que les Corses. En effet, prétendait-il, la rareté des places fortes et des forteresses, et donc du contrôle politique et militaire, entretient chez les peuples libres cette libre faculté de s'agiter et de se soulever contre les rapines des seigneurs. Il semble intéressant de noter que le même thème sera repris par le noble Battista Geraldini, originaire d'Amelia (dans les États du pape), gouverneur dans l'île pour le duc de Milan en 1469. « Si en Lombardie, on gouvernait autant de villages de cette façon, sans la crainte des soldats et nonobstant la civilité et les villes fortifiées, ce serait pire qu'en Corse... », écrivait-il de la Bastia au duc, en reprenant l'idée d'une justice naturelle<sup>16</sup>.

14. *ibid.*, p. 395

15. *ibid.*, p. 397.

16. (Musso, 1994 : 578).

## Gouverner par la contrainte

Pour illustrer la seconde thèse, c'est le latin d'Anselmo Adorno que nous rencontrerons d'abord. Ce riche marchand brugeois, d'origine ligure, voyage vers la Terre Sainte en 1470. Âgé alors d'environ 46 ans, d'abord notaire, il avait progressivement investi les charges municipales de Bruges, dont il serait bourgmestre en 1473. Au début de 1470, Charles le Téméraire le chargeait d'une mission de confiance au Moyen Orient, et dès avril, cultivant volontiers le patriotisme de son origine génoise, il était reçu à Gênes avant de s'embarquer pour la Terre Sainte. Dans les quelques lignes qu'il consacre à la Corse, il reproduit sans doute plus ou moins les opinions de ses correspondants ligures. La relation entre Corses et Génois était alors de plus en plus marquée, comme l'a bien décrit Jean-André Cancellieri, par l'élaboration d'une image de l'autre essentiellement négative, aussi bien sous l'angle politique et social que moral. Les sources dessinent en effet le portrait, depuis environ la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, d'un peuple violent, vaniteux, ignorant, cupide et par-dessus tout duplice et versatile<sup>17</sup>. On retrouvera donc ensuite, à côté du récit d'Anselmo Adorno, de multiples exemples de cette mauvaise opinion dans les courriers adressés par les administrateurs génois en charge dans l'île, comme dans les instructions qui portent la trace du passage des anciens administrateurs. Mais cette mauvaise opinion est en fait l'occasion de soutenir l'opinion politique d'un gouvernement par la contrainte.

Il est nécessaire de préciser d'abord que, comme nombre de ses contemporains, Anselmo Adorno fait d'abord la distinction entre les Corses et les habitants de Bonifacio et de Calvi. En ce qui concerne les Corses, « peuple farouche, sauvage, indomptable, infidèle à ses engagements et de mœurs dépravés », le latin d'Anselmo Adorno (*ferox, silvestris, indomitus*) reprend les lieux communs sur le caractère de la population insulaire. Proche de l'animal, homme des bois, vivant dans des cabanes, le Corse y apparaît toujours comme un véritable « indien » avant l'heure : « [Seul] un Corse appelé le Géant [Giocante da Leca, sans doute<sup>18</sup>], homme scélérat et belliqueux comme les gens de son pays, a soumis les paysans, les habitants des forêts (*silvaticis*), les marins et les montagnards des environs, que

presque personne ne peut dominer ». À l'inverse, Bonifacio, « la plus grande cité de l'île [...] ceinte de fortes murailles, possède un château-fort et un port excellent, [et] ses habitants sont généralement beaux, d'où son nom de Bonifacio qui signifie à peu près belles faces ». Adorno rappelle certes ainsi l'importance de la position stratégique de Bonifacio sur les routes commerciales méditerranéennes ou sa fidélité envers la capitale ligure. Mais surtout, cette véritable colonie de peuplement, essentiellement ligure, fondée en 1195 à la pointe sud de l'île, semble avoir représenté, dans le cœur du xv<sup>e</sup> siècle, ce que les Génois pouvaient imaginer de la présence de la civilisation dans l'île. Son importance démographique n'explique sans doute pas ce jugement flatteur. Son commerce, sans doute décadent dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, devait certes conserver une certaine opulence. Pourtant, c'est plutôt la floraison architecturale bonifacienne des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles qui témoignait, à n'en pas douter, d'un registre plus déterminant.

Seulement, même si Anselmo Adorno navigue à l'ouest de la Corse, et ne décrit nommément que le littoral occidental de l'île, comment expliquer la coexistence paradoxale de ces jugements sévères sur les Corses avec la description qui occupe les lignes suivantes : « La Corse regorge d'excellents blés et plus encore d'excellent vin, ainsi que de moutons et de chevaux de qualité » ? Où étaient donc les agriculteurs, les vigneron, les pasteurs et les éleveurs de cette île, par ailleurs « assez peuplée et ornée de monuments » ? En quelques lignes, le Flamand aux racines ligures avait changé de plume. Plutôt qu'un éloge de l'état de nature propre à soutenir une certaine vision du politique, il semble en fait, dans cette courte évocation, mêler deux lieux communs du temps : reprenant le thème antique de la sauvagerie, il introduit aussi celui de l'abondance.

Ce rapport entre sauvagerie et abondance rend compte d'une certaine représentation des peuples alors à la mode du temps. Les fêtes données lors de la célébration des mariages successifs de Lucrèce Borgia en donnent un bel exemple. Ainsi, lors du mariage célébré à Rome en 1493 avec Giovanni Sforza, quatre écuyers du cardinal Giovanni Colonna, « vêtus de peaux à la manière des sauvages », récitent devant le pape une pièce sur l'amour, avant que les deux fils d'un maître d'école,

17. (Cancellieri, 1989).

18. Giocante, qui tenait la seigneurie da Leca, et son fils étaient dans ces années très engagés aux côtés du duc de Milan, qui dominait Gênes depuis 1464.

et plusieurs de leurs compagnons, vêtus eux aussi de peaux de bêtes, débitent une comédie<sup>19</sup>. Quelques années plus tard, en 1501, lors de son mariage avec Alphonse de Ferrare, on mettra encore en scène des danses d'hommes sauvages portant des cornes d'abondance<sup>20</sup>. On retrouve certainement le sens de ces allégories lorsque le gouverneur Giacomo Bonarelli fait envoyer des fruits de l'île et un couple de chiens corses à son maître le duc de Milan en novembre 1476<sup>21</sup>. En somme, les propos paradoxaux d'Anselmo Adorno ne témoignent-ils pas de la coexistence de lieux communs anciens sur la sauvegarde de ces peuples, qu'il s'agit de dompter par la contrainte, avec une idée de leur gouvernement guidée désormais par la mise en valeur des terroirs ?

À côté des jugements ambivalents d'Anselmo Adorno, qui mêlent redressement des mœurs et économie publique, la fin du xv<sup>e</sup> siècle voit les administrateurs génois, mais parfois aussi milanais, doubler leurs propos méprisants et cruels envers les Corses. Ainsi, en septembre 1464, le tout nouveau gouverneur pour le compte du duc de Milan, Francesco Maletta, écrivait à son maître avant de se rendre dans l'île, et sur l'avis des Génois, « *dicti Corsi sono homini grossi, imperite de littere, non intendono il latino, si che devo tradurre loro in volgare ogni cosa* »<sup>22</sup>. On connaît également les propos tenus par Carlo de' Franchi, vicaire génois dans l'île en 1454, qui fut pris en déroute par les paysans du Niolo avec 250 ducats de l'Office, qu'il avait avec lui. Il dut à cette occasion payer une rançon de 400 livres à Raffè da Leca, et il mourut en tentant de s'enfuir du château de Leca<sup>23</sup>. Ils sont rapportés par son contemporain Giovanni della Grossa<sup>24</sup> : « *che lui era dottore di leggie e che sapeva e cognosceva più*

*lui solo che tutti li homini di Corsica insieme, e che sapeva e cognosceva in Corsica che sapiesse quanto li suoi scarpi* ». Au début 1471, voici encore l'opinion du commissaire milanais dans l'île, Bartolomeo Chiozzo, qui y avait déjà voyagé en 1467<sup>25</sup> : « Corses perfides, iniques et ingrats..., hommes de la pire nature [qu'il faut châtier] avec un bâton de fer ». « Tous les Corses sont des trompeurs et ne sont pas poussés par la justice », écrit la même année le duc de Milan, Galeazzo Maria Sforza, à un de ses officiers, afin qu'il mette en garde Lorenzo de' Medici<sup>26</sup>. Il est vrai que ce jugement concernait un de ces petits seigneurs féodaux dont les Milanais se défiaient, mais l'extension à « tous les Corses » ne manquait pas de s'opérer.

Cependant, plus ambivalents, les jugements mettent parfois en relief la duplicité et la rouerie des insulaires. On y retrouve plutôt l'image du paysan roué que celle d'une perversité radicale. Ainsi dans cette phrase extraite des instructions données en janvier 1457 au nouveau gouverneur par les Protecteurs de Saint-Georges (on nommait ainsi les membres du gouvernement de l'Office), les Corses « font généralement preuve d'une grande faconde et ce sont de grands flatteurs et simulateurs »<sup>27</sup>. Et ils lui recommandaient donc : « Aussi, pendant les audiences, soyez très patient pour écouter, et encore plus, continent pour vous taire ». Ou la même année au lieutenant du Delà<sup>28</sup> : « Faites preuve de patience pour les écouter et soyez bref pour leur répondre ». Ou encore à un châtelain en 1491<sup>29</sup> : « La qualité de votre entendement sera explorée de diverses manières, pour cela les Corses sont de bons maîtres, et vite ils comprendront de quel carat vous êtes. Soyez-y attentif, car si vous n'avez pas mille yeux, comme le paon en porte sur la queue, nous vous déclarons que vous serez dupé ».

19. (Burckard, 2003 : 82).

20. (Burckard, 2003 : 32).

21. (Adami, 1927).

22. (Musso, 1994 : 537).

23. Bibliothèque municipale d'Ajaccio, ms 175, instructions au gouverneur, janvier 1457.

24. (Giovanni della Grossa, 1998 : 385).

25. (Musso, 1995 : 28).

26. « *Perfidi, iniqui e scognessenti Corsi... homini de pexima natura* [qu'il faut châtier] *con bastone de ferro* » (Fubini, 1977 : 293). Le duc met en garde Lorenzo de faire « *fundamento suso le parole de quello domino Piero Andrea* [Gentile de Brando], *perché tutti li Corsi sono zanzatori et non se moveno con rasono* ». Notons que *zanzatore*, de *cianciatore*, a le sens de farceur, de trompeur. Le terme *sansatori* était également employé, associé à *adulatori*, pour désigner *li Corsi*, par les Protecteurs dans les instructions au lieutenant du Delà, en mai 1457 (Archivio di Stato di Genova, *primi cancellieri [di San Giorgio]* 44, f. 8).

27. Bibliothèque municipale d'Ajaccio, ms 175, « *comuniter hano parole asai et sono grandi adulatori et simulatori* ».

28. Archivio di Stato di Genova, *primi cancellieri [di San Giorgio]* 44, f. 8, « *uzati buona patientia in audire, seu grande brevità de parole in respondere* ».

29. (Balletto, 1976 : 81), « *serà explorato la qualità de sentimento vestro sotto diverse forme, per cio li Corsi ne sono boni magistri, et presto intenderano de che carato voi seti. Siane aviso per cio che, se non havereti mille ogi como lo pavone porta ne la coda, vi protestiamo che sereti inganato* ».

Il est vrai que ces opinions sévères n'étaient pas attachées spécialement aux habitants de la Corse. Les montagnes rudes et pauvres, les confins sauvages, les pays de bergers étaient depuis longtemps et en tous pays un des espaces imaginaires d'où descendaient « par migrations saisonnières les routiers, les ribauds, les vagabonds étrangers dont on ne comprend pas le langage »<sup>30</sup>. Mais décidément, quel autre gouvernement que la contrainte appliquer à de tels comportements ?

\*

Ainsi, se précise la définition de la nature du peuple des Corses, et plus ou moins explicitement, les contours d'un projet politique. D'un côté, les Corses assument avec Ivani un véritable rôle d'acteur politique dans le choix d'un prince qu'ils chériraient. L'esprit de ces textes offre la représentation d'un peuple proche de l'état de nature, ou au moins encore rustique et généreux, et digne de recevoir du lettré les outils propres à épanouir sa liberté. Trouvant sa source dans la tradition stoïcienne, il semble préparer la venue de l'*Utopie*, et plus loin de l'élan rousseauiste. Notons qu'on reconnaît chez Ivani (et on le retrouvera chez le Corse Pietro Cirneo qui écrit à la fin du xv<sup>e</sup> siècle) une particularité bientôt présente dans l'*Utopie* de Thomas More, la faveur accordée au

monde rural, simple et généreux, sur la cité, qui apparaîtra finalement chez More comme un univers perverti par le luxe et le négoce. Le rapport vertueux que devrait tisser le prince avec les hommes qui peuplent le territoire de son État semble ainsi se distinguer progressivement des menées aristocratiques de la future république marchande ligure, toute imprégnée des traditions féodales et communales.

Les administrateurs génois, au contraire, et avec eux certains administrateurs milanais, semblent en effet penser que la nature vicieuse ou au moins sauvage des peuples des provinces ne peut recevoir les lois de la cité que par la contrainte et les armes, et que la paix apportera ensuite la prospérité par la mise en valeur du territoire. Ce souci récurrent d'altérité semble avoir reconduit dans le discours des lettrés ligures l'opposition entre monde civilisé et monde sauvage, sans doute nécessaire pour construire l'identité des cités, la « rhétorique de l'altérité » filtrant dans le récit les traits appartenant au sauvage<sup>31</sup>. Mais quoi qu'il en soit, les évolutions du discours, liées tant aux profondes transformations politiques du temps qu'à l'implication des lettrés dans la vie publique pendant cette période, semblent renouveler le concept politique de *popolo* et faire apparaître de la sorte, à côté de celui des puissants, un espace politique vierge des implications communales.

30. (Duby, 1973 : 908).

31. (Hartog, 1980).

## Bibliographie

- ADAMI, V., « La Corsica sotto i duchi di Milano (1464-1479) », *Archivio Storico di Corsica*, III-3 et 4, 1927, p. 270.
- BALLETTO, L., *Genova, Mediterraneo, Mare Nero (secc. XIII-XV)*, Civico Istituto Colombiano, Studi e Testi — Serie Storica, 1, Genova, 1976, article « Nella Corsica genovese: il castello di Cinarca (1491-1494) », pp. 71-94.
- BERTOLONI, A., *A. Ivani Sarzanensis vita*, Bologne, 1866, pp. 16-20.
- JOHANNES BURCKARD, *Dans le secret des Borgia. Journal du cérémoniaire du Vatican (1492-1503)*, V. Castiglione Minischetti et I. Cloulas (éd.), Paris, Tallandier, 2003.
- CANCELLIERI, J. A., « Corses et Génois: éléments pour une phénoménologie de la colonisation dans la Méditerranée médiévale », dans *État et colonisation au Moyen Âge et à la Renaissance*, dir. M. Balard, La Manufacture, Lyon, 1989, pp. 355-3.
- DOMENICO SILVESTRI, *De insulis et earum proprietatibus*, éd. C. Pecoraro, *Atti della Accademia di scienze lettere e arti di Palermo*, ser. IV, vol. XIV, parte seconda: lettere, 1953-1954, fasc. II, pp. 828-3.
- DUBY, G., *Le Dimanche de Bouvines*, Paris, 1973.
- ERRERA, C., « I Corsi e la Corsica alla fine del secolo XV (Da due epistole di Antonio Ivani) », *Archivio Storico Italiano*, s. V, VII, 1891, pp. 390-400.
- FRANZINI, A., « Un peuple libre, sauvage et vertueux: nature et politique dans la Corse du Quattrocento », dans « Îles du Moyen Âge » (coord. N. Bouloux et A. Franzini), *Médiévales*, 47, automne 2004, pp. 63-78.
- FRANZINI, A., *La Corse du XV<sup>e</sup> siècle. Politique et société. 1433-1483*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2005.
- FUBINI, R., *Lorenzo de' Medici. Lettere*, I (1460-1474), Florence, Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, 1977.
- FUBINI, R., « Antonio Ivani da Sarzana: un teorizzatore del declino delle autonomie comunali », dans *Egemonia fiorentina e autonomie locali nella Toscana nord-occidentale del primo Rinascimento*, Pistoia, 1978, puis dans *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milano, 1994, pp. 136-182.
- [GIOVANNI DELLA GROSSA] *Chronique médiévale corse. Giovanni della Grossa*, Ajaccio, La Marge, 1998 (d'après l'édition italienne de L. A. Letteron, 1907-1910).
- HAMY, E. T., *Le Livre de la description des pays de Gilles le Bouvier dit Berry...* [milieu XV<sup>e</sup> siècle], Paris, 1908, « Recueils de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle » (XXII), pp. 67-68.
- HARTOG, F., *Le Miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Gallimard, 1980.
- HEERS, J. et DE GROER, G. (publ.), *Itinéraire du Voyage en Terre Sainte d'Anselme Adorno (1470-1471)*, Paris, CNRS, 1978.
- LÉVY, C., « La place de l'histoire dans les philosophies hellénistiques », dans *Progrès, réaction, décadence dans l'Occident médiéval*, Baumgartner, E. et Harf-Lancner, L. (dir.), Genève, Droz, Publications romanes et françaises 231, 2003, pp. 253-6.
- MUSSO, R., « Il dominio sforzesco in Corsica (1464-1481) », *Nuova Rivista Storica*, I, 78, 1994, fasc. 3, pp. 530-588, et II, 79, 1995, fasc. 1, pp. 27-76.
- PIERRE D'AILLY (1351-1420), *Ymago Mundi*, édit. de Cambridge (French books before 1601; 117,5), *De Sardinia et Corsica*, ca. XLVI.
- REDON, O. et BOULOUX, N., « Boccace, « De Canarie et d'autres îles nouvellement découvertes dans l'Océan, au large de l'Espagne », dans « Îles du Moyen Âge » (coord. N. Bouloux et A. Franzini), *Médiévales*, 47, automne 2004, pp. 91-6.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du Contrat social*, I, II, chap. X, *Œuvres complètes*, Paris, 1959-1995, III, pp. 956-957.
- THOMAS MORE, *L'Utopie ou le Traité de la meilleure forme de gouvernement*, trad. M. Delcourt, Paris, 1987.

## L'île des lumières : James Boswell en Corse (1765)

*Jean VIVIES*

Le premier Britannique à visiter la Corse, et il en laissera une trace marquante, fut un Écossais du nom de James Boswell (1740-1795). Ce dernier passa cinq semaines dans l'île en octobre et novembre 1765 et écrivit à son retour en Angleterre un livre intitulé *Etat de la Corse* (1768) qui connut un franc succès, fut traduit en plusieurs langues et fit connaître la Corse aux Britanniques.

James Boswell était un jeune aristocrate, né à Édimbourg en 1740, fils de magistrat et qui deviendrait lui-même avocat après avoir été d'une certaine manière l'avocat des Corses et de la Corse paoliste, sa première cause. Quand il se rend en Corse, il a 25 ans et a accompli une bonne partie de ce qu'on appelait alors le « Grand Tour ». Le « Grand Tour » était un voyage sur le continent européen, long de plusieurs années parfois et qui servait aux jeunes aristocrates britanniques d'éducation politique, intellectuelle, artistique et sentimentale. Il culminait le plus souvent en Italie, qu'il fallait voir pour son patrimoine architectural et comprenait la visite de la France, de la Suisse, de l'Allemagne et de la Hollande. Les voyageurs ne s'aventuraient pas à l'est de Prague, au nord de Hambourg et au sud de Naples. Dans le cas de Boswell, son Grand Tour l'avait conduit de Hollande, où il avait étudié le droit à Utrecht, aux cours allemandes puis en Suisse. Là il avait rencontré Voltaire et surtout Jean-Jacques Rousseau. Le philosophe dans son célèbre essai *Du Contrat Social* avait distingué la Corse :

Il est en Europe un pays capable de législation : c'est l'isle de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté, mériterait bien que quelque homme sage lui apprît à la conserver ; j'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite isle étonnera l'Europe<sup>1</sup>.

---

1. *Du Contrat Social*, livre II, chapitre X.

Rousseau réfléchissait par ailleurs à un projet de constitution pour la Corse. Lors de leur rencontre en décembre 1764, Boswell proposa, mi-badin mi-sérieux, au philosophe d'être son ambassadeur extraordinaire dans l'île, ce qui l'amusa. Mais le projet passa au second plan une fois Boswell en Italie, où la compagnie des belles dames le retint quelque temps. Mais le projet n'était pas oublié. Jusque-là le Grand Tour de Boswell avait été enrichissant mais plutôt conventionnel : y ajouter une étape corse totalement inédite serait singulier. Et cette Corse distinguée par un personnage aussi considérable que Jean-Jacques Rousseau était décidément bien mystérieuse et attirante.

Le 11 octobre 1765 il s'embarque donc à Livourne à bord d'un navire toscan qui va au Cap Corse charger du vin. À bord, pendant une traversée qui dure deux jours au lieu d'un en raison de vents contraires, bercé par la musique que jouent les marins sur leur cistre, Boswell a tout loisir de réfléchir et de rêver. Le jeune Écossais n'a tout de même pas froid aux yeux. On ne sait pas grand-chose à cette époque en Angleterre de la Corse et il a été mis en garde contre différents dangers. Sans parler des Corsaires barbaresques qui croisent en Méditerranée un capitaine de la marine britannique lui déconseille le voyage en Corse chez des barbares armés jusqu'aux dents. D'autre part ses compagnons de bord lui signalent le danger qu'il y aurait à séduire les femmes de l'île, tentation qui l'exposerait à une mort immédiate. C'est aussi et surtout un pays en ébullition. En 1765, les Génois ne maîtrisaient alors plus la situation : l'année précédente un corps expéditionnaire français avait été envoyé dans l'île, commandé par Monsieur de Marboeuf. Quelques années plus tard, serait signé comme l'on sait le traité de Versailles en mai 1768.

Pascal Paoli est depuis 1755 à la tête de la nation corse : il a mis en place un régime nouveau, des institutions d'inspiration démocratique. Boswell va visiter en fait les deux camps. Et il va d'abord débarquer en Corse paoliste. En débarquant à Bastia sous contrôle français, il craignait de ne pas être autorisé à aller au-devant de Pascal Paoli, qu'il désire ardemment approcher.

Il débarque donc à Centuri. Première difficulté dès le débarquement à Centuri : le signor Giacomini pour qui il a une lettre de recommandation vient de mourir. Il se rend alors chez le cousin du défunt à Morsiglia, le signor Antonetti, et il peut apprécier pour la première fois la légendaire

hospitalité corse. À partir de là Boswell va traverser la Corse du nord au sud, une Corse qui est l'écrin d'un Paoli qui se trouve alors dans le sud de l'île, président d'un tribunal itinérant.

Il va cheminer à pied, parfois à cheval ou à dos de mulet, dormant dans des couvents ou chez des particuliers. Il escalade des rochers, emprunte des sentiers vertigineux, endure le froid, la pluie et le vent (c'est l'automne), mais il est porté par le frisson de l'aventure et un inépuisable enthousiasme. Un Rousseau n'a pu se méprendre ; dans cette petite île c'est l'avenir de l'Europe qui se préfigure. Préservée de la corruption des sociétés plus avancées, la Corse a ainsi gardé toutes les chances d'être un laboratoire des idées des Lumières.

À Pino, il est reçu par le signor Tomasi : il n'y a guère d'auberges en Corse. Mais Boswell oublie parfois qu'il n'est justement pas à l'auberge. La signora Tomasi le reprend aimablement mais fermement : « une chose après l'autre, Monsieur » (174)<sup>2</sup>.

L'itinéraire de Boswell passe ensuite par Patrimonio, où il est reçu par le magistrat local, puis par Oletta où il est accueilli par le comte Rivarola, ami des Britanniques, puis par Murato. Là il est l'hôte du signor Barbaggi qui avait épousé la nièce de Paoli et chez qui se trouve la Monnaie de Corse. Barbaggi offre au jeune voyageur un somptueux dîner, composé de pas moins de douze plats servis dans de la porcelaine de Saxe. Boswell se plaît à souligner le raffinement de ceux que l'on lui a dit être des barbares. La Corse était fort mal connue des Britanniques : certes des marins connaissaient les ports, mais personne ne s'était aventuré à l'intérieur des terres. Un unique livre publié à Londres en 1739 décrivait la Corse (*A New Description of the Island of Corsica*). Seul l'épisode du roi Théodore, éphémère souverain de Corse en 1736 et qui mourut à Londres en décembre 1765 après avoir connu la paille des cachots, avait connu un certain écho, dont on trouve quelques traces dans la littérature anglaise.

Après Murato, Boswell se dirige vers Corte et sa route traverse une région sauvage et montagneuse. Boswell ne dit presque rien cependant, dans son récit, des paysages, comme d'ailleurs il ne dit rien de la mer. Il s'en tient à des remarques convenues ou factuelles et le plus souvent en fait à des citations d'auteurs latins (Pline, Sénèque, etc.). C'est le prisme des livres qui colore sa vision et c'est la nature humaine qui est au centre. D'ailleurs ce trait est propre aux voyageurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la

2. Les références de page renvoient à l'édition de 1992 mentionnée en bibliographie.

fin des années 1770 environ : on s'interdit la subjectivité dans le témoignage et par conséquent le jugement de goût, le jugement esthétique personnel, est absent. Le récit se veut avant tout compte rendu objectif (*An Account of Corsica* sera le titre du livre de Boswell). Cette prédominance du factuel et du livresque s'effacera complètement à la fin du siècle et au début du siècle suivant avec le grand tournant que constituera le Romantisme.

À Corte, Boswell est logé au couvent des Franciscains dans l'appartement réservé aux hôtes de marque et qui est parfois occupé par Paoli lui-même. Boswell est aux anges, reçu comme un seigneur et aussi sans doute comme un contact diplomatique potentiellement utile. On l'appelle « l'ambassadeur anglais » comme il se plaît lui-même à le souligner. Il est reçu par le recteur de l'université, l'abbé Valentini, ainsi que par le Grand Chancelier Massesi qui lui fait établir un passeport. Curieux de la nature humaine sous toutes ses formes, Boswell demande à rencontrer le bourreau et les condamnés à mort, qui sont alors au nombre de trois. Il relève avec enthousiasme que le bourreau n'est pas d'origine corse (mais sicilienne), voyant dans ce fait la marque d'un peuple au sein duquel personne n'accepterait d'exécuter les basses œuvres.

Boswell quitte Corte toujours en quête de Paoli, après avoir vu la capitale de son régime et accompagné de ses guides. En traversant la Corse, c'est un véritable paradis qu'il décrit, où l'on ne manque de rien, on mange des noix qui tombent à profusion, on s'abreuve à l'eau fraîche des torrents dans un état de nature qui pourvoit à tous les besoins, loin des luxes factices de la civilisation corrompue ;

Mes guides corses se montrèrent si chaleureux que je descendis souvent de ma monture pour cheminer avec eux et me comporter exactement à leur façon. Quand nous avions faim, nous jetions des pierres dans les branches épaisses des châtaigniers au-dessus de nos têtes et nous déclenchions de cette manière une pluie de châtaignes dont nous remplissions nos poches et que nous mangions en chemin avec délectation. La soif venue, nous nous allongions au bord du premier ruisseau et buvions, la bouche à même le courant. Nous appartenions véritablement pour quelques instants à la « *prisca gens mortalium* », « la race primitive des hommes », qui couraient dans les bois, mangeant des glands et buvant de l'eau (179).

Après Bastelica et Ornano, où il évoque la figure du grand Sampiero Corso, il arrive enfin à Sollacaro où se trouve Pascal Paoli. On le fait entrer dans son bureau :

Il était seul et son apparence me frappa. Il est grand, robuste et bien bâti. Il a le teint clair, l'air vif, libre et ouvert, le port viril et noble. Il était alors dans sa quarantième année. Son habit était vert et or. Il avait eu coutume de porter le vêtement ordinaire des Corses, mais à l'arrivée des Français, il jugea qu'une certaine élégance dans la tenue ferait apparaître le gouvernement sous un jour plus respectable. (181)

Paoli d'abord se méfie de ce jeune visiteur audacieux. Espion ? imposteur ? Non. Simplement un admirateur venu d'Angleterre, ce pays qui déjà en 1745 avait procuré une petite aide militaire aux Corses en bombardant les places fortes génoises de Bastia et de San Fiorenzo. Puis les soupçons de Paoli se dissipent et il accepte le visiteur anglais dans son entourage pendant une semaine, lui consacrant, aux dires de Boswell, de nombreuses heures. Boswell recueille ses pensées et ses réflexions sur toute une série de sujets : la situation politique bien sûr mais aussi ses projets, l'identité corse, le mariage, la mort, la religion, ou encore les rêves. Sa rectitude morale, sa haute figure impressionnent le jeune homme qui à son tour charme son interlocuteur par son audace. À travers ces conversations pieusement retranscrites, se dégage le portrait d'un peuple et de son chef qui en est l'incarnation la plus parfaite. C'est un peuple qui possède d'abord les vertus premières d'une société préservée de la marche vers la détérioration. La séparation géographique que procure l'insularité est perçue comme une préservation morale : la simplicité de la nature a protégé les Corses.

Mais en second lieu, les Corses sont aussi les héritiers de la prestigieuse Méditerranée antique. Boswell accumule citations, parallèles et comparaisons tirés des textes classiques. Le chancelier est comparé à Cincinnatus ; Quant à Paoli, nouveau Lycurgue ou Thémistocle, il est digne de figurer parmi les Vies de Plutarque, entre Alexandre et Marc-Aurèle.

Enfin les Corses sont également modernes : Paoli est présenté par le récit comme le légitime interlocuteur de l'Angleterre dans une Europe moderne si ce pays voulait s'engager pour venir en aide à la Corse. Mais l'Angleterre n'interviendra pas, on le sait. S'il est l'expression parfaite de son

peuple, Paoli a aussi en effet une stature européenne. Il parle anglais, possède dans sa bibliothèque des classiques de la littérature anglaise et connaît la presse périodique. Au fond, cette Corse et son chef, vus par Boswell, réunissent toutes les légitimités à la fois : la nature, la culture, et la modernité.

Le voyage de retour sera plus pénible après ce point d'orgue exaltant qu'a représenté la rencontre avec le Général de la nation. Il passe par Cauro, Cuttoli, Bocognano, Corte où il doit se reposer et même être soigné. Il a pris froid et souffre d'une forte fièvre. Une fois un peu rétabli, en passant par Vescovato où il rencontre Buttafoco qui avait correspondu avec Jean-Jacques Rousseau au sujet du projet de constitution pour la Corse, il va jusqu'à Bastia où il accepte l'hospitalité du commandant de la garnison française, Monsieur de Marboeuf, qui met à sa disposition son médecin Monsieur de la Chapelle. Boswell visite un peu Bastia. L'attitude générale de Marboeuf lui paraît sage et prudente et la présence des Français au fond profitable : il y a des marchés deux fois par semaine aux abords des villes de garnison, les paysans corses y vendent leurs provisions et reçoivent en paiement des écus français. Marboeuf a fait dessiner des jardins d'agrément, a introduit la culture de la pomme de terre que l'on ne connaissait pas en Corse à son arrivée (d'après Boswell). Le 20 novembre 1765, il repart pour Gênes où il arrive le 30, après avoir essuyé une tempête et été retenu sur l'île de Capraja. À Gênes, la rumeur veut qu'il ait été un envoyé secret de la cour d'Angleterre chargé d'établir des contacts et un bureau de commerce britannique. Boswell nie ces rumeurs tout en jubilant qu'on puisse le prendre pour un personnage aussi important.

Le voyage de Boswell a fait date et son livre reste un jalon important. Il a fait découvrir à son public anglais une Corse paoliste pleine de vertus et de promesses, une île symbole de liberté et de résistance à l'oppression, à rebours de l'image antérieure d'une Corse primitive. Le dénuement n'est plus signe d'arriération mais de vertu, il ne s'associe plus au passé mais à l'avenir. Paoli lui avait dit :

« Dites-leur ce que vous avez vu ici. Ils vous poseront quantité de questions. Un homme qui revient de Corse aura l'air de revenir des Antipodes » (194). Boswell fit quelques efforts en faveur de la Corse et de Paoli qui devint son ami, une fois exilé en Angleterre. Il coordonna un recueil d'essais militants (*Essays in Favour of the Brave Corsicans*), rassembla un peu d'artillerie et leva quelques fonds. Il fut aussi reçu dès son retour en Angleterre, en février 1766, par Pitt, qui l'interrogea notamment sur la qualité des ports de Corse. Après lui, d'autres voyageurs anglais se rendront en Corse, et cela dès les années suivantes : Hervey et Burnaby en 1766, John Symonds en 1767.

La Corse rendit bien à Boswell la renommée qu'il lui avait procurée. Il fut connu un temps sous le nom de « Corsica Boswell », et parada en costume corse ici et là. Son livre fut le best-seller du moment et fut traduit deux fois en français, ainsi qu'en italien, en hollandais et en allemand. Jusque dans les lointaines colonies américaines, on en entendit parler et l'on en fit cas. Les historiens d'aujourd'hui continuent d'accorder de l'importance au récit de voyage de Boswell, qui vient d'être intégralement réédité en anglais. La Corse fut un moment essentiel de sa vie, avant qu'il devienne le grand biographe de l'imposant Samuel Johnson son mentor. La Corse de Boswell est aussi une utopie peinte aux couleurs de la jeunesse et de l'enthousiasme. Utopie ? La notion est ambivalente : *ou-topos* (« nulle part ») dit l'étymologie, mais aussi *eu-topos*, « le pays où tout est bien ». Boswell aurait sans nul doute préféré la deuxième étymologie.

## Bibliographie

- BOSWELL James, *Etat de la Corse*, présentation, traduction et notes de Jean Viviès, Paris, CNRS Editions, 1992.
- BOSWELL James, *Etat de la Corse*, préface de Francis Beretti, Marseille, Laffitte Reprints, 1977.
- BERETTI Francis, *Pascal Paoli et l'image de la Corse au dix-huitième siècle. Le témoignage des voyageurs britanniques*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1988.
- LÉVY Maurice, *Boswell, un libertin mélancolique. Sa vie, ses voyages, ses amours et ses opinions*, Grenoble, ELLUG, 2001.

# Entre romantisme et utilitarisme bourgeois : La Corse des voyageurs au milieu du XIX<sup>e</sup>

Georges RAVIS-GIORDANI

L'analyse que je propose repose sur un corpus d'une dizaine de textes de voyageurs qui se situent entre 1835 et 1869<sup>1</sup>, c'est-à-dire dans une période qui correspond à la Monarchie de Juillet et au Second Empire. Je n'ai retenu ici que des textes de voyageurs, à l'exclusion de témoignages pourtant importants comme l'ouvrage de Robiquet<sup>2</sup> ou le Rapport de Blanqui<sup>3</sup>, qui ne sont pas à proprement parler des récits de voyage<sup>4</sup>.

Le choix de cette période s'est imposé à moi. Dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les récits de voyage sont rares<sup>5</sup>. En fait le voyage de Corse ne devient une entreprise envisageable pour un voyageur curieux qu'à partir du moment où les relations maritimes entre la Corse et le continent sont assurées par des navires qui conjuguent la voile et la vapeur ; c'est-à-dire à partir de 1830. Jusque-là les voyages étaient soumis aux caprices du vent ; il fallait, nous dit Ch. Finidori, « six à sept jours par temps ordinaire, douze, quinze ou vingt jours, et même plus, lorsque les vents sont contraires<sup>6</sup>. »

Ces premiers bateaux à vapeur sont petits (50 tonneaux), inconfortables, ils tangent et roulent à la moindre brise ; jusqu'en 1843, le port de départ est Toulon et, pour nos voyageurs, le port d'arrivée le plus fréquem-

1. Je donne entre parenthèses la date du voyage. Valery (Antoine Pasquin, dit) (1835), De Montherot (juin 1839), Prosper Mérimée (août-octobre 1839), Gustave Flaubert (octobre 1840), A.L.A. Fée (juin 1845), Gregorovius (1852), Thomasina Campbell (1868-70), Edward Lear (1868), Léonard de Saint Germain (1869).

Je n'ai pas pu prendre connaissance du livre de Charles Raynaud, *Un hiver en Corse*, publié en 1853 ; ni de celui de William Cowen, *Six weeks in Corsica*, publié en 1848.

Je ne mentionne que pour mémoire, bien que j'aie pu le lire, le livre de J. B Dornier, *Essai historique et voyage pittoresque dans l'arrondissement de Geay et dans la Corse en 1832*, en raison de la brièveté de son séjour (3 jours) ; quant à Balzac il n'a séjourné, essentiellement à Ajaccio, en 1840, qu'une dizaine de jours, sans voyager, attendant un embarquement pour la Sardaigne ; il consigne ses impressions de Corse dans les lettres à Madame Hanska.

2. F. Robiquet, *Recherches statistiques sur la Corse*, 1835.

3. Adolphe Blanqui, *Rapport sur l'état économique et moral de la Corse lu dans les séances de l'Institut Royal de France, séances des 18 et 27 octobre, 10 et 17 novembre, 8 et 22 décembre 1838*.

4. On peut se poser la question pour les *Notes de voyage* de Mérimée qui se présentent comme un Rapport au ministre de l'Intérieur.

5. On ne peut guère citer que le *Voyage pittoresque en Corse* de A. Joly Delabauvignon, (1821) qui se limite à 4 pages, suivies d'une trentaine de dessins ; et les *Voyages dans les départements de la France (Liamone et Golo)* du Citoyen Joseph Lavallée, publié en 1801.

6. Charles Finidori, *Corsica maritima*, Marseille, Éditions Payan, 1988, p. 15. Le préfet de Corse écrit le 6 février 1823 au garde des Sceaux : « je crois devoir prévenir Votre Excellence que, depuis le 2 décembre jusqu'à ce jour, il n'est arrivé aucun bateau de poste, à cause des vents contraires qui ont régné constamment sur cette partie de la Méditerranée » (cité par X. Versini, *La vie quotidienne en Corse au temps de Mérimée*, Paris, Hachette, 1979, p. 11)

ment choisi est Ajaccio. Gregorovius se singularise en partant de Livourne et en débarquant à Bastia.

Une fois arrivé en Corse, il faut se loger et organiser le voyage. À Ajaccio, les hôtels ne manquent pas : hôtel d'Orient, de la Croix de Malte, et surtout l'hôtel Fille dont De Montherot dit du bien. Edward Lear, en 1868, est plus critique, bien que le choix soit plus grand (Hôtels d'Europe, de France, de Londres) : « Ici, bien qu'il y ait à redire sur l'entrée, la cage d'escaliers, extrêmement sales et encombrées d'enfants agrippés, comme des parasites, aux escaliers, [...] je trouve pour moi-même une chambre très propre sur la façade, et une autre sur la cour, pour mon valet. » (Lear, p. 21) En revanche les repas sont copieux et excellents ; le contraste entre la saleté ou en tout cas l'aspect négligé des lieux (et parfois des lits) et l'excellence des repas est un leitmotiv de la plupart des récits. À Bastia, Mérimée descend chez Tellier, où on mange si bien et pour si peu cher qu'en 1835, le Duc d'Orléans a renvoyé l'addition en disant qu'on avait dû se tromper.

Voyager n'est pas une mince affaire surtout jusqu'au début des années 1840. En 1840, le réseau des voies carrossables se réduit à trois routes : la route royale Ajaccio-Bastia (154 km) et deux routes départementales : Ajaccio-Guagno les Bains (47 km) et Calvi-Saint Florent (50 km). Mais 15 ans plus tard, des routes impériales, départementales et surtout forestières relient Ajaccio à Bonifacio, Calvi à la Plaine Orientale (transversale centrale par Pointe Leccia et la Castagniccia), Ajaccio à Calvi, par la côte occidentale, les calanques de Piana et Porto, Bastia à Saint Florent, Solenzara à Propriano (transversale sud) Bastia à Santa Severa (Cap Corse), Porto-Vecchio à Zonza, par l'Ospedale. Au total 900 km. Encore une dizaine d'années et le squelette du réseau routier actuel sera en place<sup>7</sup>.

Au début de la période qui nous occupe, les voyageurs n'ont guère d'autre choix que de voyager à pied ou à cheval. Flaubert, qui visite la Corse en octobre 1840, — il a dix-neuf ans et voyage, chaperonné par un ami de son père, le Docteur Cloquet -, fait l'essentiel de la route à cheval, avec des étapes de douze à treize heures, par des sentiers escarpés, qui le conduisent d'abord aux bains de Guagno, puis, par les forêts de Vizzavona et Marmano, dans le Fiumorbo ; de là, par la Plaine orientale et la vallée du Tavignano il gagne Corte, où Madame Laurelli le reçoit « avec une distinction toute parisienne » ; le lendemain, à nou-

veau par la montagne, il arrive, de nuit, au cœur de la Castagniccia. Le surlendemain il redescend sur la plaine littorale où on a envoyé une voiture qui le conduit jusqu'à Bastia. Tout ce voyage est fait en douze jours, du 5 au 16 octobre. Tout au long de son voyage, il a bénéficié de l'hospitalité de quelques notables : le préfet Jourdan d'abord, le comte Multedo à Guagno, et, d'Ajaccio à Corte, le capitaine Laurelli, ancien bandit, un des chefs de l'insurrection du Fiumorbo, en 1816, devenu capitaine de voltigeurs, propriétaire des bains de Pietrapola et membre du Conseil général ; ce qui ne l'empêche pas de protéger son neveu, bandit au maquis, et d'essayer de lui trouver un moyen de quitter l'île. À Piedicroce, dernière étape avant Bastia, Flaubert est encore l'hôte du maire, frère du Procureur du Roi à Calvi.



Carte de la Corse en 1845, indiquant le réseau routier (tirée de C. de Friess-Colonna, *Histoire de la Corse*, Paris, Firmin-Didot, 1854)

7. Je renvoie, pour plus de détails, à l'article de Félix Ciccolini, « Le réseau routier de la Corse au XIX<sup>e</sup> siècle » in *Strade*, n° 5, p. 71-79 ; et du même : « Le réseau routier : sa mise en place au XIX<sup>e</sup> siècle », in G. Ravis-Giordani (dir.), *Atlas ethnohistorique de la Corse*, Ed. du CTHS, 2004, p. 52-53.

Gregorovius, qui passe dans l'île plusieurs mois, découvre le Cap Corse et la Casinca en marchant à pied, profitant chaque fois qu'il le peut, de l'hospitalité spontanée des paysans à la porte de qui il frappe sans hésiter (il est vrai qu'il parle italien). À Loreto di Casinca, il est l'hôte de Marcantonio, rencontré sur la place, qui rêve d'aller sur le continent occuper un emploi et il profite du « festin du pauvre : une soupe aux choux, et, pour faire honneur à l'étranger, un morceau de viande, du pain blanc et des pêches ». Pour le reste de son voyage, il combine l'usage du cheval, la marche à pied et les voitures de poste. Il lui arrive aussi d'être l'hôte d'un grand notable comme, à Monticello, le seigneur Malaspina, « descendant des Malaspina de Toscane qui gouvernèrent la Corse au XI<sup>e</sup> siècle » (t. II, p. 15)

Parfois même nos voyageurs empruntent la voie maritime, comme Valéry qui s'en explique : « la difficulté des chemins me força d'aller par mer de St Florent à L'Île Rousse ». Fée va d'Ajaccio à Bonifacio avec une tartane de la douane. De même, Gregorovius qui a fait la route du Cap Corse à pied jusqu'à Luri, emprunte une barque pour revenir par la côte occidentale, où la route n'arrive pas encore.

À l'extrême fin de notre période, le réseau routier s'étant élargi, nos voyageurs anglais qui visitent l'île le font en voiture louée et vont d'auberge en auberge dont ils louent en général la bonne table et critiquent, presque aussi souvent, la propreté douteuse.

Les conditions même du voyage, qu'on vient d'évoquer rapidement, permettent de comprendre que le voyage de Corse n'est pas tout à fait une expédition comme les autres. Il suffit d'ailleurs de lire les autres récits de voyage de Flaubert pour noter la différence de ton.

Il peut prendre aussi, et cette impression se retrouve chez plusieurs de nos voyageurs, Flaubert et Gregorovius notamment, l'allure d'un véritable itinéraire initiatique. Valéry, à sa façon, donne le ton : comparant son voyage en Corse à ses expériences précédentes en Italie, il écrit : « Au lieu de tableaux et statues j'avais en Corse des actions et des hommes ». Le plus enthousiaste est sans doute Flaubert. Il a 19 ans, et, pour lui, la Corse est un avant-goût de l'Italie, de l'Orient et de l'Antiquité : « On retrouve en Corse beaucoup de choses antiques : caractère, couleurs, profils de tête. On pense aux

vieux bergers du *Latium*, en voyant ces hommes vêtus de grosses étoffes rousses ; ils ont la tête pâle, l'œil ardent et couleur de suie, quelque chose d'inactif dans le regard, de solennel dans tous les mouvements, ; vous les rencontrez, conduisant des troupeaux de moutons qui broutent les jeunes pousses des maquis, l'herbe qui pousse dans les fentes du granit des hautes montagnes ; ils vivent avec eux, seuls dans les campagnes, et le soir, quand on voyage, on voit tout à coup leurs bêtes sortir d'entre les broussailles, çà et là sous les arbres, et mangeant les ronces. [...] À quelque distance se tient leur berger, petit homme noir et trapu, véritable pâtre antique, appuyé tristement sur son long bâton. À ses pieds dort un chien fauve. La nuit venue, ils se réunissent tous ensemble et allument de grands feux que, du fond des vallées, on voit briller sur la montagne. [...] Ils reçoivent le bandit qui tranquillement se réchauffer à leur feu, et ils attendent ainsi le jour tout en dormant ou en chantant ».

À l'exception de Valéry, qui passa près de six mois dans l'île et qui semble, à le lire, être passé partout<sup>8</sup>, les premiers voyageurs n'ont pu visiter toute l'île. Mérimée ignore la Balagne, la région de Sagone et Porto, le Fiumorbo, et une partie du Cap Corse ; Flaubert, on l'a vu, a beaucoup voyagé mais sans s'arrêter ; il est vrai qu'il saisit au vol les paysages et les hommes avec une intelligence et une sensibilité dont on verra plus loin quelques exemples. De Montherot est allé d'Ajaccio à Corte, puis en Balagne, d'où il a gagné Bastia par le Nebbio ; il fait aussi une rapide incursion en Castagniccia et repart de Bastia.

Les autres voyageurs font des séjours assez longs et surtout ils profitent de l'amélioration et de l'extension du réseau routier ; si bien qu'ils visitent la plupart des régions de l'île. Une constante dans ces itinéraires : on part d'une des deux grandes villes, et on gagne l'autre par des itinéraires qui permettent de balayer large deux ou trois microrégions<sup>9</sup>.

Ayant mis en place les conditions et la forme des voyages, il nous faut en venir maintenant au plus intéressant : qu'est ce que ces voyageurs viennent chercher en Corse ? Qu'y trouvent-ils ? Quelle image en retiennent-ils ? Pour mieux saisir la spécificité de ces récits, nous nous permettrons quelques comparaisons avec ceux qui les précèdent (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) et ceux qui les suivent (fin du XIX<sup>e</sup> siècle).

8. Son ouvrage, publié en 1837, a été lu par plusieurs de ses successeurs : De Montherot, Gregorovius, Miss Campbell et Léonard de Saint Germain le citent.

9. Seul J.-B. Dornier, qui reste trois jours, fait, presque d'une seule traite, et de nuit le plus souvent pour éviter la chaleur, la route Ajaccio-Bastia, par Corte et Ponte-Leccia. Autant dire qu'il n'a rien vu.

Un premier point commun à la plupart des récits est la place importante faite à l'histoire de la Corse (prise dans toute sa profondeur temporelle, de l'antiquité à la période la plus récente) au mode de vie, aux considérations économiques ou politiques, et aux mœurs des Corses. J'ai fait l'inventaire systématique du volume que ces évocations tiennent dans le corps des récits<sup>10</sup>. Pour 6 des 8 ouvrages considérés, il représente entre 33 % et 79 % du volume total de l'ouvrage. Seuls les ouvrages de Miss Campbell et d'Edward Lear, peintre paysagiste, font une part minimale à l'histoire et au mode de vie des Corses pour privilégier la description des paysages, des monuments et des villes<sup>11</sup>.

Pour Valery et Léonard de Saint Germain, qui ont à cœur de passer en revue chaque microrégion, mais aussi pour Gregorovius chaque village, chaque lieu-dit est l'occasion d'évoquer les grands hommes, les faits illustres qui ont marqué l'histoire de la Corse : à Ajaccio, Napoléon, dont la maison est pour tous, sauf pour de Montherot qui s'y refuse par principe<sup>12</sup>, un lieu de pèlerinage ; à Alata, Pozzo di Borgo, à Bastelica, Sampiero Corso, à Vivario, le pape Formose qui y naquit, à Poggio di Venaco, l'ombre d'Arrigo Bel Messere, à Calvi, le siège de 1794, à Calenzana, les 500 mercenaires allemands qui y furent massacrés, en 1732, par les Corses révoltés contre Gênes, à Aleria, la colonie de Sylla : sous leur pas, l'histoire se lève. Bastia est la seule ville à laquelle ne semble s'accrocher aucun grand fait guerrier, mais elle a d'autres titres : Gregorovius, arrivant d'Italie, y rencontre le géographe Marmocchi, exilé politique du grand-duché de Toscane comme beaucoup d'autres révolutionnaires qui viennent de toute l'Italie ; mais aussi le poète Salvatore Viale, dont il insère une nouvelle dans son livre ; ou encore le juriste Gregorii. C'est pour lui l'occasion d'évoquer d'autres lettrés corses du temps passé : les chroniqueurs Pietro Cirneo et Filippini, Jérôme Biguglia fondateur, en 1650, de l'*Accademia dei Vagabondi* ; et de reconnaître ainsi à la Corse ses lettres de noblesse littéraires.

En ce qui concerne les mœurs et le mode de vie des Corses, trois thèmes reviennent, à des degrés divers, dans tous les textes : la vendetta, le banditisme et l'hospitalité.

Vendetta et banditisme sont traités comme les deux faces d'une même réalité mais à travers les dif-

férents regards de nos voyageurs l'image qui s'en dégage est assez composite. Valery et Gregorovius s'accordent pour écarter l'idée que la vendetta serait née de la vénalité et de la partialité de la justice génoise ; elle est plus ancienne et d'ailleurs commune à bien d'autres peuples. Valery évoque les Germains, les Francs, les montagnards écossais, les Arabes ; Gregorovius y ajoute les Sardes, les Calabrais, les Siciliens, les Monténégrins, les Albanais, les Circassiens, les Druses et les Bédouins. « L'état social de tous ces peuples se ressemble. Tous vivent en état de guerre, en présence d'une grande et sauvage nature ; tous, à l'exception des Bédouins, sont de pauvres montagnards habitant des contrées difficilement accessibles à la civilisation. [...] Tous enfin sont pénétrés du même esprit de famille, lequel forme la base inviolable de leur état social. [...] La vendetta est une forme barbare de la justice » (I, p. 56-57). Il complète son analyse en invoquant les chants de la mort et la poésie qui exaltent l'amour fraternel au point que « la femme même, pour marquer le plus haut degré de son affection, appelle son époux : frère ».

Surtout, il oppose à cette logique de la vendetta la façon sournoise dont la haine, tout aussi forte, s'exprime dans les sociétés plus civilisées : « Nos ennemis mortels n'en veulent pas à notre vie ; ils nous font du mal à la sourdine, ils nous calomnient et nous nuisent de toutes les manières toujours sans se montrer » (I, p. 63). « Nous frémissons d'effroi à l'aspect du terrible vengeur qui descend des montagnes et va immoler, l'un après l'autre, tous les membres d'une famille ennemie [...] mais ce vampire sanguinaire est un véritable héros si on le compare au tartuffe anémique rodant sans cesse au milieu de notre grande civilisation pour sucer furtivement l'âme de son prochain » (I, p. 58).

Léonard de Saint Germain est à peu près sur la même position mais avec des arguments qui se nourrissent du tableau qu'on pouvait faire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle de la société industrielle et urbaine : « Si, en comparant l'état de la famille en France avec ce qu'il en est en Corse, quelqu'un nous prouve que la vendetta a produit de plus mauvais résultats que l'individualisme, que la soif à tout prix des plaisirs matériels, que l'ironie avec laquelle on accueille la jeune fille

10. Pour les raisons indiquées plus haut (voir note 4), j'ai écarté de cette analyse les *Notes de voyage* de Mérimée.

11. Dans l'ordre croissant : Lear : 2 % ; Campbell : 10 % ; Flaubert : 33 % ; De Montherot : 38 % ; Valery : 42 % ; Fée : 50 % ; Léonard de Saint Germain : 58 % ; Gregorovius : 79 %

12. « je m'étais promis de ne pas aller visiter la chambre où naquit Napoléon, de ne pas contempler ce petit berceau qui fait verser de franches larmes aux soldats du grand Capitaine et de fausses larmes et des phrases sentimentales aux flagorneurs de sa mémoire. À Sainte-Hélène j'irais voir son tombeau : il est là... mais ici je ne me sens pas attiré vers le point d'où s'est élancé le météore... » (p. 8)

qui se plaint d'avoir été trompée; si on nous prouve que la mort de quelques hommes malhonnêtes et dépravés [...] est plus préjudiciable à la société que ce flot de femmes jetées dans la prostitution, d'enfants bâtards ou d'infanticides, que la solidarité de la famille poussée jusqu'à ses plus extrêmes limites a produit plus de maux que le relâchement actuel de tous les liens de famille, alors, mais alors seulement, nous courberons la tête... » (p. 263)

Valéry nuance ce tableau d'une touche qui rend les Corses plus « humains », moins féroces et sanguinaires: « La vendetta n'est ni un aveugle besoin de tuer, ni une barbare satisfaction, mais l'accomplissement pénible d'un devoir regardé comme sacré, et presque d'une loi » (p. 204).

Plus froidement, et presque cyniquement, De Montherot avance l'idée que le progrès de la civilisation, en donnant aux Corses le goût de l'argent et le bien être, leur ôteront le désir de se venger: « l'amour de l'or éveillera en eux deux mauvais penchants, l'égoïsme et la cupidité, qui remplaceront le penchant criminel de la vengeance [...] C'est par le vice que l'on combattra le crime » (p. 63-64).

Fée, observateur attentif et perspicace, note, de façon plus réaliste l'intrication de l'exercice de la justice d'Etat et de la vendetta. On sait que la Monarchie a rétabli le jury d'assise qu'une législation d'exception, mise en place sous le Consulat, et confirmée par la Restauration avait supprimé. Arrivant à Cervione, Fée apprend que la veille, deux familles en état d'inimitié, venaient de signer un traité de paix<sup>13</sup>: « un meurtre avait été commis avec des circonstances aggravantes. Le coupable, retiré dans les makis, y bravait les poursuites de la justice et celles des parents du mort, non sans se servir de temps en temps de son stylet ou de son fusil, quand il était serré de trop près. On voulut en finir, et il fut convenu, après de longues et difficiles négociations, que l'assassin se livrerait à l'autorité pour être jugé, sous promesse à lui faite que les témoins interpellés déclareraient ne rien savoir qui fut relatif au chef d'accusation; ce qui devra le faire acquitter, faute de preuves. La confiance du bandit n'a rien qui doive surprendre. La foi jurée se trouve garantie par les deux familles contractantes, et si quelques-uns de leurs membres y portaient atteinte, ils seraient immédiatement punis de leur perfidie. [...] En Corse, on ne punit pas tous les crimes afin d'en prévenir de nouveaux. Là tout est exceptionnel. [...] L'autorité tente, par tous les moyens possibles de rapprocher les familles désunies, et souvent elle sanctionne officieusement

les traités de paix que font entre elles les familles belligérantes » (p. 36-37).

C'est que sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, la vendetta et le banditisme sont une réalité omniprésente. Xavier Versini, dans son livre, *Un siècle de banditisme en Corse, 1814-1914*, donne pour la période 1818-1852 le chiffre de 4646 homicides ou tentatives d'homicides, ce qui fait une moyenne annuelle de 133. Le Second Empire, dans ses premières années, mettra fin en partie à ce fléau, si bien que Léonard de Saint Germain déplore de ne pas rencontrer de bandit et que Miss Campbell se contente d'évoquer les bandits du bon vieux temps.

À travers les différences de leurs analyses, nos voyageurs expriment tous, nous semble-t-il, une même préoccupation et une même réalité; ou plus précisément ils rendent compte, plus ou moins confusément, de deux processus qui caractérisent la période qui nous occupe. Le premier c'est que les bandits qui prennent le maquis sous la Monarchie de Juillet ne sont plus tout à fait les mêmes que ceux, carbonari, bonapartistes, républicains, ou simplement réfractaires à la conscription, qui affrontaient l'ordre moral et social de la Sainte Alliance. Gallochio, las de déjouer les ruses des voltigeurs, est parti combattre les Turcs en Grèce, avant de revenir venger la mort de son frère et de tomber sous les balles de ses ennemis. Théodore Poli, le « législateur » de la Constitution d'Aïtone, est mort dans une embuscade en 1827; ses partisans ont néanmoins réussi à subtiliser aux voltigeurs son corps et nul ne sait où il est enterré. Viterbi, le notable républicain et déiste, condamné à mort s'est laissé mourir de faim en 1821, dans sa prison, pour échapper à l'infamie de l'échafaud; son corps a été brûlé dans la chaux vive par ses geôliers. Laurelli, on l'a vu, a changé de camp. Le temps des héros politiques et populaires est terminé. Les bandits de la Monarchie de Juillet sont si l'on peut dire les porteurs de causes privées.

Le second processus, plus ample, et qui explique et fonde le premier, c'est que leur destin s'inscrit sur le fond d'une société qui aspire à l'apaisement. L'ordre bourgeois d'un roi qui ne se veut plus que le roi des Français, le rétablissement des trois couleurs, le retour des cendres de l'Empereur: autant de signes d'un nouvel ordre qui ne laisse pas de prise à une opposition politique, du moins dans un pays comme la Corse. La Corse n'est plus la patrie de l'Ogre, de l'Usurpateur; il faut la réintégrer dans le giron national, en extraire ce qu'elle peut avoir de meilleur: pour les uns les arbres de ses forêts qu'on

13. Sur les traités de paix, voir Busquet, *Le droit de la vendetta et les « paci » corses*, CTHS, 1994 (1<sup>re</sup> édition 1921)

pénètre en y ouvrant des routes, pour les autres, nos voyageurs, les hommes fiers et nobles qui les hantent et qui portent d'autres valeurs que celles qu'on voit s'étaler dans les villes industrielles et dans les places boursières. Contradictoirement, mais l'époque se nourrit de ces contradictions le regard de nos voyageurs est à la fois bourgeois, pragmatique, et romantique.

La réalité de la société insulaire n'est d'ailleurs que très partiellement conforme à la vision pittoresque qu'en ont les plus romantiques de nos voyageurs. En Corse aussi une bourgeoisie naissante, d'origine rurale le plus souvent, aspire à l'enrichissement qui est le mot d'ordre de la Monarchie de Juillet et du Second Empire ; elle rêve de mise en valeur des terrains traditionnellement voués au pâturage, de cantonnement des chèvres, de prolétarisation des bergers<sup>14</sup>, d'affermage ou de vente des biens communaux, de commerce, et même d'industrialisation. La sidérurgie corse date de cette époque<sup>15</sup>.

De Montherot peut donc défendre le rétablissement du jury, dont Fée a montré comment il sert à la « civilisation des mœurs » en Corse. Car c'est bien par ce processus de civilisation des mœurs, pour reprendre le concept de Norbert Elias, que la Corse doit passer : « Une forte raison en faveur du jury est la suivante : il est important pour la France que la Corse se regarde comme partie intégrante du royaume, que tous les Corses se croient citoyens français ; ils y sont tout disposés » (p. 67). L'un de ses interlocuteurs, qu'il ne nomme pas mais qu'il présente comme un neveu de Pascal Paoli, le dit en d'autres termes : « Aujourd'hui, nous sommes tous, à peu d'exceptions près, philippistes par reconnaissance. Napoléon n'avait rien fait pour nous, et les Bourbons ont fait moins que Louis-Philippe, qui nous accorde beaucoup et nous promet davantage. Les Corses reconnaissent que le vœu de devenir une nation indépendante serait chimérique, quand bien même il se présenterait un second Pascal Paoli ; et que leur intérêt est d'être incorporé à la France » (p. 58).

Le jeune Flaubert, qui ne se préoccupe pas, lui, de stratégie géopolitique a une autre opinion : « L'esprit des Corses n'a rien de ce qu'on appelle l'esprit français ; il y a en eux un mélange de Montaigne et de Corneille, c'est de la finesse et de l'héroïsme ; ils vous disent quelquefois sur la politique et sur les relations humaines des choses antiques et frappées à un coin solennel ; jamais un Corse ne vous ennuiera du récit

de ses affaires ni de sa récolte et de ses troupeaux. Son orgueil, qui est immense, l'empêche de vous entretenir de choses vulgaires » (p. 114).

Gregorovius est le seul parmi tous nos voyageurs à affirmer explicitement l'italianité de la Corse : « Napoléon, c'est le seul lien qui rattache la Corse à la France [...] Entre Corses et français, il y a un abîme : tout les sépare, la nationalité, le caractère, les sentiments... » ; mais il reconnaît que parmi les Corses qu'il a rencontrés un certain nombre considèrent qu'il est plus avantageux pour eux, en ce moment, d'être français qu'italiens. L'un d'eux le lui dit on ne peut plus clairement : « Nous autres, Corses, nous voudrions bien appartenir à l'Italie, car nous sommes certainement italiens, si l'Italie était une, et forte. Mais tant que l'Italie restera ce qu'elle est, nous serons avec la France » (I, 49).

On le voit : à travers l'apparente permanence transhistorique de la vendetta et du banditisme, le mouvement de l'histoire perce et indexe les propos de nos voyageurs ; leurs discordances, leurs contradictions même révèlent que nous sommes dans un monde qui bouge et qui craque.

### En va t-il de même pour ce qu'ils disent de l'hospitalité ?

Rappelons d'entrée de jeu que sur la période de 35 ans dans laquelle nous nous situons les conditions matérielles du voyage ont changé sensiblement. Flaubert et Mérimée ont bénéficié presque tout au long de leur voyage de l'hospitalité des notables. De Montherot, en revanche, ne semble avoir fréquenté que les auberges, dont il dit selon les cas, du bien ou du mal. Il en est de même pour nos deux Anglais. Gregorovius, Léonard de Saint Germain et Fée ont pratiqué tous les types d'hospitalité. Valery ne dit rien sur ce sujet, mais il y consacre un chapitre qui laisse penser qu'il en a bénéficié.

Sur l'hospitalité des Corses, le discours semble être toujours le même : elle est spontanée, généreuse, désintéressée, même lorsque l'amphitryon est dans le plus extrême dénuement, comme ces deux vieillards de Sisco, dans le Cap Corse, à qui Gregorovius, affamé par une longue marche, demande l'hospitalité : « Le vieillard ouvrit un coffre en bois ; il en tira la moitié d'un pain, soigneusement enveloppé dans un linge, et me l'offrit à couper. Puis il s'assit de nouveau sur sa couche et, frappant les cordes de la *cetera*, il entonna

14. Un de ces notables, Regulus Carlotti, écrit dans *le Journal de la Corse* (28 février 1854) : « L'abolition du parcours n'aura t-elle pas pour conséquence, en diminuant la classe des bergers, d'augmenter le nombre de bras à employer dans les travaux agricoles?... »

15. Cf. P.-J. Campocasso « Les forges corses, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », in *Atlas ethnohistorique de la Corse*, Ed. du C.T.H.S., 2004

une mélancolique chanson. Je mangeai le pain de la misère » (I, p. 120).

Flaubert remarque que bien que les femmes servent à table, c'est l'homme qui officie dans ce rituel de l'hospitalité. Plus finement, il note qu'à Ghisoni où il est reçu, avec le capitaine Laurelli dans une modeste maison de paysan, « le capitaine Laurelli nous a servis comme s'il était le maître de la maison [...] Notre hôte restait à distance, et avait l'air tout humilié de recevoir des personnages » (p. 108).

Quand l'hôte quitte la maison, on l'accompagne jusqu'au point de la route où l'on est assuré qu'il ne risque ni de se perdre ni de faire de mauvaise rencontre ; mais le comte de Pastoret évoque avec émotion ce jeune homme qui prétextant qu'il avait affaire à Ajaccio l'accompagna d'Antisanti (sur la Plaine Orientale) jusqu'à Mezzavia, à l'entrée d'Ajaccio, traversant la Corse d'est en ouest : « Ce ne fut qu'à l'entrée de la plaine d'Ajaccio, où le chemin est sûr, uni, facile, qu'il nous quitta. Il sauta de son cheval à cet endroit, vint à nous, nous embrassa, me demanda timidement mon nom, que je lui donnai avec joie, m'écrivit le sien, que je garde soigneusement, et s'éloigna au galop, ce devoir de cœur accompli »<sup>16</sup>.

Ceux qui, comme Miss Campbell ou Edward Lear, n'ont pratiqué que les auberges, notent qu'en général leurs hôtes se mettent en quatre pour leur assurer les meilleures conditions d'accueil.

Que cette hospitalité n'a pas que des avantages, c'est ce que pointe Mérimée dans sa correspondance : « Quand on arrive éreinté dans une maison inconnue, il faut faire l'aimable jusqu'à dix heures au lieu d'écrire ou de dormir. Le matin, impossible de partir avant d'avoir fait honneur au déjeuner. De là l'impossibilité de faire vite quelque chose en Corse »<sup>17</sup>.

Quant à De Montherot, il pointe dans l'hospitalité entre Corses, car cela ne vaut pas pour les étrangers, le revers de la médaille : « Un magistrat corse m'a dit que l'abolition de l'hospitalité était désirée par un grand nombre de ses compatriotes, non par ceux qui l'exercent mais par ceux qui la reçoivent. Cela semble singulier ; en voici l'explication : on se fait un titre de l'hospitalité accordée pour réclamer par la suite d'importants services de l'hôte qu'on a accueilli [...] Par exemple on demande à un avocat une consultation gratuite, à un maire de réformer un conscrit, à un juge d'acquitter un coupable » (p. 12-13).

Si la plupart des voyageurs insistent tant sur la

qualité de l'hospitalité c'est non seulement parce que venant d'une société où elle est rare, elle les surprend ; mais c'est aussi parce qu'elle contraste avec la rudesse et la violence des mœurs. Comment comprendre que puissent se concilier chez les mêmes hommes tant de rusticité et tant de délicatesse ? Nos voyageurs ne semblent pas avoir compris, - en tout cas aucun ne le dit explicitement -, que c'est le souci de l'honneur qui est le tronc commun des deux attitudes. De l'hospitalité qu'il accorde, l'amphitryon tire plus d'honneur encore qu'il n'en fait à son hôte, et c'est pourquoi on peut, sans déroger à l'honneur, recevoir pour une période courte même son ennemi. Plus grande est la distance entre l'amphitryon et son hôte, plus grand l'honneur qu'il en retire. C'est pourquoi aussi accepter une rétribution pour l'hospitalité donnée renverserait les positions et mettrait l'amphitryon en position subalterne, ce qui ne peut se concevoir.

Au-delà de ces trois institutions cardinales de la société insulaire, il en est quelques autres qu'on retrouve chez certains de nos voyageurs.

Ainsi, Fée, qui a voyagé quelques heures dans une diligence, avec des ouvriers saisonniers italiens « Lucquois », fait un tableau précis de leur organisation sociale, de leur mode de vie, de leur hygiène alimentaire et il en trace un portrait précis, élogieux, et d'autant plus critique pour les Corses : « Vers la fin de l'hiver, ces hommes se groupent par escouades de dix à quinze, et se mettent volontairement sous la conduite d'un de leurs compatriotes ayant déjà fait la campagne dans l'île et possédant la connaissance des lieux ainsi que celle des personnes. Cet homme se présente chez le magistrat du lieu et lui déclare son intention de passer en Corse. S'il a une bonne réputation, il est agréé comme chef ; on enregistre le nom de son personnel qui se met aussitôt en mer, léger de bagage et n'ayant que l'argent nécessaire pour la traversée. [...] Un Lucquois travaille depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, ce qui donne en été une journée de travail de quinze à seize heures. S'il pleut, il doit rester dans les champs jusqu'à ce qu'il n'ait plus sur lui un fil de sec. On lui permet alors d'allumer un feu de broussailles pour se sécher durant un instant, ce qui est rarement nécessaire. Cinq quarts d'heure lui sont acquis au milieu du jour pour se reposer et faire un repas, invariablement composé de polenta de châtaignes. [...] La terre nue, une planche quelquefois un bout de natte grossièrement tressée, voilà le lit sur lequel on se repose

16. De Pastoret, *Claire Catalanzi, ou la Corse en 1736*, cité par Xavier Versini, *La vie quotidienne en Corse au temps de Mérimée*, Paris, Hachette, 1979, p. 30-31

17. cité par Xavier Versini, *Les grandes heures du tourisme en Corse*, Paris, Klincksieck, 1969, p. 39

et le sommeil ne se fait pas attendre. Le dimanche, après la messe, un extra qui consiste en morue, est ajouté à la polenta » [...] Un Lucquois peut gagner en moyenne 1 F 75 c. par jour. La dépense journalière, quelque extraordinaire que puisse paraître la chose, étant de 20 à 25 c., il lui reste net 1 F 50 c., ce qui, pour environ 160 journées de travail, du 15 octobre au 1<sup>er</sup> juin, déduction faite des dimanches et des fêtes, laisse un résultat final de 240 F d'économies. Or plus de six mille ouvriers lucquois arrivant chaque année en Corse, il en résulte, au préjudice de l'île, une sortie de numéraire de près de 1 500 000 F [...] Ce sont eux qui font les routes, les ponts, les travaux d'assainissement, les défrichements, qui construisent les maisons, qui fabriquent le charbon, la chaux, etc. Les Corses se croiraient compromis dans leur dignité s'ils se livraient à ces durs travaux. [...] Quand un Corse veut injurier un de ses compatriotes, il le traite de Lucquois ; c'est s'estimer beaucoup et frapper de dédain des vertus qu'on ne peut imiter. Ces hommes ont de grandes qualités, et sans doute, il ne serait pas difficile d'obtenir de leur intelligence autant qu'on obtient de leur force corporelle » (p. 38-41).

Prendre en compte ces travailleurs étrangers conduit à s'interroger sur le développement économique de l'île. Sur ce point, et en dépit de ce qui a été dit plus haut, nos voyageurs, unanimes, pointent du doigt ce qu'ils appellent l'absence d'esprit d'entreprise. « De tous les départements de la France, écrit De Montherot, la Corse est évidemment celui qui présente la réunion la plus complète de richesses territoriales de différentes natures » (p. 93); et Miss Campbell : « Dans cette île, la nature a tout fait pour la prospérité et l'homme rien » (p. 229). Valery, plus nuancé, met en cause « l'inique tarif de la douane qui assimile aux produits étrangers les produits manufacturés en Corse et y détruit ainsi par avance le germe de toute industrie ».

Fée termine le récit de son voyage par des considérations générales assez pessimistes : « Les conditions géologiques dans lesquelles se trouve cette île s'opposent à ce qu'elle devienne agricole » ; et il énumère les handicaps naturels : le caractère montagneux de l'île, les plaines marécageuses, les fleuves-torrents. À quoi s'ajoute le peu d'attrait des Corses pour l'agriculture : « Le commerce et la navigation sont plus dans le génie des Corses que l'industrie agricole ».

On trouve çà et là des observations sur le costume, sur la vie pastorale, surtout chez Gregorovius,

qui est allé visiter les bergers du Monte Rotondo et du Niolo. Il reproduit aussi une quinzaine de voceri, qu'il a empruntés au recueil de Salvatore Viale. L'ouvrage de Fée leur est consacré, mais on en trouve aussi chez Valery, Mérimée et chez Léonard de Saint Germain<sup>18</sup>. Il semble que ce qui les a attirés dans ces textes c'était l'expression des passions ardentes que pouvaient déclencher l'esprit de vendetta.

Gregorovius est le seul à évoquer les sorcières (*streghe*), la pratique de la lecture de l'avenir dans l'omoplate de mouton, les processions des morts, les légendes : « En Corse, la sorcière s'appelle *strega*. C'est un vampire qui aime surtout à sucer le sang des enfants. L'un de nos marins qui en avait surpris une dans la maison de son père se donna la peine de me la décrire : elle a la poitrine noire comme la poix et peut prendre à son gré la forme d'une chatte ou d'une jeune fille. Les *streghe* font beaucoup de mal aux enfants : elles jettent le mauvais œil et toutes espèces de maléfices (*fatture*). Elles peuvent enchanter les armes, qui refusent alors tout service. Pour s'en prémunir, on marque la crosse du fusil avec une croix, la meilleure arme contre la magie. [...] Beaucoup de coutumes païennes se sont perdues en Corse : mais quelques-unes persistent encore surtout au milieu des bergers du Niolo. Ainsi, il est curieux de remarquer que dans ce pays on conserve l'habitude de tirer de l'examen des os d'un animal des prévisions pour l'avenir. Le devin prend l'omoplate (*scapula*) d'une chèvre ou d'une brebis ; il la rend polie comme une glace et y lit le sort des personnes intéressées. Mais il faut que ce soit l'omoplate gauche car d'après le dicton « *la destra spalla falla* », c'est-à-dire l'épaule droite trompe. Plusieurs Corses célèbres ont vu, dit-on, prédire ainsi leur destinée. [...] Ce fut aussi sur une *scapula* qu'on lut la future destinée de Napoléon. Il y avait à Ghidazzo, un vieux berger, fort connu pour sa science divinatoire. Il vit un jour sur une *scapula* (Napoléon n'était alors qu'un enfant) la figure bien nette d'un arbre dont les branches semblaient toucher au ciel, mais dont les racines étaient faibles et peu nombreuses. Le berger jugea par là qu'un Corse deviendrait le maître du monde mais que son empire serait de courte durée. Cette prophétie est populaire en Corse : elle a une singulière parenté avec la prédiction sur Cyrus, tirée de l'arbre vu en rêve par Mandane » (p. 165-166).

Léonard de Saint Germain, quant à lui, a vu, à Matra, une femme « signer le mauvais œil chez un enfant, mais il traite cette pratique d'extravagance ».

18. Fernand Etori note qu'aucun de ces voceri n'est inédit par rapport à ceux qu'ont collectés Tommaseo et Salvatore Viale (F. Etori, « Introduction à l'étude du voceru » in Collectif, *Pieve e Paesi*, Ed. du CNRS, 1978)

Visiblement, ces pratiques et croyances n'intéressaient guère nos voyageurs ; on les trouvait partout dans les couches populaires des campagnes et des villes et ils n'étaient pas venus en Corse pour cela.

Enfin, il est un autre trait de la sociabilité insulaire qui apparemment n'a pas beaucoup retenu leur attention : ce sont les passions électorales ; seul Valéry raconte qu'il a vu, à Piana, lors d'une élection contestée, la mobilisation de 200 hommes armés. Il est vrai que le vote censitaire sous la Monarchie de Juillet, les candidatures officielles et les nominations de maires sous le Second Empire, ne devaient que rarement déclencher les tensions qui vont devenir l'ordinaire électoral sous la Troisième République.

\*  
\* \*

Peut-on, à partir de ce rapide dépouillement, avancer quelques réflexions ? Si on compare ces textes avec ceux dont nous disposons pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>, trois différences au moins apparaissent qui permettent de mieux cerner la spécificité de notre corpus.

La première concerne la nature du regard porté sur les Corses. Les observateurs français de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont pour la plupart des officiers ou des administrateurs ; serviteurs de la Monarchie, issus de la noblesse ou de la bourgeoisie, intelligents, parfois honnêtes et attentifs, ils viennent néanmoins en Corse dans un contexte qui est celui de la guerre de conquête et de ce qu'on nomme pudiquement des opérations de pacification. Même quand, comme l'Officier de Picardie ou Alexandre de Roux ils s'efforcent de rapporter et de comprendre, ce qu'ils voient, ils le font, généralement, froidement, sans aucune sympathie particulière<sup>20</sup>. On l'a vu, ce n'est pas du tout l'attitude de nos voyageurs du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

La deuxième différence tient à l'amplitude de la scène. Pour les observateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Corses sont une nation étrangère et ennemie, qu'il faut comprendre pour mieux la réduire ; pour ce faire, Lucie Desideri montre qu'on n'hésite pas à les comparer, voire à les assimiler aux riverains de l'Orénoque, aux Caraïbes, aux nègres du Loango, à l'Arabe du désert. Ce regard, naïvement et, pourrait-on dire, « sauvagement » anthropologique n'est pas celui de nos voyageurs pour qui la scène sur laquelle ils placent la Corse se réduit au face à face Corses/Français. L'enjeu n'est plus de vaincre et administrer par tous les moyens, comme une province de plus dans le Royaume, une nation étrangère, mais d'intégrer complètement et définitivement à la nation un département encore un peu marginal ou arriéré.

La troisième différence c'est que nos voyageurs laissent une large place dans leurs écrits au discours des « indigènes ». À travers eux, au style direct ou indirect, ce sont souvent les Corses qui s'expriment, se justifient, et même critiquent la façon dont ils sont gouvernés et le sort qui leur est fait.

Du XVIII<sup>e</sup> siècle aux années 1840-1870, l'image des Corses et le contenu du mot « bandit », qui parfois les désigne, ont changé : ennemis et « sauvages » au XVIII<sup>e</sup>, « rebelles » promis à la « destruction »<sup>21</sup> sous la Restauration, ils ne sont plus, sous la Monarchie de juillet et le Second Empire que des sujets turbulents qu'il faut peu à peu discipliner.

On peut dire que dans la période 1830-1870 l'image d'une Corse marginale, passionnée et passionnante, île d'amour, de violence, de beauté s'affirme et se fixe, en dépit du fait que la réalité est plus complexe et contradictoire. Les voyageurs sous la III<sup>e</sup> République n'y ajouteront pas grand-chose sinon les passions électorales et l'esprit de clan. En fait, à cause de la grande crise qui la frappe, la réalité de la Corse de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle a rattrapé l'image qu'en avaient formée les voyageurs du milieu du siècle.

19. Ils ont fait l'objet de plusieurs analyses. Voir notamment Lucie Desideri, « Les Corses et les sauvages dans les voyages du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Études Corses*, n° 16, 1981, p. 5-21 ; et G. Ravis-Giordani, « Des Lumières au Romantisme : l'image de la Corse », *Études Corses*, n° 46-47, 1996, p. 33-47. Et surtout, P. Jeoffroy-Faggianelli, *L'image de la Corse dans la littérature romantique française*, P.U.F., 1979.

20. Un exemple parmi cent autres : Antoine-Louis-Gabriel de Roux, rapportant à son père comment s'est terminée l'expédition du général de Sionville dans le Niolo révolté, en juin 1774, écrit ; « Les troupes sont entrées dans le Niolo, où elles ont trouvé les villages absolument abandonnés. La majeure partie des révoltés avait pris la fuite. L'on en a arrêté une quarantaine, le reste est dans les fers, et je crois qu'on fera porter aux îles ceux qui ne serviront pas d'exemples. Les troupes ont fait main basse sur tous les bestiaux qui étaient dans ce pays et en ont fait un beau dégât. Il n'y a pas eu un seul coup de fusil de tiré, si ce n'est sur des bœufs ou autres animaux qu'on ne pouvait pas arrêter. Toute cette expédition ne servira qu'à augmenter le nombre des bandits qui se disperseront en petites bandes dans toute l'île et qui nous rendront les communications très difficiles et nous feront beaucoup de mal en détail. Le Niolo paraît tranquille d'après l'exemple qu'on en a fait. L'on a pendu onze hommes et les troupes ont fait un dégât prodigieux, en leur tuant tous leurs troupeaux. La superstition est si grande que les femmes allaient baiser les pieds des hommes qui avaient été exécutés, en poussant de grands cris et en les regardant comme des martyrs de la liberté » (Christine de Roux, *Les « makis » de la résistance corse, 1772-1778*, Paris, Éditions France-Empire, 1988, p. 118-119).

21. C'est le mot employé sous la Restauration pour désigner le résultat des expéditions des voltigeurs.

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES  
(CORPUS DES TEXTES DE VOYAGEURS)**

- CAMPBELL, Thomasina, *L'île de Corse en 1868*, Nîmes, Ed. Lacour, 1999, (reprint de l'édition de 1872).
- DORNIER, Jean-Baptiste, *Essai historique et voyages pittoresques dans l'arrondissement de Geay et dans la Corse en 1832*, Besançon, Gauthier, 1836, tome III.
- FÉE, A. L. A., *Voceri, chants populaires de la Corse, précédés d'une Excursion faite dans cette île en 1845*, Paris, Victor Lecou, libraire, Strasbourg, Derivaux, libraire, 1850.
- FLAUBERT, Gustave, *Par les champs et par les grèves. Corse*, Genève, Éditions Rencontre, 1964.
- GREGOROVIVUS, *Voyage en Corse* (volume I), Nîmes, Ed. Lacour, 1996 (reprint de l'édition de 1883); *Corsica* (volume II), Bastia, Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, 1884.
- LEAR, Edward, *Journal d'un paysagiste anglais en Corse en 1868* (trad. française de Véronique Emmanuelli), Paris, La Pensée Universelle, 1992.
- MÉRIMÉE, Prosper, *Voyage en Corse*, Paris, Éditions d'aujourd'hui, 1975.
- DE MONTHEROT, *Promenades en Corse, anecdotes, rencontres, conversations, juin 1839*, Paris, Maison, successeur d'Audin, 1840.
- DE SAINT GERMAIN, Léonard, *Itinéraire descriptif et historique de la Corse*, Paris, Hachette, 1969.
- VALÉRY (PASQUIN, Antoine, dit), *Voyage en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne*, Paris, L. Bourgeois-Maze, 1837.

## Edward Lear : impressions de Corse (1868)

Francis BERETTI

Dans cet exposé, je voudrais évoquer les points suivants : une brève présentation de l'artiste, des exemples de procédés descriptifs, la splendeur du paysage corse vu par Edward Lear, quelques aspects artistiques de ses dessins et l'apport du témoignage de Lear dans l'histoire du tourisme en Corse. Le principe de cet exposé étant de servir de support aux illustrations de l'artiste dans le diaporama qui va suivre<sup>1</sup>.

### L'artiste

Quand il arrive en Corse en 1868, Edward Lear a cinquante-six ans. C'est un peintre paysagiste expérimenté, qui a beaucoup voyagé. À part quelques séjours épisodiques en Angleterre, Lear a passé sa vie à l'étranger. Il a parcouru à pied l'Italie centrale et méridionale dans les années 1840, la Grèce dans les années 1848, 1849, 1850 et 1860, la Suisse en 1854, le midi de la France. Il a même voyagé en Albanie (en 1848) en Égypte (en 1849, 1853-1854 et 1866-1867), en Palestine et au Liban (en 1858). Psychologiquement, les malheurs et la pauvreté qu'il a connus pendant son enfance, pendant laquelle il a été élevé par sa sœur aînée Ann, et sa mauvaise vue, l'ont laissé fragile, sujet à des crises de dépression et d'épilepsie, et à un malaise existentiel. Il a commencé sa carrière pratiquement en autodidacte, comme peintre d'ornithologie, avec, notamment, ses *Illustrations of the Family of Psittacidae or Parrots* (1832). Lear se définit comme « peintre topographique grec par excellence » ; « grec » parce qu'il a longtemps résidé à Corfou. Il commence à dessiner des paysages dès 1836, au cours d'un voyage qu'il fait dans la Région des Lacs (Lake District)<sup>2</sup>.

1. Nous reprenons ici, avec quelques modifications, un article, « Edward Lear en Corse (1868) » que nous avons publié dans l'ouvrage *L'œil aux aguets ou l'artiste en voyage*, études réunies par François Moureau, Klincksieck, Paris 1995, p. 125-131.

Nous tenons à remercier M. Jacques Thiers, directeur du Centre culturel de l'Université de Corse, qui a fait réaliser la numérisation des gravures de Lear, permettant ainsi de projeter le diaporama qui fait l'intérêt du présent exposé.

2. Voir Briony Llewellyn, *Grove art*, [www.tate.org.uk](http://www.tate.org.uk). Nous avons aussi utilisé l'ouvrage de Vivien noakes, *Edward Lear, the Life of a Wanderer*, Collins, Londres 1968, et *Edward Lear and his World*, de John Lehmann, Londres, 1977.

Ce n'est pas le goût de l'aventure qui le pousse en Corse au printemps de l'année 1868, mais le souci de regarnir ses cartons et son portefeuille. Il choisit de se rendre dans l'île, parce qu'elle est proche et facilement accessible, mais il n'a qu'une très vague idée de la nature du paysage qu'il va trouver ni de l'histoire de ce pays. À Cannes, où il a passé l'hiver, il a fait la connaissance de Prosper Mérimée. Il lit *Colomba*, qu'il apprécie comme « un beau petit conte », et le seul guide de Corse qu'il réussit à se procurer est l'ouvrage de Valéry, les *Voyages en Corse* (1837). Lear s'équipe confortablement : vêtements de voyage d'été et d'hiver, matériel de dessin en abondance, baignoire en caoutchouc, lit de camp pliant, empaquetés dans de fortes sacoches. Accompagné par Giorgio, un domestique albanais, et muni de lettres de recommandations écrites par Prosper Mérimée, Lear s'embarque pour un séjour qui va durer un mois, du 9 avril au 6 juin 1868. Il va parcourir la Corse méthodiquement, en prenant pour base opérationnelle Ajaccio, et en trois trajets : l'Alta Rocca, les Deux Sorru, et enfin Bastia et le Cap corse.

Lear travaille assidûment. On connaît sa technique habituelle : il repère un bon point de vue, regarde le paysage avec une longue-vue, remet ses lunettes et esquisse promptement au crayon les détails de la vue. Il enregistre précisément le lieu, la date et souvent l'heure du croquis. Par la suite, il repasse l'esquisse à la plume et à l'encre, et pose des couleurs au lavis.

### Procédés descriptifs

De son séjour en Corse, Lear emporte trois cent cinquante dessins, des aquarelles et un journal de voyage. Dans son état final, le livre, publié en 1870, se présente sous la forme d'un grand format (19 x 27)<sup>3</sup>. Deux cent soixante-douze pages, illustrées de quarante et une gravures en noir et blanc pleine page, et de quarante vignettes. Le récit à proprement parler, ne suscite aucune surprise quant au style. L'auteur lui-même avertit le lecteur que ses journaux ne sont là que comme « une aide » à la connaissance du paysage décrit. Lear retranscrit ses impressions au jour le jour et à l'heure près. Il procède très souvent par comparaisons et comme c'est un grand voyageur et un bon observateur, ses remarques sont pertinentes et originales.

Donnons quelques exemples. Les *peloni* de certains paysans corses lui font penser aux capuches des Crétois ; les femmes corses ont des vestes courtes à la

grecque. Le Monte d'Oro vu de Bocognano est aussi impressionnant que la Jungfrau vue des « Wengen Alps ». Casabianda, c'est Castel Guibilei, dans la campagne romaine, Aleria, la campagne de Rome, aux Gabii. La perspective de la route qui monte vers Cervione ressemble à celle de Massa Carrara et de Pietra Santa, qui domine la plaine littorale de Viareggio. Les lignes de forteresse de Bonifacio donnent à cette citadelle un air maltais. Les environs de Lumio en Balagne, ressemblent à la campagne de Malte près de La Valette. Les maisons massives et carrées de Sartène donnent à la ville un air de ressemblance avec Arghyro-Kastro, en Albanie. La plaine à cinquante kilomètres au nord de Porto Vecchio, c'est la Thessalie. Les lignes d'horizon du paysage de Belgodère peuvent rivaliser avec celles d'un paysage grec. Les toits en terrasse de Lumio ressemblent à ceux de Bethléem ou d'autres villes de Palestine. Dans la vallée de l'Asco face au Monte Cinto, ou à Bavella face aux aiguilles, Lear pense au Djebel Serbal, près du Mont Sinai.

### La splendeur du paysage corse

Lear peint la Corse en deux volets, nettement distincts dans leur tonalité. Le paysage urbain est décrit dans le champ sémantique de la solitude de la mélancolie et de la décrépitude. Toutes les villes sans exception, Bastia, Ajaccio, Calvi, Saint-Florent Porto Vecchio, Corte, laissent à Lear une impression d'austérité et d'abandon. On ne trouve en Corse, dit Lear, ni les charmes des pays qui gardent des traces de leurs antiquités, ni les beautés modernes de l'architecture.

En revanche, en ce qui concerne le paysage naturel de l'île, Lear ne cesse d'exalter sa beauté, sa grandeur et son pittoresque. « Les beautés chatoyantes de la lumière, et des ombres dans les montagnes et les vallées, le contraste entre les sommets enneigés et les sombres forêts, l'épais tapis des herbes et des fleurs, des buissons et des arbres, depuis les cyclamens et les cistes jusqu'aux chênes verts, les chênes, les hêtres et les pins, tout cela entoure toujours le visiteur, et il constatera que toutes les parties de la Corse ont des paysages marqués par le sceau de la beauté originale et présentent un intérêt rare » (p. 15) Les quelques morceaux de bravoure du *journal* évoquent avec admiration le littoral sauvage du sud-est, les masses architecturales de Calvi, ou la splendeur de la forêt d'Aitone, au cœur de l'île. Lear exalte ainsi la beauté du maquis au printemps :

3. Edward Lear, *Journal of a Landscape Painter in Corsica*, London, Robert John Bush, 1870. Dans le présent exposé, nous faisons référence à la pagination de l'édition de 1966, *Edward Lear in Corsica*, William Kimber, Londres, 1966.

« Sur le littoral, la végétation est merveilleuse : la superbe ciguë jaune, la lavande marron et violette, le ciste rose et blanc, dans de splendides masses de couleur, des oliviers sauvages drapés dans des festons de vigne vierge, çà et là des taches de lin bleu, et de grands amaryllis d'un blanc argenté ». (p. 88)

Voici la baie de Favona, dans sa pureté originelle : « La cala, ou marina ramassée est un tableau parfait, avec comme toile de fond la chaîne de montagnes près de l'Incudine, qui surplombe les collines recouvertes de maquis comme du velours, limpide comme du cristal. En premier plan, quelques maisonnettes au bord de la plage de sable blanc, sur lequel se dessinent deux ou trois barques, et au-delà, un fleuve et un pont ». (p. 88)

Lear est « extrêmement impressionné » par le site de Calvi, forteresse « grandiose et pittoresque », qui « se détache magnifiquement dans une vive lumière sur l'écran des montagnes, qui sont à l'instant presque noires sous un tas de nuages orageux » (p. 219).

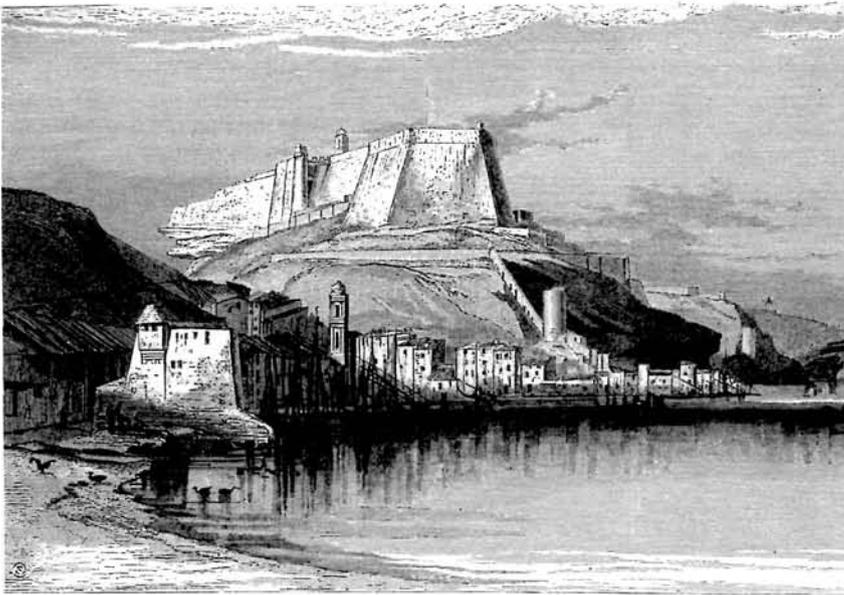
Lear note minutieusement les jeux de lumière dans la forêt d'Aitone :

« Les éclats ou le scintillement de la lumière du soleil traverse les jeunes feuilles jaunes des grands hêtres, ou ricoche sur leurs grands troncs argentés, tantôt noirs de mousse, tantôt ornés de longues tresses flottantes de lichen d'un bleu pâle qui pendent à leurs branches » (p. 147).

En fait, à part quelques envolées de cette qualité, le style narratif de Lear est souvent sans relief, et l'auteur lui-même s'en excuse.

C'est l'humour qui éclaire ce récit. Humour d'invention verbale comme dans cette fable où un

étudiant astucieux termine sa carrière comme « professeur de grumphologie » (p. 34). Sens de la caricature, dans l'esquisse de la gérante d'un hôtel de Sartène, dont l'énorme silhouette lui fait penser à « Falstaff déguisé en grosse dame de Brentford » (p. 60). La cage d'escalier en bois de l'hôtel de Bonifacio est si raide, si étroite, si impraticable, qu'elle aurait fait les délices d'un singe grimpeur d'Amérique du sud ! (p. 73). La visite empressée d'une délégation de notables de Bonifacio auprès du peintre voyageur, le sous-préfet, le maire, sa suite, et des représentants du clergé est évoquée par une pantomime ponctuée de coups de chapeaux. (p. 75). La veuve Gianelli, la vieille tenancière d'un hôtel de Porto Vecchio ressemble à l'une des Parques de Michel-Ange. (p. 80). Le plus gros propriétaire de Sainte Lucie de Tallano, Don Giacomo Giacomoni, est « le Marquis de Carabas » de la région ; pour distraire les petites filles de son hôte, Lear déploie une autre facette de son talent : celle de dessinateur d'humour absurde, de « nonsense » et il obtient un immense succès auprès de son jeune public en griffonnant des oiseaux porteurs de parasols, des poissons fumeurs de pipes, et autres inventions ! (p. 114). L'humour d'un observateur attentif et bienveillant qui se moque de lui-même et croque des scènes sur le vif. Son cocher répond aux questions des badauds intrigués par l'apparence et l'identité du voyageur, qu'il transporte « le ministre des finances d'Angleterre » ; mais pourquoi donc dites-vous cela ? demande Lear. Réponse du cocher : « en partie parce que vous portez des lunettes et que vous avez un air d'une extrême sagesse, et en partie parce qu'il faut



Ci-dessus, le Port de Bonifacio,



Ci-contre, la Forêt de Bavella

bien dire quelque chose ». Ce même cocher se vante d'avoir conduit un ministre des finances à travers la Corse. Lear demande des détails sur les haltes : « Mais il ne s'arrêtait nulle part », lui répond le cocher. « Il voyageait jour et nuit. *Era mortissimo*. Ce n'étaient que ses cendres que je ramenaient en Corse. » (p. 121)

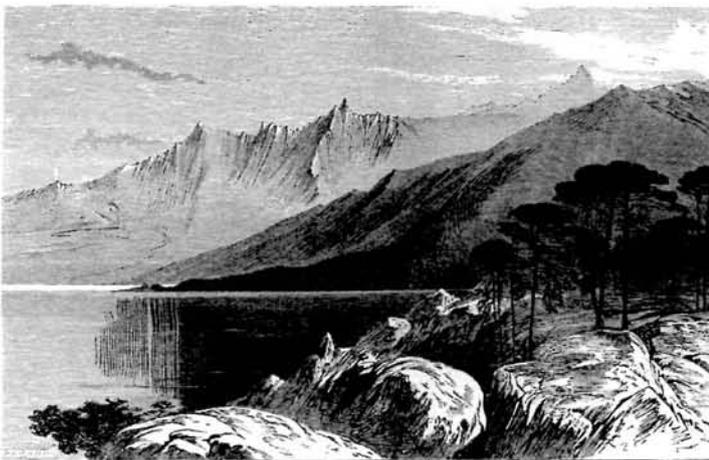
### La place de Lear dans l'iconographie de la Corse

En ce qui concerne l'aspect artistique de ses œuvres, Lear était conscient des lacunes de sa formation. On peut toutefois placer sa production dans la tradition de Salvator Rosa, et aussi de Claude Lorrain qu'il cite souvent dans son journal de Corse. Le feuillage sombre des chênes verts et des chênes liège lui fait penser à un tableau triste de Poussin. Lear considère que son contemporain Thomas Creswick (1811-1869) est, après Turner le meilleur spécialiste des paysages où l'on voit associés rivière et forêt. Le site de l'exploitation forestière de Valdoniello rappelle à Lear les illustrations de *Robinson Crusoe* réalisées par Thomas Stothard (1755-1834). Le voyageur nous apprend que ce sont ces mêmes « exquis créations de paysage », selon sa propre expression, qui lui ont donné, dès son enfance, le goût de connaître de tels spectacles. En contemplant certains spécimens de pins, aux larges branches, avec des lignes sombres de feuillage plat qui s'étale, Lear cite un autre de ses contemporains alors célèbre, John Martin (1789-1854). On peut en effet rapprocher Lear de Martin, mais aussi d'un

peintre considéré comme le plus grand paysagiste américain de son temps, Frederic Edwin Church ; (1826-1900), illustrateur de ce qu'on appelle « le sublime américain ». En fait, l'esthétique du sublime qui inspire Lear le place surtout dans la lignée de Joseph Mallord William Turner. Très jeune, Lear avait fait la connaissance des œuvres de Turner chez des mécènes qui résidaient dans le Sussex, et depuis son admiration envers ce grand maître ne s'était jamais démentie.

Dans la chronologie concernant l'iconographie de la Corse, Edward Lear vient après Joly Delavaubignon, qui sortit une suite de lithographies sur l'île dès 1821. En 1825, Robert Benson publiait de charmantes vues romantiques, en 1832 Louis Garneray des vues de Calvi, Ajaccio et Bastia, en 1848, William Cowen des dessins, et en 1856 Thomas Forester quelques belles gravures en couleur. Mais le grand nombre de vues (près d'une centaine) et la cohérence stylistique des traits verticaux qui donnent l'effet grandiose recherché par Lear sont déjà des éléments remarquables.

De plus, le *Journal of a Landscape painter in Corsica* est un témoignage important sur l'histoire du tourisme. En effet, vers 1860, quand la ligne de chemin de fer fut ouverte à Nice, cette ville, qui jouissait déjà d'une bonne réputation depuis la seconde moitié du dix-huitième siècle, devint encore plus accessible et plus fréquentée par le public des hivernants Britanniques. En même temps des pionniers tels que le docteur Henry Bennet élargissaient le champ de leur recherche afin de trouver d'autres stations moins chères



Ci-dessus, le Golfe de Porto,



Ci-contre, la Forêt de Valdoniello

que la Côte d'Azur, de meilleures conditions climatiques. C'est ainsi que le Docteur Henry Bennet visite la Corse pour la première fois en 1862, et à partir de ce moment-là, il va se faire un devoir de vanter les vertus sanitaires de l'île, et particulièrement d'Ajaccio.

En effet en 1868, l'année du voyage de Lear, Ajaccio commence à s'établir en tant que station d'hiver. Cette année-là, trois ouvrages, l'un du docteur Ribton, l'autre de Miss Campbell, et un troisième, *A Winter in Corsica*, de deux ladies anonymes, et une demi-douzaine d'articles sur la Corse, dont deux signés par le Docteur Bennet, paraissent. Une conférence est prononcée à Londres sur l'alpinisme en Corse par le Révérend Hawker. Lear cite ces auteurs, et croise sur les chemins de l'île d'autres de ses compatriotes : Miss Thomasina Campbell, John Addington Symonds, et sa femme, Frederick Woodthorpe et sa famille, J. Battersby Harford, « the Hon. Mrs Augusta Bethell ». Lear manque de peu le docteur Bennet à Sainte Lucie de Tallano. Les Symonds vont loger chez le Docteur Ribton à Ajaccio. En outre, Symonds nous apprend que William John Courthope (1842-1917) était son compagnon de voyage en Corse<sup>4</sup>. Lear a une trouvaille pour désigner cet engouement des Britanniques pour l'île : la « corsomanie », ou, pour mieux dire, dans sa version originale, « Corsica-mania ».

Lear n'a pas eu de chance avec son journal d'un paysagiste en Corse, le dernier de ses livres de voyage. Jusque-là, il avait utilisé la lithographie, mais faute d'argent, il dut se résoudre à recourir à la gravure sur

bois, qui faisait perdre à ses dessins leur grâce souple et leur finesse. Pour les mêmes raisons, il ne put obtenir les reproductions en couleur qu'il aurait souhaitées. Il se consola en pensant que son livre donnerait « une bonne idée du paysage d'une île peu connue »<sup>5</sup> (Noakes, p. 234). Le livre original est maintenant introuvable (j'ai vu récemment l'annonce d'un exemplaire mis en vente pour le prix de 800 euros !). La réédition, qui date de 1966 a amputé l'original du résumé des chapitres, de la plupart des notes, de la bibliographie, et de quinze pour cent des gravures. La traduction en français, publiée en 1993, ne comprend ni notes, ni bibliographie, ni illustrations.

### Lear méritait mieux !

En effet, le *Journal d'un paysagiste en Corse* trouve une place de choix dans l'histoire de l'art et dans l'histoire du tourisme. Par l'originalité de ses comparaisons, la pertinence de ses observations, l'importance de la suite de gravures, unique dans la bibliographie des récits de voyage en Corse, par son humour, par la remarquable cohérence entre le caractère sombre des gravures et la sévérité des insulaires et de leur habitat telle qu'elle apparaît dans le journal sous le signe du colimaçon appelé « helix tristis », qui évoque puissamment une Corse austère, rurale et arriérée, le livre d'Edward Lear est l'un des plus expressifs, des plus vivants et des plus attachants, dans l'histoire des récits de voyage en Corse.



La forêt de Marmano



Calvi

4. P. 112, et *Letters and papers of John Addington Symonds*, British Library 1906.ec.1, f. 18, lettre de Pise, 24 avril 1868.

Sur l'engouement pour Ajaccio des voyageurs anglais, voir notre article : « Les Anglais redécouvrent la Corse », *Études corses*, n° 14, 1980, p. 3-11.

5. Vivien Noakes, *Edward Lear*, p. 234.



# Colomba, du livre à l'écran : des impressions de voyages en Corse

*Jean-Pierre MATTEI*

**L**es impressions de voyage en Corse rapportées par la littérature, la peinture, la photographie en particulier ont été nombreuses et ont initié un nombreux public à la connaissance de l'île. Celles rapportées par le cinéma et la télévision sont moins connues. Le film a une durée de vie plus éphémère et, une fois présenté, il est plus compliqué ou difficile de le revoir. Le DVD aujourd'hui permet de diffuser lus largement ce patrimoine.

De la vision des différents longs-métrages qui enrichissent une filmographie corse, l'image de la vendetta se détache. On peut répondre que cette association Corse/vendetta vient de la littérature, car le cinéma a longtemps imité la littérature. Et si l'on peut se demander pourquoi la littérature a tant utilisé cette image, il ne faut pas hésiter à répondre comme Gavroche qui chantait : « C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau », il faut chanter : « C'est la faute à Mérimée, c'est la faute à Colomba ».

Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas, avant *Colomba*, des romans qui présentaient de vendetta corse, mais Mérimée, qui avait un talent particulier, a imposé son œuvre de telle manière que désormais la vendetta corse c'est Colomba. À cela différentes raisons. À cause de la date d'abord : 1840, c'est-à-dire l'année du retour des cendres de l'Empereur, et, par conséquent un moment où l'île de l'Empereur est à la mode.

1840, c'est aussi l'époque du romantisme, c'est-à-dire l'époque où, plutôt que l'universel, la littérature et l'art recherchent l'exceptionnel, le singulier, si possible l'horrible, le barbare, le sauvage. *Colomba*, cette nouvelle lui fut inspirée lors d'un séjour d'études en Corse. Sous cette forme resserrée, il nous fait partager son talent d'observateur : il contemple le maquis, « les montagnes pelées », « les blanches chapelles funéraires », les maisons fortifiées, les châtaigniers séculaires d'où s'envole la rêverie d'Orso ; il peint d'une touche sûre et rapide ce pays ensoleillé. Il s'informe des usages locaux ; il prête l'oreille à la « bal-

lata » et au *vocero*, et il note encore les traits de mœurs qu'il recueille et qui lui sont indispensables à l'intelligence des caractères étranges qu'il veut mettre en relief. Il étudie enfin la Colomba vivante dont il va faire l'héroïne de sa nouvelle et il fixe son caractère, farouche et vrai, pour la postérité. C'est un romantique par son goût pour le spectacle des souffrances morales, qui le délectent étrangement ; par son amour de la couleur, par sa passion de l'exotisme. Mais en même temps il déteste ce que le romantisme adore, les effusions lyriques les cris de passion, les confidences. On comprend pourquoi au cours des différentes décennies qui ont suivi la naissance du cinéma et de la télévision, cette nouvelle va inspirer de nombreux cinéastes qui viendront la tourner soit dans l'île sur les lieux de l'action ou pour y trouver des paysages correspondant aux descriptions de l'écrivain, soit dans des décors de studio.

On dénombre à ce jour neuf versions sans compter celle qui sera présentée aujourd'hui, réalisée par Laurent Jaoui en 2004 avec Olivia Bonamy dans le rôle-titre.

### Les trois versions muettes :

Au temps du muet, on relève trois versions : en 1915, « Colomba » de Travers Vale, (muet, noir et blanc, USA) ; en 1918, « Colomba » de Arzen von Cserépy, (muet, noir et blanc, Allemagne) ; et en 1920 dans le cadre des 50 ans de la mort de Mérimée la « Colomba » de Jean Hervé, (muet, noir et blanc, France) réalisée en



Colomba, de Jean Hervé

Corse. Le tournage de cette dernière fit à l'époque couler beaucoup d'encre. La presse régionale relatait les péripéties du tournage dans la banlieue bastiaise avec de nombreux détails, et les critiques étaient vives et abondantes. Le Syndicat d'initiative de Bastia, particulièrement contestait le choix de cette histoire. Les

continentaux ont-ils le droit de toucher aux paysages et aux personnages de l'île ? Telle était la polémique qui se développait. La réponse est oui si ce sont des personnages qui touchent à l'Histoire de la Corse, non si ce sont des personnages immortalisés par des romanciers comme Prosper Mérimée. Colomba ne représentait pas à leur avis la Corse et les Corses. Les cartes postales de l'époque reproduisaient abondamment la photo de Mirella Marcovici<sup>1</sup> l'actrice qui interprétait le rôle de Colomba, avec cette légende : Type de femme corse ! Une photo de film devenait la carte d'identité d'un stéréotype qui s'est attaché à l'île : la femme corse c'est Colomba. Un article de P. Landry dans le journal *Le film*, paru en 1920, nous expliquait : « Ce film ne manquera pas d'enseignements : tout d'abord il ramènera l'attention de tous ceux qui le verront sur Mérimée dont les œuvres ne méritent pas l'oubli à peu près absolu dans lequel elles seraient tombées si Carmen, transformée en opéra-comique, ne rappelait de temps en temps aux fervents de la salle Favart qu'il exista un écrivain appelé Mérimée. Ensuite il fera connaître la belle île dans laquelle il fut tourné et qui, à quelques heures de Marseille ou de Nice, nous paraît aussi lointaine qu'un îlot du Pacifique. Enfin, ce film nous apportera la preuve qu'un peintre<sup>2</sup>, mieux que quiconque, est qualifié pour faire d'un film une œuvre d'art »

### Les trois versions sonores :

Treize années plus tard, au début du parlant une nouvelle version verra le jour en 1933 : « Colomba » de Jacques Severac, (noir et blanc, France), puis, en 1947, « Colomba » de Émile Couzinet, (noir et blanc, France) et aussi, en 1946-1950, « Vendetta » de Mel Ferrer, (noir et blanc, USA).



Colomba, de Jacques Séverac

1. Une anecdote : sa fille, Lana Marconi fut la dernière épouse de Sacha Guitry.  
2. Il s'agit d'Édouard Chimot qui était l'assistant de Jean Hervé

Au début des années trente le jeune cinéma parlant donne sa chance aux belles voix.

Georges Micheletti interprète les chansons du film « Colomba »<sup>3</sup> de Jacques Severac. Le réalisateur vint, en 1933, séjourner dans l'Île de beauté avec sa troupe pour y tourner les principales scènes sur les lieux de l'action.



Colomba, de Émile Couzinet

L'idée d'assimiler la nouvelle de Prosper Mérimée à un opéra est esquissée par l'écoute de mélodies chantées par le ténor de l'Opéra-comique. Un autre grand nom lyrique, José Luccioni, tiendra en 1947 le rôle principal d'une nouvelle adaptation de « Colomba ». Un des principaux intérêts de ces films est d'avoir fixé l'image d'artistes dont le renom était imprimé dans les mémoires ou dans les livres. En 1947, José Luccioni était directeur de l'Opéra de Nice. Il rencontrait un immense succès populaire et particulièrement au grand théâtre de Bordeaux où il se produisait. Suite à la proposition d'Émile Couzinet, il accepta de faire ses débuts de comédien au cinéma et de tourner « Colomba » à la condition que les extérieurs soient filmés en été. Cela lui permettait de passer ses vacances en Corse avec ses enfants, tout en satisfaisant à ses obligations de tournage. Vincent Scotto s'était joint à Henri Tomasi pour signer la partition. Il considérait cette prestation comme une participation au relèvement de la représentation de la Corse sur le territoire national. Mérimée, Carmen, Bizet avaient favorisé la naissance d'un opéra célèbre, pourquoi Mérimée, Colomba et Tomasi ne renouvelleraient-ils pas le même succès ? Famille, travail et mise en valeur de son île natale, voilà un contrat qui répondait à sa conception de la vie. Les intérieurs de Colomba se déroulèrent dans les nouveaux studios situés dans la banlieue bordelaise, à Cauderan. Dans leur ensemble, les péripéties du tournage furent nombreuses ; elles se trouvent relatées dans le journal bordelais<sup>4</sup>. De juillet à août 1947 le parcours fut mouve-

menté et assez rude. L'équipe se déplaça de Propriano à Fozzano, de Bastia au col de Vergio et aux Calanques de Piana, et de nombreuses anecdotes nous éclairent sur l'état de manque dans lequel se trouvait la Corse après la Libération. Les chambres à Nonza étaient rares et certains ont dû aller à Bastia pour dormir. Là ils rencontrèrent une terrible tempête de vent. C'était une quarantaine de personnes qui devaient s'adapter au manque de confort, à la recherche de nourriture. Un prisonnier allemand faisait office de barbier. Le camion et les trois voitures étaient mis à rude épreuve par l'état des routes. Les révisions du côté de Vergio et des calanques étaient difficiles par manque de garages. À Propriano, mêmes problèmes, les quelques hôtels existants étaient bondés. À cause de la saison estivale ils trouvèrent refuge au collège de Sartène et au séminaire. Pour se procurer du pain ils devaient se livrer à des acrobaties, ils attendaient souvent jusqu'à deux heures de l'après-midi leur délégué aux vivres. De plus il fallait trois semaines pour être livré en tabac ! Le tombeau de « Colomba » était à l'abandon, des planches pourries et défoncées voilà tout ce qui restait de celle qui avait inspiré la nouvelle de Mérimée. José Luccioni participa à sa restauration. Le village de Fozzano accueillit chaleureusement l'équipe. Enfin il leur fut difficile de se procurer des mulets, des chevaux, des fusils et des pistolets d'époque. Malgré tous ces handicaps Émile Couzinet fut un bon agent de propagande pour la Corse et se déclara ravi du tournage.

Par contre la critique ne fut pas tendre, particulièrement Jean Pierre Bouyxou dans un article paru dans la revue *Écran*. « Le film, écrivait-il, fut à l'arrivée une croquignollette guimauve, d'autant qu'il était d'un sérieux papal. Même les extérieurs tournés en Corse pour la couleur locale, prenaient là-dedans un petit air misérabiliste des plus surprenants. Près de Colomba les pires corseries interprétées par Tino Rossi parurent d'une réelle valeur documentaire ! » Heureusement la critique française n'eut pas à affronter la version américaine de « Colomba » (1946-1950) interprétée par Faith Domergue. Cette dernière était à l'époque la protégée d'Howard Hughes le célèbre producteur de la firme RKO. Si l'adaptation de Colomba proposée par l'humoriste Preston Sturges spécialiste de comédies, célèbre restaurateur pouvait surprendre son entourage, elle avait le mérite d'avoir séduit Howard Hughes qui désirait confier ce rôle à sa protégée.

3. Il interprétait deux chansons, « La vendetta » et « Dans l'île de beauté ».

4. in *La Nouvelle république de Bordeaux* des 11 et 12 août 1947.

Sturges avait lu Mérimée quand il résidait en France avant la guerre de 14. Il écrivit le scénario en 1945 et fit subir d'importantes modifications à l'œuvre originale, remplaçant le personnage de l'anglaise par un enfant. « Le meilleur scénario que j'ai écrit » disait-il et il choisit Max Ophüls alors résident aux USA<sup>5</sup> qui à son tour sollicite James Mason et Madeleine Carroll pour entourer Faith Domergue. Hughes s'y oppose, ne voulant pas payer de vedettes et surtout des vedettes qui risquent de faire de l'ombre à Faith Domergue. Plusieurs séquences seront réalisées. À la suite d'un accident d'avion le producteur Howard Hughes se trouve à l'hôpital. Il veut voir Ophüls qu'il ne connaissait pas. Il est consterné de voir que ce metteur en scène a un très fort accent allemand et qu'il s'exprime difficilement en anglais. Le lendemain, il demande à voir les rushes. Il critique aussitôt la direction d'acteur, notamment la manière de diriger sa protégée. Il demande des « re-tournages », de virer Ophüls en précisant à Sturges qu'il n'aime pas les étrangers et lui demande enfin de finir le film lui-même. Mais Howard Hughes n'aime pas le travail de Preston Sturges et particulièrement d'avoir ajouté un personnage, celui du petit garçon. Le 3 octobre 46, c'est la rupture. Hughes envoie son avocat à Sturges qui le prie de quitter le film. Hughes choisit Stuart Heisler pour le remplacer et faire réécrire le scénario s'il le juge utile. Le tournage est à nouveau interrompu et, à quelque temps de là, Hughes décide finalement de ne rien garder de tout ce qui a été tourné par Ophüls, et de faire réécrire le scénario, en supprimant le rôle du petit garçon. Stuart Heisler est prié à son tour de laisser la place à un autre, pas encore désigné. La nouvelle version de « Vendetta » sera finalement réalisée par Mel Ferrer, sur un scénario de W. R. Burnett. Il doit tourner les derniers extérieurs et les dernières scènes de studio de « Colomba » mais au préalable il a détruit les scènes tournées par ses deux premiers prédécesseurs Max Ophüls et Preston Sturges, et le quart de celles qu'avait réalisées le troisième, Stuart Heisler. Après ce petit jeu de massacre, il s'est mis joyeusement à l'ouvrage et en trente jours, a reconstitué ce que les autres avaient filmé en plusieurs années. Le film ne sera jamais distribué en France, mais il le sera en Belgique. Un journaliste américain a ainsi défini le film : « Un coûteux tremplin offert par Howard Hughes à la belle mais peu talentueuse Domergue ».

Ce sera à ce jour la dernière version cinématographique de Colomba, les versions qui suivirent seront des téléfilms.

### Trois téléfilms

En 1952, c'est la « Colomba » de Bernard Hecht, (noir et blanc, française) qui met en scène la pièce de théâtre que Jean Sylvain avait adaptée. Une version invisible à ce jour et qui semble avoir disparue.

En 1967, toujours pour la télévision, Ange Casta nous propose en noir et blanc une « Colomba » vériste, parlée en langue corse et qui apporte un éclairage intéressant et apprécié de la société corse. Nous sommes dans les années soixante, des années qui marquaient une étape et annonçaient un profond changement.

Ange Casta raconte qu'au décès de son père, en 1960, il avait éprouvé un choc. Il éprouva un besoin de rendre hommage au père corse et à la Corse. Il sollicite Claude Contamine qui lui proposa de réaliser une nouvelle version de Colomba. Il refusa, puis il hésita, et enfin il accepta sachant que c'était sa seule chance de tourner un film en Corse, sans comédien et parlé en corse avec sous-titres.



Colomba, d'Ange Casta

Ainsi ce téléfilm se présentait comme un document ethnographique et fixait une image de la Corse qui s'effaçait à la fin des années soixante. Dans cet hommage discret à ses parents il filmait avec une rigueur sans concession, précise et cruelle, la nouvelle de Mérimée et il l'éclairait sous un angle qui n'avait rien de romantique. La Corse d'Ange Casta est un pays où l'on dialogue peu, où la vie s'organise autour des morts plutôt qu'au profit des vivants. Ces souvenirs personnels se fondent dans le décor du maquis corse. Une histoire incroyablement violente dont le motif est dérisoire et dont la conclusion échappe aux voies du bon sens. Colomba n'a rien de l'héroïne romantique,

5. Bien que depuis plusieurs années aux USA, Ophüls n'eût pas encore réussi à faire un film à Hollywood.

avec son visage taillé à la serpe, ses paroles brèves, et la vengeance n'est pas tant un moteur dramatique qu'une sombre imbécillité. On est loin d'une adaptation flamboyante. Elle fut élaborée grâce à des rencontres fructueuses comme Andrée Daventure l'assistante de sa monteuse Monique Nana et le décorateur Tony Casalonga à Pigna, et surtout la présence de l'interprète de Colomba dont la recherche mérite d'être racontée.

Le casting, comme on dit, fut original et Ange Casta n'utilisa pas les voies traditionnelles de ce système pour trouver sa Colomba. Il sollicita nombre de ses compatriotes et particulièrement des médecins plus en prise avec la vie quotidienne des corses pour lui trouver son personnage. Il fixa son choix sur l'île-rous-sienne Jeanne Fioraventi qui accepta après de nombreuses réticences. Au moment des essais il s'avéra que pour des raisons photogéniques une légère intervention esthétique du nez était nécessaire. L'équipe de tournage pressée par le temps, l'opération se fit dans l'urgence apportant à l'interprète encore plus de pureté à son visage. Le cinéma indirectement apportait une réponse à des problèmes personnels que la femme n'avait pu exprimer ou tout simplement qu'elle n'avait pas osé aborder.

Ange Casta trouve son équilibre entre Francesco Rosi et Robert Bresson. Il nous livre une œuvre insolite qui prend place dans un cinéma corse. Ce rendez-vous restera sans suite.

Avec les années quatre-vingt arrive la première version en couleurs de « Colomba ».

En 1981, une coproduction télévision italienne et française de Giacomo Battiato où Jean-Paul Poletti collabore à la colonne musicale du film. Quelques scènes filmées en Corse ont été intégrées dans ce film diffusé en deux époques. Une certaine sensualité se dégage de cette bande qui permet d'éclairer de nouvelles facettes de ces protagonistes dans leur complexité.

Colomba de Prosper Mérimée reste un conte extraordinaire, écrit avec force et talent et dont le contenu a fait découvrir un aspect original de notre histoire. Les qualités de l'écriture littéraire de l'auteur n'ont malheureusement pas rencontré souvent son équivalence dans les différentes transpositions cinématographiques; c'est pourquoi la critique est si vive dès que l'on entreprend une nouvelle adaptation de ce chef-d'œuvre de la littérature française. Il ne faut pas oublier que là-dessus se superpose notre hypersensibilité insulaire! Si la nouvelle Colomba est le reflet d'un voyage d'étude de Mérimée en Corse, ce nouveau voyage d'étude à travers les différentes adaptations de Colomba a pour objet de vous faire découvrir la série d'images et d'anecdotes qui peuvent découler d'un récit de voyage et des chemins de traverse que le cinéma et la télévision peuvent lui faire prendre.

### Bibliographie

Ce texte est en partie extrait de deux livres.

MATTEI, Jean Pierre : *La Corse et le Cinéma : le muet*, tome I. Édition Alain Piazzola. Ajaccio, 1996.

MATTEI, Jean Pierre : *La Corse et le Cinéma : le parlant*, tome II, en cours d'édition chez Alain Piazzola



# *MÉLANGES*



# La noblesse militaire au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de la Corse

*Dominique BURESI*

## **L'exode militaire des Corses : une tradition**

La Corse militaire ne peut être séparée du contexte de l'époque, dont elle est solidaire. Aux Temps modernes l'émigration corse, essentiellement d'ordre militaire, est une constante qui s'inscrit dans ce courant de modernité qui va transformer durablement la Société en Europe à partir de la Renaissance. Entre autres, les progrès technologiques, qui déterminent les avancées de l'art militaire, rendent obsolètes la levée féodale, à laquelle succèdent les armées permanentes faites de professionnels de la guerre. À l'ère des mercenaires, la tradition guerrière des Corses trouve son accomplissement. Ses racines sont historiques, économiques et culturelles : favorisent cet exode : les guerres féodales, la pauvreté de l'île, le lignage (Sampiero fera, à 14 ans, à Florence, son apprentissage guerrier dans les Bandes Noires où sert son oncle). À partir de 1510, l'insécurité due aux corsaires barbaresques qui détruisent les villages et emmènent des milliers de captifs en esclavage a pour conséquence d'entraîner une émigration massive vers la Péninsule ; c'est ainsi qu'à Rome à partir des immigrants nombreux dans la ville, le Pape constituera la Garde Corse.

La proximité géographique, la parenté culturelle, la réputation et la valeur militaire des Corses, l'accueil qui leur est fait en particulier à Venise ou à Rome et les faveurs accordées aux notables qui sont au service génois, privilégient le service italien. Gênes, Venise et Naples auront jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle des régiments corses dans leur armée.

François I<sup>er</sup> va initier le service français en recrutant des compagnies corses. Après les bandes de Sampiero, le régiment d'Ornano au XVI<sup>e</sup> siècle et le régiment de Péri sous Louis XIV, le Royal Corse et ses successeurs les Chasseurs corses en 1788 perpétueront cette tradition.

## LA NOBLESSE CORSE : DU FÉODAL À L'OFFICIER DU ROI.

### Les Âges sombres

Évoquer la société militaire corse ne peut dispenser de faire référence à la féodalité insulaire qui a pour caractéristique d'être une noblesse étrangère, dont l'implantation se fait par strates successives dès le Haut Moyen Âge, d'abord franquo-toscane, puis ligure, de préférence dans le Cap Corse, à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Cette implantation répond à une nécessité stratégique. Charlemagne, pour faire face à la menace sarrasine, et à la demande de la papauté, dont, en 774, il confirme les droits souverains sur la Corse, fait de la Marche de Toscane un bastion essentiel, couvrant la Corse.

Au IX<sup>e</sup> siècle les incursions des Sarrasins ne cessent pas, ils vont même, en 847, après avoir ravagé la Corse, mettre Rome à sac. Parmi les nobles familles au X<sup>e</sup> siècle, on trouve, venus de Toscane, les Obertenghi dans le Deçà des Monts, les Cinarchesi dans l'Au-Delà des Monts. La structure féodale, au fil du temps, va éclater en seigneuries rivales, dont les châteaux marquent les fiefs, et dont les terres sont exploitées par des hommes libres qui leur versent une contribution. Le système est à la fois de type clientélaire et clanique<sup>1</sup>.

La papauté, faute de moyens, va confier à Pise, dont l'archevêché couvre la Corse, la gestion de l'île. Gênes, sa rivale maritime, n'aura de cesse de se substituer à elle, car l'île commande ses atterrages et lui est économiquement nécessaire, vu la médiocre étendue de son hinterland. En 1195 les Génois occupent Bonifacio, ville fondée par les Pisans, et que peuplent alors des colons ligures. En 1278, Calvi est entre leurs mains et bénéficie du même statut que Bonifacio. La défaite des Pisans en 1284 à la Meloria les élimine définitivement de la compétition.

Reste un autre adversaire : la féodalité corse, éprise d'indépendance, qui va s'opposer à l'hégémonie génoise. La lutte va s'étaler sur des siècles. En 1264, Giudice de Cinarca a échoué à fédérer la révolte corse, mais Jaime II d'Aragon, ayant été reconnu par le Pape souverain de l'île en 1305, profitant des querelles internes qui affaiblissent la République, va disputer la Corse à Gênes et s'appuiera sur ces féodaux batailleurs.

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la population corse est lasse des guerres féodales et des exactions qu'elle subit.

Les notables ruraux de l'En-Deçà des Monts vont se saisir de ce mécontentement pour animer une révolte, à la faveur de laquelle Gênes va pouvoir s'installer durablement en Corse pendant qu'eux-mêmes, *icaporalis*, assoient leur pouvoir à partir du XV<sup>e</sup> siècle, tandis que l'Au Delà des Monts reste acquis à la féodalité laquelle trouvera un soutien auprès de l'Aragon, qui concède le titre de vice-roi de Corse à un descendant de Giudice de Cinarca, Vincentello d'Istria.

Tour à tour féodaux et Génois se disputent le contrôle de l'île, mais ces derniers affaiblis par des querelles internes, Vincentello peut régner sans partage de 1411 à 1434, année qui voit sa chute, victime des dissensions intestines coutumières à la Corse. En résulte une période d'anarchie, qui prend fin lorsqu'en 1453 l'Office de Saint Georges, rase leurs châteaux, et triomphant, les contraint à s'installer dans les villes, programmant leur déclin.

La République a gagné la manche décisive et sa souveraineté va durer deux siècles.

### Les officiers corses des Valois (du mercenaire au soldat)

Le cardinal Du Bellay, envoyé en mission en Italie en 1536 s'attire la confiance des capitaines corses dont Sampiero, qu'il fait nommer colonel, et qui lève des compagnies commandées par les capitaines qu'il s'est attiré. Seront enrôlés parmi d'autres : Paolo Orsini, Cesare Fregoso, Stefano Colonna. De cette époque, il faut retenir que désormais les bandes corses font partie de l'infanterie royale de façon permanente.

Le fait est d'importance : ces capitaines cessent alors, et leurs compagnons avec eux, d'être de simples mercenaires utilisés le temps d'une campagne. Ils vont en payer le prix<sup>2</sup>.

De décembre 1524 à 1567, date de la mort de Sampiero, 23 officiers corses, dont 16 capitaines, meurent en combat ; sur ce nombre, 13 sont identifiés par leur nom patronymique : 6 sont originaires de l'Au-Delà des Monts, 7 de l'En-Deçà, représentant les différentes provinces de Corse, pour la plupart de familles connues comme les Da Mare, les Gentile de Brando, les Casabianca, les Bozzi et les Ornano.

À la faveur des guerres d'Italie Henri II, suscitant la révolte des Corses dont Sampiero, colonel de ses armées, prend la tête, va annexer l'île, qu'il doit rétrocéder à Gênes au traité de Cateau-Cambrésis en

1. La Corse est divisée en Deçà des Monts ou *Cismonte*, aujourd'hui Haute-Corse, et Delà des Monts ou *Pomonte*, aujourd'hui Corse-du-Sud.

2. Capitaine Poli, *Les Bandes corses*, Ollagnier, Bastia, 1898.

1569. Les derniers compagnons de Sampiero trouvent refuge en France, conduits par son fils Alphonse d'Ornano. Avec eux il constitue le régiment qui porte son nom, et qui participera aux guerres de Religion. Il sera licencié en 1626.

Charles IX, par l'Édit de Naturalité de 1569, reconnaît le colonel corse et les siens et tous ceux de leurs compatriotes qui viendront se fixer « *ès pays et terres d'obéissance au roi, comme nos vrais et naturels originaires* ».

Les notables, qui l'accompagnent, sont suivis par ceux de leur pieve ; le lien qui les rassemble est fort de ses racines familiales ou des obligations sociales qui les unissent.

Par la grâce de l'Édit qui fait de ses soldats des sujets du Roi, Ornano fait partie des régiments de gentilshommes, qualité reconnue à son colonel et ne peut pas être considéré comme une troupe mercenaire.

Le grade de capitaine est attribué à ceux qui amènent le nombre d'hommes nécessaires pour mettre sur pied une compagnie, ce sont outre Alphonse d'Ornano, qui est aussi capitaine de la compagnie colonelle, Léonardi de Corti et Simon de Brandi, mais ne croient pas déroger. ceux qui prennent place dans le rang, faute de remplir cette condition.

Les montres font état de soldats corses à la noblesse avérée<sup>3</sup>. C'est le cas entre autres de *Pozzo di Borgo* à la compagnie de Brancacio d'Ornano, Thomas de Casanova, qui a été enseigne à Florence, sert dans la compagnie de son parent, Antomaria de Casanova.

Cette noblesse militaire corse va prendre rang dans la noblesse française. Ainsi, le 7 novembre 1669 l'intendant du Languedoc rend un jugement de maintenance de noblesse en faveur des arrière-petits-fils de Léonard de Corti-Cazenove<sup>4</sup>, gouverneur de Sisteron, reçu chevalier de Saint Michel le 11 mai 1582.

### Le retour de Gênes

Ayant mis fin, depuis 1562, à la mission de l'Office, Gênes met en place, dès qu'elle reprend le contrôle de l'île, une nouvelle organisation administrative, promulgue les Statuts qui régiront les Corses et lance un programme de mise en valeur.

La féodalité, disparue du champ politique, lui succèdent les *sgio*, bourgeois *compradores*, ou plus volontiers propriétaires fonciers ; aisés, ils contractent souvent mariage dans les anciennes familles

déchues. Soucieuse de s'attacher cette hiérarchie sociale des *principali*, la République crée et installe auprès du gouverneur de l'île, qui tient d'elle ses pouvoirs, un Conseil des Nobles Douze pour l'En-Deçà, et un Conseil des Nobles Six pour l'Au-delà, qui les représentent.

Il est à noter que la vocation militaire, atavique goût des armes, ne se dément pas ; Venise verra se succéder des générations d'officiers issus de ces familles militaires dont les Ornano. Gênes, pour ceux qui lui témoignent fidélité et attachement, a créé la *benmeranza* qui s'assortit de faveurs dont le droit de porter des armes et d'être dispensé d'impôts, les bénéficiaires sont dénommés *benmeriti*.

### Les régiments corses des Bourbons

La geste impériale du Roi Soleil dévoreuse d'hommes, va conduire à recruter à la suite d'une convention signée avec Gênes en 1673, un régiment corse confié à l'autorité du colonel Francesco Péri, ci-devant au service de Venise ; son fils, qui lui succède, sera marquis et lieutenant général des armées du roi. Ce régiment peinera à combler ses pertes car le recrutement corse va se tarir et il faudra recourir aux levées d'étrangers (essentiellement des Italiens).

Péri, licencié en 1715, ce n'est qu'en 1739, alors que la Corse rejette par les armes la colonisation génoise, qu'apparaît à nouveau un régiment corse dans l'ordre de bataille de l'armée royale.

L'approche n'est plus la même ; alors que Péri était un régiment étranger mis sur pied après la signature d'une convention avec Gênes, le roi décide par ordonnance, en date du 10 avril 1739, de recruter un régiment corse dont les officiers seront issus des familles de notables « *... que l'on puisse regarder comme otages propres à tranquilliser sur la fidélité d'une telle nation.* » (correspondance de Duchâtel Archives de la Guerre).

Dans ses mémoires, l'officier de Picardie explique cette levée par des raisons politiques : « *la France doit, attentive à ses intérêts, se ménager des liaisons avec les insulaires par l'intermédiaire des officiers du pays qu'elle attachait à son service* »

Ce projet est la première étape d'une démarche qui trente ans plus tard conduira à la main mise sur l'île, ce qui donnera un coup d'arrêt à l'exode militaire vers les États Péninsulaires qui ne prendra fin qu'après les campagnes d'Italie de Bonaparte en 1797.

3. Marquis d'Ornano, *La Corse militaire*, Champion, 1904.

4. Marquis d'Ornano, *op. cité*.

La Corse, conquise, en 1769, le comte de Vaux propose de recruter en Corse de nouvelles unités, parce que « *le seul métier des Corses, et leur unique ressource, est le port des armes. Il semble qu'il est convenable de les attacher au service du Roi* ». Ce qui permet à la fois de renforcer l'armée royale et de s'attacher les notables, promus officiers du roi.

En conséquence, seront levés la *Légion Corse*<sup>5</sup> dont les officiers seront choisis parmi les familles loyales à la couronne ou parmi des ralliés de la onzième heure comme Grimaldi et *le régiment de Buttafuoco*, où sont versés les supplétifs et leurs chefs qui ont combattu les milices nationales; devenu Provincial de Corse en 1772, il sera employé au maintien de l'ordre dans l'île<sup>6</sup>.

En 1788, l'ordonnance portant création des bataillons de chasseurs verra la dissolution du Royal Corse, le régiment dissous donnant naissance au bataillon de chasseurs royaux corses et au bataillon de chasseurs corses.

## L'ÉDIT DE 1770

### Le vœu des notables

Une délégation corse se rend à Versailles en 1770, après qu'une médaille ait été frappée pour célébrer le rattachement à la France.

Les trois ordres délèguent : pour représenter le clergé, Mgr Stefanini, évêque de Sagone, pour la noblesse, Massei, pour le Tiers-Etat, Giubega. À Versailles, l'évêque, au nom des États généraux de Corse, remet au roi l'adresse suivante :

*« La Nation corse, dès les temps les plus reculés a désiré appartenir à votre Empire... Elle se fera gloire... de consacrer ses efforts au service de Votre Majesté... son dévouement pour votre personne et les sentiments d'honneur... l'incorporent à votre royaume. Quel tribut peut offrir. un pays. ? Le tribut de sa reconnaissance pour avoir fait cesser les maux qui l'opprimaient. Sous les heureux auspices du règne de Votre Majesté, la Corse mise en valeur verra-t-elle son territoire disputer d'utilité avec les provinces qui tiennent rang... Ce sont les vœux d'une nation qui ne le cède, ni en fidélité ni en zèle, aux plus anciens sujets de Votre Majesté ».*

En réponse à ce souhait des notables, de voir la Corse s'inscrire dans le domaine royal, le roi promulgue en 1770 un édit autorisant les Corses à demander leur affiliation à la noblesse du royaume, sous la

réserve de justifier de titres remontant à quatre générations et dont l'Édit fixe les critères : la *benmeranza* est l'un d'entre eux. Les *benmeriti* revendiquant d'être reconnus nobles, il sera fait droit à leur requête. Cet édit fait aussi référence à l'édit de 1750, portant création de la noblesse militaire.

## La noblesse militaire : l'édit de 1750

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le corps des officiers est en proie à un malaise, dû au fait que la petite noblesse, aux revenus modestes, est confinée dans les grades subalternes, et que les roturiers méritants se voient interdire l'accès à la carrière, alors que la haute noblesse de Cour, seule avec la bourgeoisie aisée à avoir les moyens d'acheter un régiment ou une compagnie, se réserve les grades d'officiers généraux

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, le roi promulgue cet Edit, portant création d'une noblesse militaire :

*« Les exemples de zèle et de courage que la noblesse a donnés [...] ont été suivis par ceux qui n'avaient pas les mêmes avantages du côté de la naissance... nous leur avons donné par les grades et autres récompenses des témoignages de notre satisfaction... et rien ne nous a semblé plus digne que de faire passer jusqu'à leur postérité les distinctions acquises s'ils n'en ont encore le titre [...] en établissant une noblesse militaire qui puisse s'acquérir par les armes [...] ».*

Ce texte précise les privilèges accordés, dont l'exemption de la taille, l'anoblissement de tous les généraux non nobles, et des chevaliers de Saint Louis (décoration accordée au mérite mais aussi à l'ancienneté de service); l'article 11 décrète : « *la noblesse acquise passera de droit aux enfants légitimes* »; mais la loi n'est pas rétroactive.

L'Édit dispose que « *tout officier [...] dont le père et l'aïeul ont obtenu l'exemption de la taille sera noble de droit après [...] qu'il aura été créé chevalier de Saint-Louis, qu'il aura servi le temps prescrit.* » (14 à 20 ans, suivant le grade, temps réduit suivant l'article 8 en cas de blessure ou d'infirmités dues au service).

### Leurs conséquences

Ce texte a son importance pour les officiers du Royal Corse car la preuve de leur origine nobiliaire est souvent difficile à apporter.

5. Dissoute en 1775.

6. Supprimé en 1791.

Confronté à ce problème, en 1739, Maillebois avait tranché de façon pragmatique. Serait nommé capitaine qui pourrait recruter une compagnie de 50 hommes, témoignant ainsi de son influence et donc de sa position sociale. Cet édit offre des perspectives d'anoblissement grâce à l'Ordre de Saint Louis.

Dès la promulgation de l'Édit, certains officiers corses du Royal Corse modifient leur patronyme, en le faisant précéder d'une particule et en substituant un y au i final<sup>7</sup>.

À partir de 1776, l'admission des fils des *principali* dans les écoles militaires ou au séminaire d'Aix, voué à l'enseignement des humanités, en sera facilitée ; il en sera de même pour les filles qui seront admises à l'école de Saint-Cyr.

Les demandes seront nombreuses, car ces familles sont souvent démunies ; l'objectif de faire émerger une élite francophone dévouée au Régime dicte ces mesures, que Marbeuf, gouverneur de la Corse, a préconisées : « *la jeunesse languit sans secours du côté de l'éducation ; ... en les dépaysant (les jeunes) et en les élevant dans les principes du gouvernement, on aurait d'excellents sujets à placer dans les différents états.* »

Il en résultera dans les familles de notables un engouement à entrer au service du Roi, la condition militaire s'accompagnant d'une reconnaissance sociale qui accroît leur prestige et leur influence.

L'environnement géostratégique qui conditionne son histoire fait qu'en Corse la condition militaire a toujours été considérée, la reconnaissance par le roi de France d'une noblesse héréditaire insulaire s'inscrit dans cette problématique et en favorise l'intégration dans la société d'ordres de l'Ancien Régime.

## LES FAMILLES NOBLES EN CORSE

Entre 1770 et 1775, la France reconnaît donc comme nobles les familles suivantes<sup>8</sup> :

Abbatucci (son membre le plus en vue est le lieutenant colonel Jacques Pierre Abbatucci), Anfriani, *Antoni* de Fozzano, *Arrighi de Casanova*, *Avogari-Gentile*, *Bacchiochi*, Belgodere, Benedetti de Vico, *Benielli*, *Boccheciampe*, *Boerio*, Buonaparte, *Bustoro* (dont l'un est colonel au service de Gênes), *Buttafoco* (famille du colonel du Royal Corse maréchal de camp), Caraccioli, *Caraffa*, *Cardi*, *Casabianca*, Casalta,

Castagnoli-Negroni (qui compte parmi ses ancêtres quatre doges de Gênes), Castelli, *Cattaneo*, *Ceccaldi* de Vescovato, *Colonna de Cesari Rocca*, *Colonna d'Istria* (famille de Vincentello d'Istria), *Colonna Bozzi*, *Colonna d'Ornano*, Corsi, *Costa*, *Cuneo d'Ornano*, *Cutoli-Coti*, *Dangelo*, *Doria*, *Durazzo*, Etori, *Fabiani*, Forcioli, Figarella, Fozzani, Falacci, Fraticelli, *Frediani*, *Gentile* de Nonza, Gentile (Avocari de, branche de Rogliano), Gentile de Calcatoggio, *Giacomoni*, Giubega, *Marengo*, *Mari*, *Massei* de Sisco (deux membres de la famille sont officiers au Royal Corse), *Matra* (qui compte trois officiers : deux au Royal Corse, un au Provincial), *Mattei* de Centuri, Morelli, *Morlas*, *Murati*, Ortoli, *Peretti*, Pernice, *Petriconi*, *Pianelli*, Piétri, *Poggi* (deux de ses membres sont officiers), Pozzo di Borgo, Pruno, *Questa*, Rocca-Serra, *Rossi* d'Ajaccio (trois sont officiers au Royal Corse), Salinesi, *Sansonetti*, Santini, *Susini*, Suzzarelli, Tomei, *Varese*, *Zerbi*. (Les familles dont le patronyme est en gras comptent au moins un officier au Royal Corse)<sup>9</sup>.

Cette liste n'est pas exhaustive ; il faut y ajouter D'Angelis, gouverneur du château de Nonza (noblesse d'origine romaine), Carabelli, de Fozzano (la famille de la vraie Colomba) Caraccioli (noblesse d'origine napolitaine), Franceschi, de Bastia (le général d'Empire est son descendant), *Gaffory*, colonel du Provincial, maréchal de camp, *Galloni* capitaine de grenadiers au Provincial (reconnu noble sur preuves de 1564), *Monte-Rossi*, capitaine (preuves de 1561), Ornano Paul François (preuves de 1594, délivrées par le roi de France, descendant d'Alphonse, maréchal de France, fils de Sampiero ; son fils est lieutenant -général des armées du Roi), *Stephanopoli de Connène* (ascendance grecque, officier de Corse Cavalerie).

## Les officiers nobles corses dans l'armée royale au XVIII<sup>e</sup> siècle

Ils servent dans les régiments de leur « nation », suivant l'expression du temps, c'est-à-dire dans les unités recrutées dans l'île. Il faut distinguer le Royal Corse, le plus ancien d'entre eux, dont la levée traduit l'intérêt que le roi attache à l'importance stratégique de la Corse, et à la volonté de s'y installer, ce qui impose de s'y assurer des fidélités.

7. Cf. X. POLI, *op. cit.*

8. D'après Abbé S.-B. CASANOVA, *La Corse et les Etats-Généraux de 1789*, Ajaccio, 1931, cité par P. Salvadori, « Le Royal Corse », thèse, Paris 1984.

9. Comme en témoigne celle qui couvre la période 1770-1789, dont fait état M. VERGÉ-FRANCESCHI, *Histoire de Corse*, Edit du Félin, 1996.

## Le régiment de tradition

Le Royal Corse, pendant ses cinquante ans d'existence, voit passer dans ses rangs les représentants des plus notables familles de l'île, et on s'y succède souvent de père en fils, d'oncle à neveu. On peut citer Charles de Giovanni-Limperani, qui fait ses premières armes dans Corse cavalerie comme capitaine en 1758, avant d'être muté au Royal Corse en 1760, où le rejoint son frère en 1769, puis son fils aîné en 1775, et son second fils en 1786 (ce dernier sera tué à Fleurus en 1794) ; en 1789 il est lieutenant colonel en second aux chasseurs royaux corses. Mais cet exemple n'est pas unique : c'est le cas de nombreux autres dont les Rossi, les Casabianca, les Gentile, le colonel Mathieu Buttafuoco, qui milite pour le rattachement de la Corse à la couronne au point d'être l'intermédiaire de Choiseul auprès de Pascal Paoli<sup>10</sup>.

Après 1769, la noblesse militaire corse constitue un vivier où les familles considèrent comme un devoir de servir le roi, symbolisant l'allégeance à la monarchie ; il vaut reconnaissance sociale dans la société d'ordres dont elle se veut partie prenante<sup>11</sup>.

Au ministère, cette adhésion semble acquise, si l'on se réfère à l'inspection de 1779, où est proposée la promotion d'officiers corses à la faveur de la vacance du poste du colonel en second, le comte de Pontevès, à qui il est offert le commandement d'un régiment : « *il conviendrait de faire passer M. Antoine de Rossi lieutenant-colonel avec rang de colonel lequel serait remplacé par M. Camille de Rossi, major et le sieur Don Grazio de Rossi, capitaine commandant, frère des précédents passerait à la majorité. Tous trois, par l'ancienneté de leurs services, leur zèle et leurs talents, sont susceptibles de cette grâce* »

D'autres faits l'attestent : ainsi, lors de la convocation des États Généraux, les nobles décident de siéger à part et désignent comme représentant le colonel Buttafuoco connu comme un suppôt du régime, aussi significatif : dès qu'est connue la décision de l'Assemblée d'abolir les privilèges, la noblesse de Sartène émet auprès du Procureur du roi la protestation la plus vive (il ne sera donné aucune réponse à cette requête qui la ridiculise.)

## Les partisans

Le Corse Cavalerie<sup>12</sup>, levé en 1757, pendant la guerre de Sept Ans, pour faire face à la menace

anglaise, est fort de 6 compagnies, chacune à l'effectif théorique de 25 hommes. En 1760, à Worms, où le régiment est dissous, elles sont versées aux chasseurs de Fischer. La consultation des registres de troupe permet de constater que sur 6 capitaines commandant : deux (Marengo et Giovanni-Limperani) sont originaires de L'En-Deça et le recrutement de leurs compagnies s'est fait préférentiellement en Balagne, dans le Nebbio, le Niolo et les pieve avoisinant Corte.

Les quatre autres viennent de l'Au delà des Monts : Pianelli de la Pieve d'Istria, Peretti et d'Ortoli de la Rocca ; quant à Stephanopoli, il représente la colonie grecque. Cette constatation montre que les notables du Sud, minoritaires lors de la levée du Royal Corse, ne rechignent plus à lever des compagnies pour le service du Roi ; quant à la présence de Stephanopoli, elle traduit le ralliement de sa communauté à la couronne, qui se confirmera lors de la campagne de Corse en 1768. Faut-il y voir l'influence de Cursay, présent en Corse jusqu'en 1752 ? La question semble pouvoir être posée.

Comme autre facteur discriminant, un recrutement de lignage, de préférence dans la pieve du capitaine.

Pianelli a sept de ses hommes originaires comme lui d'Olmeto, Levie a fourni à Peretti, dont la famille en est native, huit cavaliers ; dix autres viennent de sa province de la Rocca. Chez Stephanopoli, le quart de l'effectif est fourni par la colonie de Paomia, que les Grecs ont fondée en arrivant d'Asie Mineure.

À la même époque, le Royal Corse peine à recruter, et les Corses n'y sont plus majoritaires. Si on rapproche ces deux faits, il semble que Corse Cavalerie ait été levée comme une unité de volontaires destinée à la guerre de partisans, ce qui explique et son mode de recrutement et son intégration aux Chasseurs de Fischer dont la réputation n'est plus à faire dans ce type d'engagement. Les commissions d'officier permettront à leurs titulaires d'être conservés dans les cadres et de faire carrière ultérieurement dans le Royal Corse.

## Les nouveaux venus

La Légion Corse, régiment de Buttafuoco, le Régiment Provincial de Corse : pour ces derniers, les plus récents, leur formation intervient après Ponte Novo et répond au souci de favoriser ceux qui ont fait la preuve de leur dévouement à la couronne.

10. Choiseul utilisera ce canal pour proposer en 1765 à Paoli, qui refusera la charge de colonel propriétaire du Royal Corse, ce qui démontre le rôle politique que la royauté entend faire jouer à ce régiment

11. Ce qui n'est pas reniement de la corsitude, en 1794 des officiers émigrés de l'ex-armée royale comme Buttafuoco se rallieront au Royaume Anglo-Corse, dont la Constitution monarchique reconnaît leur prééminence sociale.

12. S.H.A.T (dossier 3Yc 85)

## La Légion Corse ou Légion d'Arcambal,

Du nom de son colonel<sup>13</sup> est mise sur pied le 1<sup>er</sup> juillet 1769 soit moins de deux mois après Ponte Novo avec un double objectif : fournir une occupation à des désœuvrés qui pourraient se révéler malintentionnés dans le contexte d'une conquête qui a créé du ressentiment, et, par la délivrance de commissions d'officiers, s'attacher les familles influentes, récompenser ceux qui ont servi les intérêts du roi ou même fidéliser le ralliement de partisans de Paoli. La preuve en est fournie par les registres des troupes<sup>14</sup>

Le corps des officiers est d'origine variée. À côté de vieux soldats comme le lieutenant-colonel Antonio de Rossi, officier de valeur très bien noté, qui vient du Royal Corse, on note la présence de jeunes gens issus des familles de *Principali* comme Fabiani qui appartient à une famille très influente de Balagne et fait à la Légion ses premières armes, ou Jacques Peretti, originaire d'une importante famille de l'Au-Delà des Monts, qui a commandé des volontaires corses sous les ordres de Narbonne pendant la campagne de 1768-69, ou de chefs des combattants corses comme Grimaldi à qui on a confié la compagnie de grenadiers et qui commandait les nationaux à Ponte Novo ou bien Casalta. En garnison sur le continent, elle sera dissoute en 1775, et ses fantassins constitueront le 2<sup>e</sup> bataillon du Royal Corse.

## Le régiment de Buttafuoco

Choiseul fait savoir le 7 juin 1769 au comte de Vaux que le roi, voulant reconnaître les services rendus par Buttafuoco, ordonne de recruter un régiment corse qui portera son nom, destiné à engorger les volontaires qu'il a recrutés et qui ont fait la campagne de Corse aux côtés des troupes royales car, écrit-il, « *Il serait humiliant pour cette nation que l'on prit toujours des étrangers pour les commander* ». Par ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1769 le roi autorise la levée de cette unité qui, appelée à servir sur le continent, aura son dépôt à Aix-en-Provence. Il reçoit son drapeau, délimité en quatre quartiers par une croix blanche, frappée en son centre d'une tête-de-maure, et, à chacune de ses extrémités, d'une fleur de lys blanche.

On peut noter que l'encadrement est très ciblé ; en effet le registre des troupes (*S.H.A.T. Yb 91*) révèle la présence d'officiers appartenant à la parentèle du colonel comme à l'État-major le lieutenant aide-major

Giovan-Simone Buttafuoco, le lieutenant sous-aide major Giovan-Battista Buttafuoco, ou à la tête d'une compagnie le capitaine Giovan-Ambroggio Buttafuoco. Les familles influentes sont de même largement représentées, et souvent par plusieurs de leurs membres. Ce sont, entre autres, le lieutenant colonel de Zerbi, le major de Caraffa, les capitaines Casabianca Raphaël, Ornano, Colonna-Ceccaldi, Colonna d'Istria, Frediani, et Matra qui est nommé lieutenant colonel au décès de de Zerbi et, parmi les lieutenants, Bonavita (il est aux grenadiers), Spinola, Peretti, Matra Angelo, Casabianca Francesco.

On peut en conclure que les réunir dans un même régiment signifie qu'on est certain de leur fidélité. Lorsque l'île est troublée par l'existence de bandes, qui harcèlent les troupes royales, il semble que l'on ne puisse attribuer au hasard l'affectation du régiment en Corse. Dénommé, en 1772, régiment Provincial de Corse, sa mission est de rétablir la sécurité et de veiller au maintien de l'ordre en collaboration avec la maréchaussée.

## Le Provincial de Corse (1772-1791)

Si Paoli s'est exilé, ses partisans ont choisi la résistance armée ; une unité composée de Corses, est jugée plus apte à assurer la sécurité du pays que les régiments de ligne en garnison dans les villes insulaires. Tel est l'objet de l'ordonnance du 23 août 1772 qui incorpore Buttafuoco dans les milices royales, créées sous le règne de Louis XIV, ce qui le distingue des troupes de ligne. Il occupe des secteurs ou quartiers qui correspondent à l'implantation de tribunaux d'exception appelés junte, créées pour réprimer le « *banditisme* »<sup>15</sup>.

Pour en faciliter le recrutement, l'ordonnance de création dispose dans son article 12, que les déserteurs des régiments corses, qui se rendront dans les trois mois qui suivront la publication de l'ordonnance, seront amnistiés à condition de servir pendant 8 ans dans le Provincial, temps après lequel il leur sera délivré un brevet de grâce.

Le régiment permettra d'accroître le nombre des officiers corses, ce qui s'inscrit dans la politique d'intégration des notables.

Dissous en 1791, ses effectifs, pour partie, seront versés à la Gendarmerie Nationale, nouvellement créée.

13. Noté « officier de la plus grande distinction », il sert depuis l'Âge de 14 ans, en 1769 il est colonel du régiment de Rouergue et brigadier des armées du roi, ce choix montre l'intérêt porté à cette unité que le comte de Guibert commandera plus tard.

14. S.H.A.T. Yb, 658.

15. Ce terme recouvre en fait des réalités différentes, il englobe avec les délinquants et criminels de droit commun, les tenants de l'idée nationale qui ne se résignent pas à la soumission au roi et aussi ceux qui tiennent le maquis pour des raisons d'inimitiés familiales.

## Les enfants soldats corses (volontaires, cadets-gentilhommes, boursiers)

### les volontaires

Les officiers, par tradition sont issus des familles influentes, *i principali*, et embrasser la carrière militaire, comme on l'a vu, est une des façons d'affirmer sa place dans la société. Comme au temps de Sampiero, on y entre parfois très jeune : deux originaires du Pomonte (la Corse du Sud) que leur destin tragique rapproche (devenus officiers généraux ils seront guillotiné en 1794) Francesco Maria Ornano (dont le père Luc a été fait marquis par le roi Théodore) et Camillio de Rossi (lié à la famille des seigneurs de Leca) entrent au service respectivement à l'âge de 13 et 15 ans en 1739.

La tradition du volontariat se perpétue puisque Gaspard d'Ortoli-Giacomoni, né en 1750, avant d'être sous lieutenant au Royal Corse en 1770, est volontaire en 1768 au régiment d'Anhalt. Fiorella, né en 1752 (général, comte et sénateur sous l'Empire) est volontaire au Royal Corse en 1770, comme Michel Pianelli (fils du colonel) qui fera la campagne d'Amérique en 1781 ou Laurent Colonna d'Istria.

### Les cadets gentilshommes

L'institution des volontaires ayant été supprimée, par ordonnance du 25 mars 1776, est créé dans chaque compagnie un emploi de cadet gentilhomme réservé aux jeunes gens, ayant fourni une attestation de noblesse, âgés de 15 ans au moins et de 20 ans au plus. Confiés à la responsabilité du colonel, ce dernier doit « faire employer aux cadets en études, lectures, en instruction relative à leur état, tout le temps que les occupations et les devoirs militaires leur laissent et qu'ils contractent l'habitude du travail si nécessaire à un officier<sup>16</sup> ». Pour tout ce qui concerne le service et la discipline ils sont subordonnés à tous les officiers. Ce n'est qu'après être passés par tous les grades qu'ils sont nommés sous-lieutenants. En 1779, François Cattanéo est cadet gentilhomme dans le Vermandois (sous l'Empire il sert à la Légion corse de Naples). En 1781, Vincent Antoni est cadet gentilhomme au Royal Corse, comme Giorgio d'Angelo. En 1788 les bataillons de chasseurs corses comptent chacun un cadet gentilhomme. Marc Antoine Bonavita (né en 1773, fils du général) aux chasseurs royaux, et Felice Avocari de Gentile aux chasseurs corses (il émigre en 1794), qui seront tous deux sous-lieutenants en 1792.

## L'admission aux écoles militaires : les boursiers<sup>17</sup>

Elle suscite l'engouement. Les documents du temps témoignent de l'intérêt suscité parmi les familles de notables « *qui font profession des armes* ». Quelques exemples en font foi.

Aurelio Peretti de Levie qui, s'étant vu refuser un secours par le comte de Saint Germain, alors ministre de la Guerre, sollicite, sur l'avis bienveillant de celui-ci en février 1778, l'admission de son fils François, son frère le capitaine Gio Paolo fait de même pour son propre fils, Francesco Saverio. Il y a joint des documents attestant des dommages soufferts au temps de Paoli pour justifier de la modicité de ses ressources.

Les conditions d'accès sont strictement respectées. Ainsi Peretti Della Rocca en septembre 1787, ex-officier au Provincial, voit la candidature de son fils refusée, au motif qu'il a plus de dix ans, bien qu'il ait deux cousins officiers au service, mais il lui est conseillé de proposer un autre fils plus jeune.

De même, le 30 janvier 1779, il est fait obligation à ses parents d'attester de la noblesse de leur fils Napoléon Bonaparte : « *J'ai l'honneur de vous envoyer le nom d'un enfant. que Sa Majesté a jugé à propos d'agréer nomination pour ses écoles militaires Je vous prie de vouloir bien. en donner avis aux parents. et leur recommander de m'adresser leurs preuves et papiers généalogiques... et d'attendre que je leur donne l'ordre de faire partir cet enfant...* »

La carrière militaire en Corse paraît être un itinéraire obligé pour tous ceux, qui ont un père ou un parent officier et les demandes affluent.

Ceccaldi et Galloni d'Istria, tous deux capitaines au Provincial, voient leurs enfants admis aux écoles militaires, en même temps que le colonel de Petriconi y fait recevoir son fils César.

Le major Rossi, chevalier de Saint Louis, qui sert depuis la création du Royal Corse en 1739, sollicite et obtient l'admission de son fils.

Cuneo d'Ornano pose en 1789 la candidature de son petit-neveu qui est orphelin.

Louis Bonaparte est admis parce qu'il remplit une double condition : il est orphelin et son frère Napoléon est officier.

Le capitaine Boccheciampe voit agréer la candidature de son fils, au motif des services rendus à la couronne.

16. X. POLI, *op. cité*.

17. Fonds de l'Intendant, 1 C 182 AD Corse du Sud.

## L'émigration des officiers corses

Elle semble être un bon indicateur de l'attachement de la noblesse militaire corse à la monarchie. Le tableau d'effectifs des deux bataillons de chasseurs, qui ont pris la suite du Royal Corse en 1788, permet de juger de l'importance de cette émigration qui se fait essentiellement en deux vagues : l'une en 1791-92, l'autre en 1793-94 ; elles obéissent à des motivations différentes.

## Le bataillon des chasseurs royaux corses

En 1791-1792 au bataillon des chasseurs royaux corses sur 39 officiers : seuls 4 émigrent. Il est intéressant de noter que la plupart ont commencé leur carrière au régiment de Buttafuoco, ou à la Légion Corse dont le recrutement a sélectionné les fidèles à la cause royale.

Antoine Baciocchi-Adorno (20 ans de service), major, émigre en 1792, et va servir entre autres à l'armée de Condé. Félix Pitti-Ferrandi (23 ans de service), capitaine, émigre en 1792, major dans l'armée des deux Siciles. Marc Antoine de Rossi : capitaine (23 ans de service), émigre en 1791, sert aux chasseurs d'York puis à l'armée de Condé. Colonna-Bozzi capitaine (15 ans de service), émigre en 1792. À la même époque, au bataillon des chasseurs corses, on compte cinq émigrés en 1792, et six en 1794 sur 44 officiers. Sansonetti Stefano (34 ans de service), lieutenant-colonel en second, émigre en 1792. Antoine de Carbuccia, capitaine (22 ans de service) émigre en 1792, et rentre en 1794 lorsque l'île est occupée par les Anglais. Antoine-François-Louis Carlotti, capitaine (27 ans de service), émigre et va servir dans l'armée de Ferdinand roi de Naples en mars 1792. Antoine Susini, lieutenant (7 ans de service), émigre puis, rentré en Corse, est adjudant-major dans un bataillon anglo-corse en 1795. Jean Questa, lieutenant (5 ans de service) émigre en 1792, au service de la Hollande puis en Prusse (où on trouve sa trace en 1812).

Il peut être noté quelques différences entre les deux bataillons. Pour les chasseurs royaux (3<sup>e</sup> bataillon), l'émigration est contemporaine des premiers troubles en Corse, suscités par la constitution civile du Clergé, elle concerne des représentants de vieilles et illustres familles totalisant de longues années de service, 10 % des effectifs sont en cause. Pour les chasseurs (4<sup>e</sup> bataillon) vétérans et jeunes officiers s'équilibrent, (cinq contre six). Les premiers partent plutôt en 1792, les autres plutôt en 1794 (et ils emmènent avec eux un cer-

tain nombre de soldats) on peut en trouver la cause dans les menaces de Saliceti. Le 28 février 1794, l'arrêté suivant avait été pris, qui est lui-même la conséquence de la guerre civile entre nationaux et républicains en Corse : « *Au nom du peuple français (S.H.A.T. Xb 123). Les représentants du peuple envoyés par la commission nationale près l'armée d'Italie & dans les départements du Midi ; Considérant que les citoyens Saliceti chef de Bataillon, Bacciochi, Paccioni, Ciavaldini, capitaines, Frediani, lieutenant, tous au bataillon d'infanterie légère corse ont leurs parents à la tête des rebelles dans le département de la Corse, les armes à la main contre la République ; que plusieurs patriotes sont par ceux-ci persécutés et opprimés ; que d'ailleurs leur civisme est très équivoque ; Arrêtent qu'ils seront destitués de toute fonction militaire & mis en état d'arrestation jusqu'à la paix* »

*Fait au Port la Montagne (Toulon), ce 10 ventôse (28 février) An II de la République une et indivisible. Signé : Saliceti, Multedo* »

Cette menace explique ces départs qui s'échelonnent sur 48 heures.

Le 12 germinal An II (1<sup>er</sup> avril 1794), le commandant en second du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs Colonna de Giovellina rend compte au citoyen ministre que dix-neuf militaires ont déserté ; ce sont :

*« les citoyens Giorgio Maria D'Angelo, né à Bastia le 17 janvier 1762, capitaine cadet (cadet gentilhomme en 1781, capitaine en 1792) et David Benedetti, sous-lieutenant, originaire de Vico, ont émigré le 28 ventôse (18 mars) amenant avec eux cinq caporaux et six chasseurs.*

*Laurent Colonna d'Istria, capitaine (sert depuis 1770), originaire de Sollacaro où il est né le 15 janvier 1753 ;*

*Pietro Andréa Pallavicini capitaine natif de Sainte Marie d'Ornano, Félix Antoine Avocari de Gentile, ex-cadet gentilhomme en 1788, lieutenant (depuis 1792), natif de Nonza ont émigré le 29 ventôse (19 mars) emmenant avec eux un caporal et un chasseur ; le citoyen Nicolas Ponte lieutenant (né à Ajaccio le 5 février 1759) a fait de même le 30 ventôse (20 mars) »*

En 1791, l'Assemblée Nationale avait exigé d'eux qu'ils prêtent serment de fidélité à la Nation ; la majorité des officiers des deux bataillons, respectent les règles de l'honneur militaire et restent sous les drapeaux<sup>18</sup>.

18. Cf. Colonel REBOUL, *l'Armée au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1931, : « Après la Terreur, sur les six mille gentilshommes qui servaient avant la Révolution, il n'en demeure qu'un millier, ce qui signifie, sans ambages, la disparition de la noblesse militaire ».

On doit prendre en considération, pour l'expliquer, que les officiers de fortune, comme on les désignait alors, représentent, en 1792, 30 % du cadre (10 au 3<sup>e</sup> bataillon et 15 au 4<sup>e</sup>) et qu'aucun de ces 25 officiers sortis du rang n'émigre<sup>19</sup>.

### Officiers nobles n'appartenant pas à ces bataillons ayant émigré

Il faut ajouter à cette liste des officiers nobles n'appartenant pas à ces bataillons, comme les trois fils du capitaine Galloni qui sera lui-même assassiné à Olmeto en 1793, ou servant dans d'autres armes comme Cesari (de Casalabriva), officier d'artillerie et ses trois compagnons qui, après le licenciement de l'armée de Condé, vont aider à la restauration de Ferdinand de Bourbon sur le trône de Naples en 1799<sup>20</sup>.

### Les officiers de fortune

Ce terme désigne sous l'Ancien Régime des officiers sortis du rang ; dans chaque régiment leur nombre limité est fixé par ordonnance : cinq à six en moyenne.

Anciens sous-officiers au courant des détails du service et des règlements, proches de la troupe dont ils sont issus, il leur est, le plus souvent, confié des tâches administratives qui répugnent à l'officier d'Ancien Régime : quartier-maître trésorier, aide-major, mais vu leurs états de service on les trouve aussi porte-drapeau ou lieutenant de grenadiers à la compagnie d'élite.

Ils peuvent espérer grâce à l'édit de 1750 accéder à la noblesse militaire. Avant la Révolution, on trouve dans les cadres des unités corses :

**Aux chasseurs royaux (3<sup>e</sup> bataillon) :** Carlo Domenico Casanova (de Venaco) né en 1739, engagé au Royal Corse en 1758, quartier-maître sous lieutenant en 1773 ; lieutenant de grenadiers en 1777, sera chef de brigade (colonel) en 1798 ; Vincent Marie Constantini (de Ghisoni), né en 1751, soldat au Royal Corse en 1769, quartier-maître trésorier en 1780, sera général de brigade en 1803 ; Angelo Paccioni, (origi-

naire du Niolo) né en 1739, sert comme supplétif pendant la campagne de Corse en 1768 sous d'Arcambal qui l'incorpore à sa Légion créée en juillet 1769, porte-drapeau au Royal Corse en 1777, sous-lieutenant de grenadiers en 1781. Entre 1791 et 1792 sept sous-officiers seront promus officiers ; l'un d'entre eux, Jean-Baptiste Bertolosi (d'Ajaccio), né en 1749, engagé à la Légion d'Arcambal en 1770, sous-lieutenant en 1791 sera général de brigade en 1804.

**Aux chasseurs corses (4<sup>e</sup> bataillon) :** Pierre-André Pallavicini (d'Ajaccio) né en 1749, dragon dans la Légion Corse en 1769, sous-lieutenant de grenadiers au Royal Corse en 1780, sera tué dans les Alpes comme capitaine en 1793 ; Antoine Paolini (de Ghisoni), né en 1731, soldat au Royal Corse en 1749, porte-drapeau en 1765, sous-lieutenant de grenadiers en 1770, en 1784 et chevalier de Saint-Louis, retraité en 1792 comme capitaine. Rocco Francesco Comiti (de Serra), né en 1742, fusilier au Royal Corse en 1762, porte-drapeau en 1781, capitaine en 1792, il est reformé pour infirmités. Entre 1791 et 1792, 12 sous-officiers seront nommés officiers, l'un d'entre eux, Jean Dominique Paolini né à Ghisoni (fils du précédent) en 1762, engagé en 1782 au Royal Corse, sera officier de la Légion d'Honneur et colonel du 44<sup>e</sup> de ligne en 1813.

### Conclusion :

En 1792 une page est tournée, la société d'ordres issue de la chrétienté militante du Moyen Âge sera désormais, pour l'histoire, l'Ancien Régime. Son obsolescence a entraîné sa disparition et la noblesse militaire corse disparaît avec elle, victime de cet archaïsme où elle avait trouvé la reconnaissance de sa condition, mais ses descendants perpétueront, au service de la République, la tradition familiale. (voir annexe I)

Cependant, comme sous la Monarchie, l'armée reste pour les Corses, quel que soit le régime un facteur de promotion et de reconnaissance sociales, car la condition militaire reste considérée dans l'île. Ce n'est qu'à la suite de la décolonisation que la vocation guerrière des Corses connaîtra son crépuscule.

19. Paccioni, engagé comme supplétif, a porté les armes contre la nation corse en 1768 et est officier 8 ans plus tard ce qui est un avancement rapide, mais en 1792 il reste loyal à la République.

20. Cf. CAMPI L. *La contre-révolution de 1799*, Imprimerie Ollagnier, Bastia 1899 (Aventures merveilleuses de quatre Corses au service de Naples)

— Annexe I —

- Colonel Jean Colonna d’Ornano des troupes coloniales, compagnon de la Libération, au Fezzan aux côtés du général Leclerc ; il tombe au champ d’honneur en 1941 à l’attaque de Mourzouk.
- Lieutenant Charles Colonna d’Istria : administrateur au Tchad, rallié à la France libre, officier des troupes coloniales au Bataillon de marche n° 1 en Libye, compagnon de la Libération.
- Général de gendarmerie Paulin Colonna d’Istria, compagnon de la Libération, organisateur en Corse de la résistance aux occupants germano-italiens, où il a joué un rôle essentiel et contribué à faire de l’île le premier département français libéré.
- Lieutenant Pierre Bridoux-Galloni d’Istria, des Forces Aériennes Françaises libres (groupe Alsace), compagnon de la Libération, détaché au squadron 198 de la Royal Air Force, il est abattu par la Flak en Hollande en décembre 1944 ; il était le petit-fils du sénateur Galloni, fondateur du parti bonapartiste.

On nous pardonnera de ne citer, à titre d’exemple, que ces quatre soldats, mais ils sont emblématiques du dernier conflit. Suivant la tradition guerrière de l’ancienne noblesse corse, leur choix a été le refus de la soumission.

— Annexe II —

**Généralistes corses issus de L’Armée Royale,  
au service de la République**

- **Issus du Royal Corse :** Avogari de Gentile, Bacciochi Félix, Bonnavita, Cattanéo, Costantini, Fiorella, D’Ornano François (guillotiné en 1794), Ottavy, De Rossi Grazio, De Rossi Antoine, De Rossi Camille (guillotiné en 1794), Casabianca Joseph Marie, De Giovanni Léonard.
- Cervoni Jean-Baptiste (tué à Eckmühl 1809), Orsatelli Eugène, Ordioni Alexandre, De Petriconi César, De Petriconi Philippe (tué à Vérone en 1796).
- **Issus de la Légion Corse :** Abbatucci Jacques, Bertolosi, Franschetti Dominique (futur aide de camp de Murat). K
- **Issus du Provincial de Corse :** Balathier de Bragelonne (condisciple de Bonaparte à Brienne), Casabianca François, Casabianca Raphaël, Casabianca Jean-Quilicus.

— Bibliographie —

**OUVRAGES SUR LA CORSE**

- ANTONETTI P., *Histoire de la Corse* Robert Laffont, 2<sup>e</sup> édition, 1990 ;
- J. CARPENTIER et F. LEBRUN (sous la direction de), *Histoire de la Méditerranée*, Seuil, 1998 ;
- GRAZIANI A.M., *La Corse génoise*, Éditions Piazzola, 1997 ;

- TOMI P., « Le Royaume Anglo-Corse », *Études corses* (nouvelle série n° 10,11,12,13) 1956-1957 ;
- SALESSE E., « les Sgio », *Strade*, n° 3, 1995 ;
- « Mémoire sur la Corse par le comte de Marbeuf » (présenté par G. RAVIS-GIORDANI), *Strade* n° 4, 1996 ;
- VERGÉ-FRANCESCHI M., *Histoire de la Corse*, Edit du Félin, 1996.

**OUVRAGES SUR LA CORSE MILITAIRE**

- ARRIGHI P., *La vie en Corse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1970 ;
- BABEAU A., *La vie militaire sous l’Ancien Régime*, Firmin Didot, Paris 1890 ;
- CAMPI L., *La contre-révolution de 1799*, Ollagnier, Bastia, 1899 ;
- CARAFFA M.V., *Mémoires historiques par un officier de Picardie*, Laffont, 1978 ;
- Marquis D’ORNANO : *La Corse militaire* Champion, Paris, 1904 ;
- Capitaine X. POLI : *Les Bandes corses*, Ollagnier, Bastia, 1898 ;
- Capitaine X. POLI, *Histoire militaire des Corses*, Ollagnier, Bastia, 1900.
- ALBERTINI P-L & RIVOLLIER Gr., *La Corse militaire* Edit. J. Peyronnet, Paris, 1958 ;
- Médecin colonel P. SANTINI, « Les héritiers du Royal Corse », *Études Corses*, N° 25 et 26 (nouvelle série 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trim. 1960) ;
- SALVADORI P. *Le Royal Corse société militaire, tactique politique, stratégie sociale*, thèse, Paris IV Sorbonne, 1984, Ircom ;
- Carnets de la Sabretache* (collectif) N° spécial troupes corses 20/1973.

**OUVRAGES SUR LA SOCIÉTÉ MILITAIRE**

- CORVISIER A., *Armées et Sociétés en Europe*, PUF, 1976 ;
- CORVISIER A., *Noblesse militaire*, Colloque franco-allemand de Rennes, 1973 ;
- TOUETÉY L., *Les officiers sous l’Ancien Régime*, Plon, 1908 ;
- Colonel REBOUL, *L’armée au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Edit. Marcel Seheur, Paris, 1931
- NOTIN J.-C., *Les 1061 Compagnons, Histoire des Compagnons de la Libération*, Ed. Perrin, 2000.

**ARCHIVES**

**Service Historique de l’Armée de Terre :**

- S.H.A.T., Yb 91, Yb 92, Yb 232, Yb 264, Royal Corse : registre des troupes ;
- S.H.A.T., dossier 3Yc 85, Corse Cavalerie ;
- S.H.A.T., Xb 123, chasseurs corses ;
- S.H.A.T., Ya 42 S, Provincial de Corse ;
- S.H.A.T., Yb 91, Régiment de Buttafuoco ;
- S.H.A.T., Yb 658, Légion d’Arcambal.

**Archives départementales de la Corse du Sud :**

- Fonds de l’Intendant, 1 C 182.



# La statuaire commémorative en Corse

Regard sur la sculpture commémorative monumentale en Corse au cours de la période 1850-1900 et présence en Corse des œuvres de deux grands sculpteurs français du XIX<sup>e</sup> siècle : Vital Dubray et Bartholdi

*Pierre-Claude GIANILY*

Vital Dubray a exécuté de nombreuses œuvres pour la Corse et notamment quatre monuments inaugurés entre 1854 et 1890, et Bartholdi, qui fait l'objet en 2004 d'une commémoration nationale, a réalisé pour la Corse, le monument du général Arrighi de Casanova, Duc de Padoue, inauguré à Corte en 1868. L'évocation du travail de ces deux sculpteurs est ainsi l'occasion de traiter plus généralement de la sculpture en Corse au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et de quelques-uns de ses aspects.

Ce sujet présente de l'intérêt à maints égards. Ainsi, et alors même qu'il y a en Corse tout au long de cette période des artistes peintres, des peintres décorateurs et des sculpteurs de talent, en revanche, il n'y a pas encore d'artistes formés pour la sculpture monumentale en marbre ou en bronze. Les Lanfranchi, Orsolini, Colonna-Cesari, qui ont pourtant reçu un enseignement académique, et exposent au Salon de Paris, ne reçoivent pas de commandes d'œuvres monumentales destinées à la Corse et il est fait appel dans le même temps à des artistes sous d'autres horizons. Cette situation est d'une certaine façon paradoxale puisque dans le même temps, la sculpture monumentale est en pleine expansion en Europe et que la France est parmi les nations artistiques les plus en vue dans ce domaine. Avec Vital Dubray et Bartholdi, ce sont deux grands artistes qui vont réaliser une partie des commandes publiques pour la Corse qui a ainsi dans son patrimoine artistique des œuvres d'une qualité tout à fait remarquable.

En Corse, on inaugure en cinquante ans plus d'une dizaine de monuments commémoratifs. Ils représentent Napoléon 1<sup>er</sup>, Napoléon 1<sup>er</sup> et ses frères, des ecclésiastiques (Fesch, Casanelli d'Istria), des hommes politiques (Pascal Paoli, Sampiero Corso), de grands militaires (Abbatucci, Arrighi de Casanova, Gaffori). Entre 1850 et 1870, la tendance est de glorifier Napoléon et les siens et même temps, on voit l'aboutissement de projets concernant de grands hommes de la Corse. Cette dualité « politique » se poursuivra après 1870 avec en parallèle une forte expansion de la sculp-

ture républicaine caractérisée essentiellement par des Marianne ou autres formes de représentation, notamment sur les fontaines et dans les mairies de certaines villes et villages de Corse.

Les monuments érigés en Corse au cours des années 1850-1900, évoqués de façon aussi complète que possible dans la présente étude, sont de conception académique, d'inspiration traditionnelle et toujours très soignés du point de vue technique. Sont ainsi commandées des statues monumentales destinées à être installées sur un piédestal, souvent agrémenté de bas-reliefs qui par des textes, figures, allégories, indiquent les qualités ou mérites du personnage représenté ou de l'institution à laquelle ils ont appartenu et un socle élaboré avec des matériaux de qualité systématiquement locaux, roches et granite dans la plupart des cas. Les architectes corses et principalement les architectes communaux participent à cette partie du monument en raison de leur compétence et de leurs connaissances du métier et des matériaux à utiliser car cette partie du monument doit mettre en valeur la sculpture et s'harmoniser avec elle. Les inaugurations ont toujours lieu en grande pompe avec la participation de foules énormes et dans l'allégresse générale et les fêtes magnifiques organisées alors peuvent durer plusieurs jours. Les autorités civiles, religieuses et militaires sont présentes à ces occasions et les discours sont nombreux. Les paroles prononcées à ces occasions sont largement relatées par une partie de la presse insulaire et très souvent imprimées dans des fascicules. Ces discours qui rappellent les qualités, mérites et exploits du héros, montrent la sensibilité et la diversité des opinions où la politique ancienne et présente occupe souvent une très large place. À de très rares exceptions, tous ces monuments sont érigés par souscription publique, largement relayée par la presse locale, avec tous les aléas que cela comporte, notamment en terme de délai pour atteindre le montant utile, ce qui explique des délais de réalisation parfois longs. Les prix, assez élevés en général mais justifiés par la renommée des sculpteurs et la qualité du travail des artistes et des ateliers de fonderie pour les statues en bronze, sont comparables à ceux pratiqués ailleurs pour des monuments similaires.

Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte est élu Président de la République et dès le 5 mai 1850 on assiste à Ajaccio à l'inauguration sur la fontaine des quatre lions de la statue en marbre blanc de *Bonaparte Premier Consul*, par Laboureur dressée sur un très beau piédestal. Il s'agit en l'occurrence de l'aboutissement d'un projet ancien mais qui est le premier d'une série de réalisations étalées sur plus de cin-

quante ans. Le 2 décembre 1851 a lieu le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, puis le rétablissement de l'Empire en décembre 1852. On assiste alors à des actions en tout genre dont le but est de glorifier le souvenir napoléonien. Les plus hautes autorités, dont l'Empereur lui-même qui est connaisseur en matière d'art, orchestrent les manifestations à la gloire de Napoléon 1<sup>er</sup>, de sa famille et des Corses qui se sont distingués près de lui. Ces initiatives se concrétisent par des monuments et des statues pour la réalisation desquels de grands artistes sont sollicités. Cette même année 1852 a lieu à l'Ile-Rousse l'inauguration de la fontaine monumentale avec un buste en marbre blanc de Pascal Paoli, par le sculpteur corse Varese, projet initié au cours des années 1840.

### I – deux grands sculpteurs français du XIX<sup>e</sup> siècle : Vital Dubray et Bartholdi

**Vital-Gabriel Dubray (Vital Dubray)** est né à Paris le 29 février 1813 († 1892). Élève de Ramey, il entre à l'école nationale des Beaux-Arts en 1829. Il fait des envois au Salon entre 1840 et 1882 où il obtient diverses récompenses. Chevalier de la Légion d'honneur en 1857 et officier en 1865, il a réalisé de nombreuses statues de personnages célèbres de l'histoire de France ainsi que des groupes (*L'été*, Louvre). Ses œuvres se trouvent dans de nombreuses villes (places, églises et musées) de France : *Jeanne Hachette* à Beauvais ; *Joseph Pothier* et une *Histoire de Jeanne d'Arc* en dix bas-reliefs en bronze au piédestal de la statue de l'héroïne à Orléans.

Il est le sculpteur du dix-neuvième siècle qui a le plus travaillé pour la Corse (où il s'est rendu). Il a beaucoup produit de sujets concernant la famille et l'entourage de Napoléon 1<sup>er</sup> et de Napoléon III. Dans les musées : à Paris (ancien Palais des Beaux-arts) un marbre de *l'impératrice Eugénie*, à Aurillac : *Napoléon 1<sup>er</sup>*, à Versailles (salle des batailles) : le buste en marbre du Général Abbatucci, à Rouen, également un buste du général Abbatucci. On cite aussi de lui *Le sacre de l'impératrice Joséphine*, bas-relief en bronze pour la ville de Saint-Pierre de la Martinique.

Vital Dubray a participé à l'élaboration de trois monuments en Corse et réalisé des œuvres de belle qualité parmi lesquelles la statue du général Abbatucci datée 1852 pour Zicavo, son village natal et à Ajaccio, au musée du Capitello, une statuette en bronze du général Abbatucci, datée 1867. Lui sont attribués les deux stèles en marbre blanc figurant des victoires ailées distribuant des couronnes sculptées au-dessus des bancs installés de part et d'autre du monument de Napoléon

1<sup>er</sup> et ses frères à Ajaccio (1865). Lors de la visite de l'Impératrice Eugénie et du Prince Impérial, à Ajaccio, en 1869, est offerte une de ses sculptures en or, argent et onyx représentant le génie de la France sous les traits de l'impératrice menant le Prince au berceau de ses pères. Vital Dubray a aussi réalisé un buste en marbre blanc du Comte Félix Baciocchi. En 1867 est inaugurée à Ghisoni, la statue de *Neptune*, fondue en 1856, qui orne la fontaine du centre du village « funtanone ». En 1868, Vital Dubray commence la statue du roi Joseph Napoléon pour la ville de Corte pour laquelle le conseil municipal de Corte avait délibéré le 5 mai 1867 (la souscription est approuvée par décret impérial le 26 juin 1867). L'objectif du projet est notamment que l'érection de la statue coïncide avec le centenaire de la naissance de Napoléon 1<sup>er</sup> soit le 16 août 1869. Vital Dubray est retenu et le modèle en plâtre est présenté à l'exposition annuelle des beaux-arts (Salon) au palais de l'industrie de 1869. Le travail est bien avancé mais avec le changement de régime la souscription piétine et le projet est arrêté peu après 1870. À Bonifacio, lui sont attribuées les pleureuses agenouillées tenant dans une main une couronne de fleurs qui entourent l'entrée de la chapelle de la famille Quilici édifée en 1884 ou 1885 par l'architecte Pierre Mangin.

**Frédéric Auguste Bartholdi** est né à Colmar le 2 avril 1834 († Paris, 4 octobre 1904). À l'École des Beaux-Arts de Paris il est élève du peintre Ary Scheffer puis il s'oriente vers la sculpture et devient l'élève de Jean-François Soitoux et d'Etex. Il fait son premier envoi au Salon en 1853 avec *le Bon Samaritain* et, en 1857, *la Lyre chez les Berbères, souvenir du Nil*, œuvre inspirée d'un voyage en Grèce et en Orient (Égypte et Yémen) avec le peintre Jean-Léon Gérôme peu auparavant. Par la suite, il se consacre principalement à la sculpture monumentale et décorative. Il réalise de nombreuses statues pour sa ville natale et pour d'autres villes. Après la guerre de 1870, il sculpte plusieurs monuments d'inspiration patriotique, dont *le Lion de Belfort*, taillé en grès rouge de 1875 à 1880 et dont une réduction au tiers a été fondue en bronze et acquise par la Ville de Paris pour orner le centre de la place Denfert-Rochereau. Son œuvre la plus célèbre demeure *la Liberté éclairant le monde*, statue colossale en lames de cuivre battu sur une armature de fer conçue par Gustave Eiffel, qui fut offerte par la France et érigée en 1886 à l'entrée du port de New York. L'idée de cette statue lui vient vers 1867-1868 (année où il réalise la statue du général Arrighi de Casanova) au moment où le projet du canal de Suez prend forme et où Bartholdi

conçoit la maquette d'un phare géant, dans l'esprit antique, pour l'entrée du canal, projet qui n'aboutira pas. On estime que son goût pour la sculpture monumentale et les thèmes patriotiques lui a permis de renouveler la tradition de la statuaire : statue de Diderot (Langres, 1884) ; monument Gambetta (Ville d'Avray, 1891)...

## II – les œuvres de Vital Dubray et Bartholdi, inaugurées en Corse entre 1854 et 1890

Sont évoqués ici, par ordre chronologique, les quatre monuments de Vital Dubray et celui de Bartholdi.

### 27 août 1854, monument du général Abbattucci, par Vital Dubray, à Ajaccio

Le général Jean-Charles Abbattucci (1770-1796), général de brigade, est mort au combat à Huningue près de Bâle. Son monument qui se trouve au centre de la place Abbattucci, à Ajaccio a été érigé par une souscription publique décidée par le conseil municipal d'Ajaccio le 17 décembre 1853, qui votera d'ailleurs un don de 500 F par délibération du 16 février 1854. La statue en bronze a été exécutée par la fonderie Charnot à Montrouge et deux bas-reliefs représen-



tent des épisodes de combats sur la rive gauche du Rhin et en particulier celui où il reçut une blessure mortelle. Le monument est inauguré le 27 août 1854 en présence de Vital Dubray. Selon G. Marchi qui en rend compte dans le *Journal de la Corse* peu après, « M. Dubray doit être fier de l'accueil qu'a reçu chez nous sa magnifique statue. La pose est énergique et fière; l'artiste a choisi le moment où le général, indigné, froisse d'une main crispée la sommation du prince de Fursteinberg; l'autre bras s'abaisse vers la terre, avec un geste impérieux: c'est un bras d'airain, qui annonce une résolution implacable. L'habit du général a le collet large et rejeté en arrière avec un parti pris violent, et laisse toute sa liberté au cou légèrement gonflé. La tête est belle, frémissante, émue, héroïque ». Les degrés du socle sont en granit rose d'Appietto et le soubassement en granit d'Ajaccio. Le piédestal a été exécuté sous la direction de l'architecte ajaccien Jérôme Maglioli.

#### 15 août 1856, monument du Cardinal Fesch, par Vital Dubray, à Ajaccio.

L'inauguration solennelle dans un lieu quasiment achevé de la statue en bronze du Cardinal Fesch (1763-1839), demi-frère de Laetizia, la mère de Napoléon 1<sup>er</sup>, archevêque de Lyon en 1802, cardinal en 1803 et ambassadeur de France auprès du Saint-siège jusqu'en 1806, grand collectionneur et fondateur du palais et du musée qui portent son nom. Les travaux du Palais Fesch ont commencé en 1827 (et se sont étalés jusqu'en 1868) et le musée ouvrira ses portes en 1858. Le monument orné des bas-reliefs réalisés par Vital Dubray, représentent *le Sacre, la fondation des écoles chrétiennes à Ajaccio, le cardinal protecteur des Beaux-Arts* et pour le quatrième, d'un cartouche orné d'une *gloire, avec les attributs du cardinalat*. Le jour de l'inauguration, le maire, le préfet, toutes les autorités civiles et militaires, le clergé, sont installés sur deux estrades magnifiquement décorées. Le *Journal de la Corse* du 19 août précise: « Quant au mérite artistique du monument, du piédestal et de la statue, nous nous abstenons d'en parler nous-même; nous préférons publier la note suivante qui nous vient d'une personne qui est sans doute meilleur juge que nous »... et l'article poursuit: « Le digne prélat est représenté debout, la main droite sur le cœur et la gauche étendue vers un prie-dieu sur lequel sont posés les actes constitutifs de la fondation des écoles chrétiennes. « La tête est inclinée et les yeux tournés vers le ciel. « L'Aube, le Rochet et le Camail ont été préférés par l'artiste à la pourpre qui bien que très majestueuse par son ampleur aurait donné trop

d'importance au monument eu égard à l'étroit espace qui lui est réservé. Nous le félicitons de ce bon goût et de ce tact qui n'appartient qu'aux artistes expérimentés. La richesse de broderie du Rochet contraste très heureusement avec l'harmonie du Camail et cette main qui y est appuyée s'y détache gracieusement ».

#### 17 mai 1868, monument du Général Arrighi de Casanova, Duc de Padoue, par Bartholdi, à Corte

Sur ce sujet nous avons une documentation très fournie qui illustre les différentes phases de la décision d'ériger un monument commémorant un homme célèbre jusqu'à son inauguration. Dès 1855 l'empereur Napoléon III avait donné l'ordre au directeur général des beaux-arts de faire exécuter le portrait en pied du Général de division, sénateur Jean-Thomas Arrighi de Casanova, duc de Padoue pour être placé parmi ceux des hommes illustres du musée historique de Versailles. Le Duc de Padoue, grand croix de la Légion d'Honneur, né à Corte le 8 mars 1778 décédé à Paris, gouverneur de l'hôtel des Invalides, le 22 mars 1855 avait rendu d'éminents services à la patrie et il fut remarqué pour sa fidélité inébranlable à Napoléon 1<sup>er</sup>. Le 1<sup>er</sup> février 1858, son fils Ernest Louis Hyacinthe Arrighi de Casanova, duc de Padoue et son épouse, cèdent gratuitement « par attachement à la ville de Corte » des terrains leur appartenant. Le 25 novembre 1862, M. de Buochberg maire de Corte, faisant référence à une délibération du conseil municipal du 20 novembre 1862, écrit au duc Ernest de Padoue pour lui faire connaître que la ville de Corte désire avoir la statue de son père dans ses murs. L'affaire sera ensuite rondement menée. Le 7 janvier 1863, l'empereur Napoléon III signe le décret approuvant ladite délibération. Une souscription est immédiatement ouverte: l'empereur y souscrit d'ailleurs personnellement le premier (« L'empereur daigna se faire inscrire en tête de liste »)! La souscription a rapidement atteint le chiffre de 30 000 F. Une subvention de l'Etat de



2000 F. permettra de parfaire le financement. Le 11 avril 1867, le maire est invité à transmettre à la surintendance des beaux-arts du ministère de la Maison de l'Empereur les plans, dessins et devis du monument, dressés par l'architecte de l'arrondissement, pour qu'ils soient soumis à l'examen du conseil général des bâtiments civils attachés au ministère et à faire connaître, en même temps, le montant des ressources réalisées. La commission nomme l'architecte Cortenais Palazzi pour diriger les travaux du monument ainsi que de l'élévation de la statue sur son piédestal. Il s'acquittera parfaitement avec zèle et intelligence de cette charge, et grâce à ses recherches la commission et la ville doivent la découverte d'une riche carrière d'un beau granit située sur l'un des versants de la Restonica, à proximité de la ville et avec lequel le piédestal de la statue a été confectionné, découverte qui produit à la commission une économie de la moitié environ du prix de ce qu'aurait coûté le piédestal en prenant le granit à l'Algajola comme indiqué au projet. Le programme, iconographie est défini dans la perspective d'une inauguration en 1867 : « Le général est debout. Les armes de son blason gravées sur le piédestal rappellent ses premières campagnes et ses premières blessures, en Orient, en Égypte et en Syrie. Elles sont, d'après l'armorial général de l'empire français (tome I<sup>er</sup> planche XII) : Chef de duc aux premier et quatrième d'argent à la croix treillée d'azur ombrée ; au deuxième et troisième d'or chargés du sphinx égyptien, portant en barre un étendard turc à trois queues de cheval, le tout de sable soutenu de gueules. » Sur les quatre faces du monument, un grand aigle, ailes déployées et une couronne d'olivier et sur les côtés gauche et droite du général, mention de ses batailles. La statue est fondue par Thiébaud frères (Paris). Pour l'inauguration du monument, les fêtes durent trois jours. Dès le 15 mai, Louis Palazzi, maire de Corte, fait afficher la proclamation suivante : « CORTENAIS ! Le jour si impatientement attendu où il nous sera donné d'acclamer la statue de l'illustre Général, qui cimentera de son sang l'union de la Corse à la France, et fit briller sur tous les champs de bataille l'esprit militaire de la vieille cité de Paoli, est enfin arrivé. Dans quelques jours l'inauguration de la statue du Général Arrighi, Duc de Padoue, réunira la Corse entière dans un même sentiment d'amour et de vénération pour l'une de ses gloires les plus pures. Que la joie qui éclate partout se manifeste donc par de bruyantes acclamations ; que le jour de la cérémonie toutes les fenêtres soient pavoisées de drapeaux et brillamment illuminées le soir ; que l'accueil le plus cordial soit réservé aux étrangers. Corte tiendra à honneur de pratiquer en cette circonstance

les devoirs sacrés de l'hospitalité et de maintenir intactes les nobles traditions de ses pères. » Le 16 mai au soir des coups de boîte annonçaient la fête du lendemain. Le 17 mai, à 9 heures du matin, une messe basse, célébrée par Mgr l'Évêque d'Ajaccio, réunissait à l'église la Cour Impériale et toutes les autorités civiles et militaires de la localité ; à cette occasion l'évêque prononce un discours. Peu après 14 heures 30, le cortège, formé suivant l'ordre des préséances se rend au pied de la statue. « Les troupes de la garnison, musique en tête, faisaient escorte. La Cour en robes rouges, escortée par un piquet du 5<sup>e</sup> de ligne, s'était rendue directement au lieu de la cérémonie. Des coups de boîte annonçaient la solennité ; le voile tombait au son de la musique militaire et une immense acclamation saluait l'image de l'illustre général Duc de Padoue ! À 3 heures précises les autorités prenaient place sur des estrades ornées avec goût, élevées à droite et gauche du monument. Le représentant de l'Empereur, la Cour impériale et les autorités civiles et militaires occupaient l'estrade de droite ; celle de gauche était réservée à la famille de M. le Sénateur Duc de Padoue et à Mgr l'évêque d'Ajaccio et son clergé. C'est là qu'avaient pris place M. le Sénateur en costume officiel, Mme la Duchesse, et Mlle de Padoue auxquels s'étaient joints les nombreux parents de M. le Duc. La place offrait alors un ravissant coup d'œil : les tapis de verdure, les guirlandes, les écussons, les mâts pavoisés de drapeaux, les tribunes de dames élégamment parées et le brillant cortège encadré au milieu d'une foule immense, émue, enthousiasmée, frémissante de joie et d'orgueil nous rappelaient le triomphe des vertus guerrières aux plus beaux jours de la Grèce antique. Saisie par ce spectacle grandiose, la foule, un instant recueillie, contemple cet émouvant tableau. » Les discours commencent : celui du général de division, Baron de Carandolet, délégué de Sa Majesté l'Empereur ; le sous-préfet de Corte, qui représente le préfet de la Corse ; le maire de Corte ; et le Sénateur, Duc de Padoue, fils du général. La fin de chaque discours est ponctuée par les mêmes mots : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! » A cette occasion est annoncée l'érection d'une statue du roi Joseph Bonaparte.

### **23 octobre 1887, monument de Mgr Casanelli d'Istria, par Vital Dubray, à Vico**

M<sup>re</sup> Casanelli d'Istria, (Xavier Toussaint Raphaël Casanelli, 1794-1869) évêque d'Ajaccio pendant trente-six ans (1833-1869), qui avait dénoncé très tôt les trois fléaux de l'île, la vendetta, le faux témoignage, le concubinage, mais aussi auteur de réformes impor-

tantes et fondateur de nombreuses écoles chrétiennes. La statue se trouve sur une des places du village, où elle surmonte une fontaine, et a été érigée par souscription publique. Le monument comporte deux panneaux en bronze représentant l'évêque réconciliant les familles Massoni et Picini, de Marignana, en lutte depuis de nombreuses années. Un compte-rendu publié, peu avant l'inauguration, dans *le Journal de la Corse* indique que « M. Vital Dubray a représenté Monseigneur Casanelli debout et levant la main pour bénir ses ouailles ; le monument est admirablement construit et surpris, il y a l'élan du prêtre et la tendance du père qui bénit ses enfants ; le sourire déguisé mais doux, c'est la malice d'un esprit pétillant tempéré par la bonté ; on y sent bien que le prélat nourri à Rome de la science sacrée, élevé dans les traditions de cette diplomatie de la cour pontificale, possédait la science de caractère si utile pour le gouvernement d'un diocèse. Rien n'est négligé dans cette œuvre hors ligne qui fait le plus grand honneur au statuaire qui l'a conçue et réalisée... ». Le monument porte l'inscription suivante : « La Ville de Vico avec les souscriptions de la province et de la Corse entière a élevé ce monument ». L'œuvre datée 1887 est signée Thiebault Frères fondeurs.



### 21 septembre 1890, monument de Sampiero Corso, par Vital Dubray, à Bastelica

Cette statue de Sampiero Corso (1498-1567) grand mercenaire se trouve sur le monument érigé par souscription publique. Le projet remonte à 1855 et après quelques vicissitudes c'est seulement en 1886, que le docteur F. M. Costa président du comité « Sampiero Corso » dispose de 20 000 F, alors qu'il lui en faudrait 30 000. Heureusement, les difficultés s'aplanissent : « Avec un désintéressement qui l'honore, M. Vital Dubray, nous offrit d'exécuter la statue du héros, à ses risques et périls, moyennant le produit de la souscription en cours, quelqu'en fut le montant. Aussitôt, plein d'enthousiasme, il se mit à l'œuvre, avec une ardeur infatigable, et aujourd'hui (grâce au concours non moins désintéressé, d'un jeune architecte d'avenir, M. Maglioli fils) le vœu de tous les patriotes est accompli, et le nom de Sampiero Corso rayonne sur un monument digne de lui. » Le monument est immense : le piédestal mesure sept mètres de haut et la statue trois mètres cinquante ; l'ensemble domine le quartier environnant avec beaucoup de majesté. Le piédestal comporte trois bas-reliefs : *Le siège de Perpignan*, au moment où le Dauphin donne le collier du Saint-Esprit à Sampiero ; *la bataille de Tenda* ; *L'assassinat de Sampiero*. La quatrième face du piédestal porte la plaque commémorative qui surmonte des lettres de bronze rappelant les principales étapes de la vie et les campagnes militaires de Sampiero.

### III – Autres monuments érigés en Corse entre 1854 et 1900

#### 11 juin 1854, monument Pascal Paoli, par Huguenin, à Corte

Réalisée par Victor Huguenin (1802-1860) qui en reçoit commande très peu de temps après que le contrat liant le comité d'organisation avec Varese ait été résilié au grand désarroi de ce dernier, la statue est exécutée en 1853 par la fonderie Eck et Durand. La statue est dévoilée en présence d'une foule considérable, estimée à cinq mille personnes. Les discours sont prononcés par Thuillier, préfet de la Corse, Flach, sous-préfet de Corte, Casale, président de la Cour impériale de Bastia, Carlotti, au nom de la commission du monument, Mariani, directeur de l'école de Morosaglia, et Arrighi, maire de Corte, qui se termine ainsi : « Gloire au prince auguste qui, destiné par le ciel à cicatriser les plaies de l'humanité et relever les grandeurs de la France, a par sa munificence facilité

l'accomplissement de nos vœux, et dont l'exemple a été suivi par de nobles fortunes et par toutes les classes de la société. Honneur au chef de l'administration, qui en présidant cette fête civique a si bien répondu aux vœux généreuses du gouvernement et à l'attente de cette population. Vénération au digne prélat qui a interrompu sa divine mission pour réunir les bénédictions du ciel et les cantiques des ministres de la religion aux acclamations des fidèles, en commémoration de celui qui en releva les autels et en proclama les saintes maximes. » « Respect et illustration à la Cour impériale qui, par son éclatante manifestation, est venue s'associer à la reconnaissance du pays envers le héros qui s'empressa toujours de proclamer que le patriotisme est inséparable de la soumission à la justice. » « Grâces soient enfin rendues à tous les fonctionnaires et à ceux de nos compatriotes qui ont concouru à donner à l'inauguration de la statue Paoli l'expression de la gratitude et de l'adhésion unanimes de la population. » Outre la fête donnée dans cette circonstance, la presse signale qu'il y a eu une course de chevaux où un prix unique de 100 F a été décerné ; qu'une abondante distribution de pains et de viandes, ainsi qu'une somme de 400 F en argent ont été faites aux pauvres qui, eux aussi, devaient prendre part à l'allégresse générale ; que deux mâts de cocagne ont été dressés, où s'exerçait l'agilité de jeunes bergers ; que deux magnifiques arcs de triomphe ont été élevés en l'honneur de M. Thuillier, préfet de la Corse et de la Cour impériale et que vingt-cinq poteaux à feu ont été placés autour de la place Paoli.

#### **15 juin 1854, statue de Napoléon 1<sup>er</sup>, par Bartolini, à Bastia**

Les initiatives de la municipalité bastiaise, aboutissent à l'acquisition et à l'inauguration en 1854, sur la place Saint Nicolas, qui n'a pas encore sa physiologie définitive, de la statue en marbre blanc de Napoléon 1<sup>er</sup> exécutée par le grand sculpteur italien Bartolini (1777-1850). Cette statue, destinée à Livourne, lui avait été commandée par Elisa Baciocchi qui renonça ensuite à l'acheter. En 1849 le conseil municipal dirigé par le maire Horace Carbuccia avait déjà traité avec Bartolini pour acheter cette statue mais le projet n'avait pu aboutir. En avril 1852, le nouveau maire François Lota pouvait déclarer : « J'ai cru le moment opportun de reprendre ce projet, alors que le neveu de l'Empereur, après avoir réprimé l'anarchie, fort de huit millions de suffrages, vient de consolider par de sages institutions, l'ordre public en France. » Bartolini étant mort entre-temps, le prix de la statue et du piédestal ainsi que les conditions de paiement

sont négociés avec le tuteur des mineurs Bartolini au prix de 40 000 F et son paiement, par la ville, en dix ans. Le maire est satisfait du marché et considère, comme il l'indique au conseil municipal que « cette statue viendra si nous le voulons décorer notre esplanade Saint-Nicolas, où, encadrée entre les nouvelles maisons qui bornent la rue du côté des terres et la mer s'étendant jusqu'à l'horizon elle formera le plus bel ornement de la ville de Bastia en même temps qu'elle attesterà à la postérité notre reconnaissance pour le prince-président de la République. » Le monument se compose d'un piédestal avec des sujets allégoriques. La plaque a été gravée en latin pour régler la question de savoir si on devait utiliser la langue italienne ou la française.

#### **15 mai 1865, monument de Napoléon 1<sup>er</sup> et de ses frères à Ajaccio**

C'est en présence du Prince impérial qu'a lieu l'inauguration du monument de Viollet-le-Duc avec les statues de Napoléon 1<sup>er</sup> et ses frères. Le choix des artistes est fait par l'empereur Napoléon III lui-même et son proche entourage selon les critères esthétiques parisiens et académiques en usage. L'empereur qui a beaucoup œuvré pour la promotion de l'art, des artistes et la réalisation de grands projets, tant à Paris que dans d'autres villes de France a tenu à ce que ce projet ancien aboutisse enfin et a participé à la définition du programme et à son iconographie. Ainsi le Napoléon à cheval, confié à Antoine-Louis Barye, sera représenté en costume d'empereur romain, tenant dans une main le globe terrestre surmonté d'une victoire ; pour le roi Jérôme, confié à Jacques Maillet, il a été convenu que Jérôme qui défendit l'empereur jusqu'à la dernière heure serait représenté en soldat, tenant l'épée ; Louis Bonaparte réalisé par Jean-Claude Petit porte le sceptre ; Lucien est confié à Émile Thomas et Joseph à Aimé Millet. Les artistes retenus sont de renom et au talent largement reconnu.

#### **23 décembre 1900, monument du général Gaffori, par Aldebert à Corte,**

La statue du général Jean-Pierre Gaffori (1704-1753), « chef suprême des Corses » se trouve place Gaffori, devant la maison Gaffori, érigée sur un très beau soubassement en marbre et granit de Corte. Réalisée par Aldebert (1828-1908) et exécutée en 1900 par Thiebaut Frères, la statue est accompagnée de deux bas-reliefs en bronze : un représente Gian Pietro Gaffori ordonnant à ses hommes de faire feu sur la citadelle occupée par les Génois bien que ceux-ci aient suspendu son fils aux remparts ; l'autre représente Faustine

Gaffori, en 1750, menaçant de faire sauter la maison où elle se trouve assiégée si les partisans qui sont à ses côtés persistent dans leur intention de se rendre aux Génois alors qu'elle attend l'arrivée de son mari venant la secourir. Les commanditaires de ces bas-reliefs ont donné à l'artiste des indications qui traduisent le désir de promouvoir une représentation « légendaire et héroïsée » des événements dont on sait qu'ils se sont passés différemment.

### **Après 1900**

Au tout début du xx<sup>e</sup> siècle, les sculpteurs corses prennent le relais. Ainsi, les Pekle, Patriarce, Ottavy, Maestracci, Aubine, Dionisi, pour ne citer que les plus importants, réaliseront, pour certains d'entre eux jusque dans les années 1970, un excellent travail apprécié tant sur le continent qu'en Corse où ils fournissent une grande partie des œuvres installées sur de nouveaux monuments commémoratifs, dont une grande partie est consacrée aux morts de la guerre 1914-1918, même s'il est encore fait appel à d'autres sculpteurs. Ces artistes prouvent la vitalité artistique des corses dans ce domaine particulier.

*mai 2005*

# Un aperçu sur nos deux compositeurs classiques : Henri Tomasi, Henri Martelli

Vincent AZAMBERTI

L'histoire de notre île a connu tellement de calamités et d'épisodes désastreux qu'il ne faut point s'étonner qu'elle n'ait point été propice à l'éclosion de nombreuses carrières artistiques, même si l'on en compte une quantité non négligeable. Neuf invasions en 2000 ans, une situation intérieure tourmentée, une longue misère qui n'épargna que quelques feudataires, tout cela a même pu faire dire que la Corse n'a pas d'histoire et qu'elle a seulement l'histoire des autres. Ce pays a bien donné des hommes illustres mais si l'on s'en tient au domaine de l'art, il n'a pas fallu moins attendre la moitié initiale du XX<sup>e</sup> siècle pour voir surgir ses premiers compositeurs importants. C'est en 1927 que l'Institut de France décernait à Henri Tomasi (1901-1971) le Premier Grand Prix de Rome de composition musicale. Aucun Corse n'avait obtenu avant lui cette récompense, la plus haute à laquelle puisse prétendre un jeune artiste français. Corse Tomasi ? a-t-on pu s'interroger. Les dictionnaires indiquent qu'il est né à Marseille (ce qui est exact) où il commença ses études musicales au Conservatoire de la ville. Il les poursuivit au Conservatoire National de Paris où il vécut pour les besoins de sa carrière l'essentiel de sa vie. Selon ses dires, il ne s'y sentait pas moins « en exil ». Cependant oui, bien Corse Henri Tomasi, originaire de Penta di Casinca par son père Xavier Tomasi, et de Cervione par sa mère Joséphine Vincensini. La pratique de l'art musical fut apportée dans la famille par un grand-oncle, l'avoué Cecconi de Bastia qui, ayant étudié la flûte à Florence initia le père d'Henri, à la technique de cet instrument. Le jeune homme avait d'ailleurs manifesté très tôt un penchant pour la musique. Quand, marié, il se fixe, comme beaucoup de Corses dans la région marseillaise, à Mazargues, où il est nommé facteur des postes, il perfectionnera ses connaissances musicales au point d'obtenir un Premier Prix de flûte au Conservatoire de Marseille. La musique populaire entendue dans son enfance, nous confiait Félix Quilici dans un n° de *Corsica viva*<sup>1</sup>, lui

1. *Corsica viva*, n° 7, décembre 1964.

avait laissé le souvenir nostalgique des chants de son pays natal. Il en avait noté plusieurs, qu'il publia en 1912, faisant là œuvre de précurseur, avant d'éditer plus tard ses « Chants de Cynos » qui en constitua longtemps - disons jusque dans les années soixante - le recueil le plus complet. Son fils y trouvera des thèmes utilisés dans bon nombre de ses œuvres On comprendra que c'est à ce père mélomane qu'Henri Tomasi dut son orientation artistique. Avec lui il apprendra le solfège et entrera au Conservatoire de Marseille où il remportera à 11 ans un Premier Prix de piano, à 12 un Premier Prix de solfège et à 15 un Premier Prix d'harmonie.

La première guerre mondiale achevée, il intègre en 1920 le Conservatoire National de Paris dans la classe de contrepoint et de fugue de Georges Caussade et dans celle de composition de Paul Vidal puis dans celle de Paul Dukas, l'illustre auteur de « l'Apprenti sorcier » et de l'opéra « Ariane et Barbe Bleue ». En même temps Henri Tomasi travaille la direction d'orchestre avec Vincent d'Indy et Philippe Gaubert. Il obtient un Premier Prix de direction d'orchestre à l'unanimité, l'année même où le Grand Prix de Rome lui est décerné (1927). C'est en 1928 qu'il épouse une jeune artiste peintre de grand talent, Odette Camp, qui signera les maquettes de décors de quelques-unes de ses œuvres scéniques. Sa carrière, qui commence alors, sera jalonnée par une suite de succès, tant comme compositeur que comme chef d'orchestre. En 1940, à Marseille, où s'est repliée la Radio diffusion nationale, lui est confiée la tâche redoutable de diriger l'Orchestre National. Et, au lendemain de la Libération, Henri Tomasi est nommé Premier Chef à l'Opéra et aux Concerts Classiques de Monte Carlo, en remplacement de Paul Paray. Plus tard il débutera une carrière de chef invité, dirigeant les plus grands orchestres européens. (Amsterdam au Concertgebouw La Haye, Maastricht, Hilversum, Genève, Zurich, Cologne, Turin, Dublin, etc.). Cela en se produisant régulièrement à Paris, à la tête de la Radio Télévision Française et des Associations de concerts : Lamoureux, Pasdeloup et Colonne.

Un fâcheux accident de la route en 1952 interrompt son activité de chef d'orchestre. Cela présente toutefois l'avantage de lui laisser une disponibilité plus grande pour la composition.

Comme le suggère encore Claude Solis, on peut classer les œuvres majeures d'Henri Tomasi selon trois thèmes. Cette classification paraît adroite. En premier lieu : Le Chant du Monde. Exaltation dionysiaque, sensualité, dynamisme, éclat de partitions comme « Cynos » (1929), « Tam-tam » (1931), déjà cités.

Mais aussi le « Concerto pour trompette » qui continue à faire le tour du monde, celui de saxophone (1949), le ballet « Jabadao » (1959) et l'opéra ballet « l'Atlantide » déjà cité aussi. (1951). Mais aussi chants plus apolliniens avec une plus grande économie de moyens : « Chants Laotiens » (1933), les « Chants de Geishas » (1935), les « Chants corses a cappella » (1970), des ouvrages provençaux dont trois contes lyriques d'après Alphonse Daudet, le Concerto pour harpe et surtout « Retour à Tipasa » d'après « l'Été » d'Albert Camus. (1966), hymne à la lumière d'une rare et paradoxale retenue.

Deuxième thème : l'Élévation mystique avec « les Fanfares liturgiques » abondamment données (1947), l'opéra « Miguel Manara » (1944), « Le Triomphe de Jeanne », « La Messe de la Nativité » et « Semaine Sainte à Cuzco » (1962).

Troisième thème : le Chant de douleur et d'héroïsme. La souffrance humaine s'exprime dans l'un des premiers poèmes symphoniques « Vocero » (1932) mais aussi dans « Noces de cendres » (1952), tableau contre la guerre contenant un hallucinant Dies Irae (1959), « Le Silence de la mer » (1959) d'après Vercors, inaugurant de nouvelles conceptions scéniques et musicales, « L'Éloge de la Folie » d'après Érasme (1965), jeu satirique, lyrique et chorégraphique, « La symphonie pour le Tiers-monde » (1968), « Le chant pour le tiers-monde » (1968), le « Concerto pour violon » (1962), enfin le « Concerto de guitare », écrit à la mémoire d'un poète assassiné, F.G. Lorca, synthèse et chef d'œuvre du second langage du compositeur. (1966). D'autres concertos pour divers instruments s'ajoutent à cette liste (clarinette, saxophone, harpe, flûte).

Émile Vuillermoz notait encore : « Il faut renoncer à classer Henri Tomasi dans une catégorie précise de créateurs. Tout ce qu'on peut dire sans le trahir, c'est que son idéal est à base de lyrisme et que ce lyrisme lui a fait découvrir un vocabulaire musical d'une robustesse, d'une liberté et d'un dynamisme exceptionnels ». C'est là l'éloge d'un compositeur qui ne s'est jamais rendu dépendant d'aucun système. Citons encore à propos de « Sampiero Corso » : « Cet opéra met en lumière les dons artistiques les plus rares d'Henri Tomasi : son sens de la noblesse et de la grandeur, son goût des hautes valeurs morales, qualités d'âme réputées anachroniques à notre époque cyniquement utilitaire et prosaïque. » Au lendemain de la disparition du maître, c'est Henri Dutilleul qui écrivait : « J'aimais et estimais Henri Tomasi, tout autant pour ses qualités humaines que pour la vigueur de ses dons artistiques »

Mais il importe, ces témoignages étant rappelés, de revenir un temps sur des données biographiques sans lesquelles on ne saurait comprendre certains aspects de la production de notre compositeur. Il s'agit de données qui éclairent des revirements idéologiques et esthétiques de son œuvre. Une œuvre qui honore sa ville natale certes mais aussi et peut être surtout sa terre d'origine où reposent ses cendres aujourd'hui, à Penta di Casinca, après que son fils Claude les ait fait transférer le 11 août 2001. C'est encore Dutilleux qui notait : « Ce qui me frappait dans la personne d'Henri Tomasi, c'est qu'il ne cessait, si absorbé qu'il ait pu être par ses travaux personnels, de se montrer attentif aux événements de notre temps ». Témoin, le revirement qui dut lui infliger beaucoup de souffrances morales, lui qui eut à choisir, dans sa jeunesse, entre une vie vouée à la foi chrétienne, illustrée par une retraite au Monastère de la Sainte Beume où il composa son « Requiem pour la paix », et une vocation artistique, rejeta toute croyance religieuse à la suite de la découverte d'Auschwitz et de l'explosion d'Hiroshima. Ses dernières volontés, écrites en 1966, étaient abruptes : « Ni fleurs ni couronnes, aucune cérémonie civile ou religieuse. Enfin la paix, seule justice sur cette stupide planète » C'est assez déchirant chez cet homme qui vénéra le ciel et consacra sa vie à la beauté. L'adage platonicien unissant le Beau et le Bien a rarement été partagé aussi fortement que chez cet artiste. Cela, pourtant, ne l'empêcha point, à la même date, de magnifier par sa musique, dans « Retour à Tipasa », la parole admirable d'Albert Camus, inscrite aujourd'hui sur sa tombe : « Au milieu de l'hiver, j'apprenais enfin qu'il y avait en moi un été invincible. Ô lumière ! Ô vibrante lumière ! »

Mais tentons d'exprimer à notre tour ce que cette musique suscite en nous de jubilation solaire dans sa période heureuse et de respectueuse émotion dans sa période sombre et révoltée. Partageant avec Henri Tomasi l'amour qui l'attachait à sa terre d'origine, comment rester insensible d'abord aux sentiments et en conséquence aux accents que lui inspira la Corse, sa première inspiratrice ? Les œuvres à fond corse sont – on l'aura constaté – une importante partie de son œuvre. Les thèmes populaires de notre héritage culturel lui ont donné bien des occasions de les utiliser, les harmonisant, les orchestrant avec un talent fou, un goût sûr, une vérité totale. N'en donnons qu'un exemple : le recours au *Dio vi salvi Regina* pour la procession du Vendredi Saint dans « Miguel Manera »

L'hommage rendu par la ville de Bastia le 12 mai 2001 pour l'anniversaire de la naissance du maître s'imposait et rappelait combien durant toute sa vie lui tinrent au cœur ses origines corses « Nous sommes tous comme cela là-bas en Corse, disait-il, évoquant l'exaltation la plus insouciante et le pessimisme le plus noir. » Ceci dans le contexte des réserves faites par un certain « terrorisme d'avant-garde » qui lui reprochait d'écrire par libre choix pour le grand public. Il ne manquait jamais de passer l'été à Bastia chez sa grand-mère qui connaissait tous les contes et chansons corses. Et de dire : « Je ne me lassais jamais de l'écouter. Ce qui m'a imprégné de cette poésie au point que « Vocero » et « Sampiero Corso » lui doivent d'exister ». Créé en 1956 à Bordeaux avec entre autres artistes, Régine Crespin, et sous la direction du compositeur lui-même, il voyait dans cette œuvre lyrique « un mémorial de l'âme corse ». Notons ici la reprise de « Sampiero Corso » en 1959 à Marseille et surtout celle d'octobre dernier, sur une initiative de Madame Renée Auphan, directrice de l'opéra de la cité phocéenne, héritière, elle aussi d'un grand attachement à la Corse et originaire d'Ortale d'Alesani. Initiative partagée avec Claude Tomasi, avec la participation de Jacques Fusina et de Tibère Raffali pour une adaptation de l'œuvre en langue corse. Heureuse démarche qui augmenta les hautes qualités du spectacle, conforme à l'esprit de notre communauté. C'est aussi à Madame Auphan qu'on dut la mise en scène de la prestation, sobre et authentique. Un sens des contrastes et des modulations d'une habileté rare dans l'harmonisation, une verve mélodique dans laquelle le compositeur voyait l'exigence première de son art, ont fait de cette reprise originale une réussite méritée et un véritable événement.

Comme son « méditerranéisme » qui lui faisait dire que la Méditerranée, sa lumière et ses couleurs étaient pour lui la joie parfaite, comme son exceptionnelle sensibilité, sa fine sensualité nous procure ce bonheur que Camus éprouvait, sans avoir besoin de mythes, à « écraser les absinthes, à caresser les ruines, à tenter d'accorder la respiration des hommes aux soubresauts tumultueux du monde »<sup>2</sup>.

Autre dimension du génie de Tomasi : sa dimension humaine, comme nous l'avons suggéré mais qu'il faut approfondir. Passer d'une foi ardente à l'athéisme par une exigence de révolte irrépressible n'est pas une démarche banale, ni une expérience indifférente. Il l'a accomplie dans la douleur morale et non par souci de théâtralité et renoncement à des valeurs mais parce que

2. Albert Camus, *Noces* La Pléiade, Gallimard, 1967.

sa nature le portait à aimer les hommes et à se scandaliser de leurs possibles folies. Là encore Camus n'est pas loin. « Sade, lit-on dans *l'Homme révolté*, et les romantiques, Karamazov ou Nietzsche ne sont entrés dans le monde de la mort que parce qu'ils voulurent la vraie vie. Si bien que, par un effet inverse, c'est l'appel déchiré vers la règle, l'ordre et la morale qui retentit dans cet univers dément ». Et beaucoup de ces rebelles ont payé ce qu'il fallait pour être à la hauteur de leur exigence. « Le révolté ne demande pas la vie mais les raisons de la vie ». Henri Tomasi en était venu, quand le ciel se vida, à réclamer ces raisons lui aussi. L'homme révolté, selon Camus, est un homme qui dit non. Mais s'il refuse, il ne renonce pas. Henri Tomasi, a dit non à la haine mais oui aux révoltes qui lui paraissaient justes et capables d'illustrer la dignité des hommes. Voyez « Vocero », « Le silence de la mer », « l'Éloge de la folie », la « Symphonie pour le tiers-monde », « Le chant pour le Vietnam », « Le concerto pour guitare », embrasé, pathétique.

Au niveau de la musique écrite par Tomasi, redisons son lyrisme passionné et son goût pour la dimension mélodique. Ne vouait-il pas, à l'inverse de beaucoup de cuistres pédants de son temps, une grande admiration au génie de Puccini, mélodiste éminent ? « Je me revois, confiait-il, allant pour la première fois à l'opéra de Marseille avec ma chère mère écouter « La Bohème ». ... C'est sûrement cette « Bohème » qui est responsable de ma destinée musicale, car elle m'émeut toujours autant. » Et Lagoya de dire : « Tomasi est l'un des derniers compositeurs à avoir fait chanter la musique ». Signe de son intelligence du cœur. Et ceci en un temps où un intellectualisme outrancier se répandait en Europe et qui, malgré certaines réussites, menaçait l'art musical de sécheresse, voire d'impuissance. Tomasi, peu soucieux des modes, aborda le théâtre lyrique à une époque où les compositeurs de sa génération se débattaient dans des scrupules de forme, des théories et des systèmes orientés vers l'ascétisme et l'abstraction. Comme l'affirme encore Vuillermoz, en qualité d'insulaire méditerranéen il défendit le trésor ethnique traditionnel qu'un Nietzsche admira chez Georges Bizet, après avoir été un wagnérien éperdu. Compte-tenu que son écriture, après « Sampiero Corso », deviendra plus sévère, sans doute sous l'effet de blessures existentielles et philosophiques, il demeure que sa musique, refusant toute défaite de l'esprit et devenue plus altière, continuera de chanter et donc de nous émouvoir. Prenons à témoin le concerto pour violon, dramatique et très exigeant. Son dédicataire et premier interprète, Devy Erlih, confie : « Ce qui m'a le plus touché dans ce concerto, ce qui me semble unique dans cette œuvre, c'est justement... qu'elle est tout entière,

comme l'ensemble de sa musique, sous le signe à la fois de la tendresse et de la passion »

Resterait à attirer l'attention de ceux que ces propos concernent sur l'existence de l'Association Henri Tomasi, dont Claude Tomasi assure la présidence. Son Comité d'Honneur compte de hautes personnalités du monde artistique (compositeurs, chanteurs, instrumentistes, chefs d'orchestre, chorégraphes, journalistes spécialisés, membres bienfaiteurs, etc.) Parmi les réalisations de l'Association ces dernières années on compte le 12 mai 2001 un hommage réussi au Théâtre de Bastia, avec l'Orchestre de région Avignon Provence, la maîtrise Gabriel Fauré de Marseille et le baryton Thomas Dolié-Larroure. On y entendit les « Fanfares liturgiques » données aujourd'hui régulièrement dans quarante pays, « Les chants de l'île de Corse » pour voix de femmes *a capella*, l'ultime travail du compositeur, interrompu par son décès le 13 janvier 1971. « Le divertimento Corsica » clôturait la première partie du programme. La seconde partie était consacrée au « Silence de la mer ». La même année, à la librairie La Marge en Ajaccio, une exposition faisait découvrir la vie et l'œuvre du maître. Toujours en 2001, projection en avant première à Marseille du film « Le Requiem perdu », suivie d'un concert avec la participation de Maurice André et de l'Orchestre du CNR de Marseille. D'autres manifestations s'étaient déroulées en 2000 et 2001. Citons « l'Atlantide » à l'opéra de Marseille, « Retour à Tipasa » à la Fondation Maeght, « Le Silence de la mer » avec l'orchestre de région d'Avignon, « La Messe de la Nativité » à Marseille, « Retour à Tipasa » à la Maison de la Radio à Paris, le Concerto pour trompette à Antibes, « Semaine Sainte à Cuzco » à Dax, « Don Juan de Manara » à Limoges. Projets ces années-là réalisés : publication d'une bibliographie : « Henri Tomasi ou un ensoleillement méditerranéen » par M. Solis. « Fanfares liturgiques » et autres œuvres à Paris, publications discographiques. À paraître : « l'Atlantide » avec Raoul Jobin, « Sampiero Corso » avec Régine Crespin (version de la création en 1956) « Le Silence de la mer » avec José van Dam. Parus en 2005 concertos divers avec Alexandre Lagoya, Jean Pierre Rampal, Devy Erlih. Cette année en cours à Paris : « Semaine Sainte à Cuzco », conférence sur les opéras d'Henri Tomasi par Frédéric Ducros, le « Requiem » sur France musique en mai prochain, le concerto pour clarinette à Poznan, Trio à cordes à Marseille, Quintette à vent à Clermont-Ferrand, émission de Cecilia Picciocchi sur RCFM, Inauguration enfin d'une rue Henri Tomasi à Bastia. Il faut compter cependant encore : « émission possible d'un timbre-poste à l'effigie du compositeur, publication de la biographie du maître par son fils Claude,

« Henri Tomasi, un idéal méditerranéen », soutenance de thèse de musicologie en Sorbonne par F. Ducros, colloque en Sorbonne également. En Corse, en projet, une œuvre dans le cadre de Festivoce à Pigna, etc. À prévoir : la pose d'une plaque commémorative à Paris et à Marseille sur les lieux où vécut Tomasi, concerts à Oslo, Berlin, Leipzig, Luxembourg, Cambridge, Michigan, Caroline, Strasbourg...

Le 11 août 2001 donc, lors de l'inhumation des cendres d'Henri Tomasi à Penta di Casinca, on dévoila une stèle sur laquelle s'inscrivent ces mots graves : « En cette terre de Casinca, berceau de ses ancêtres, reposent les cendres de l'un des plus éminents compositeurs et chefs d'orchestre du *xx*<sup>e</sup> siècle. Son œuvre musicale sut glorifier la Corse et magnifier les textes des plus grands écrivains »

C'est Bastia qui vit naître Henri Martelli en 1895. Sa disparition remontant à une date relativement récente, les éléments biographiques demeurent peu disponibles. En revanche les Histoires de la musique fiables et récentes ou actualisées proposent des informations suffisamment sérieuses pour qu'on puisse, dans le domaine de son œuvre, en discuter avec autorité. La personnalité de ce compositeur tranche sur celle d'Henri Tomasi. Il en est de même pour son esthétique plus sévère, essentiellement vouée à la musique de chambre, même si l'on doit faire la part dans sa production de pages symphoniques de haute qualité et d'autres tout aussi intéressantes consacrées aux voix.

Il fréquenta le lycée de la ville jusqu'à l'obtention de son baccalauréat. Puis après une préparation appliquée au Concours d'entrée au Conservatoire National de Paris, il fit de solides études d'harmonie et de contrepoint avant d'entrer dans la classe de fugue et de composition de Charles Marie Widor, le prestigieux titulaire des orgues de Saint Sulpice et l'auteur de remarquables symphonies pour orgue. Celui-ci le fit évoluer dans une classe détendue et confiante.

Devenu un des compositeurs importants de l'entre-deux-guerres que l'on peut ranger parmi les « Indépendants et les Isolés », il se voit honoré de plusieurs Prix dont le Prix Florent Schmidt, l'illustre auteur de la tragédie de Salomé et du Psaume XLVII. « Bien que son style ait sensiblement évolué au cours des ans, note Robert Bernard dans sa riche histoire de la musique, Henri Martelli s'est très rapidement trouvé et n'a, pour ainsi dire, pas traversé de période de tâtonnement. Son

art est sous le signe de la volonté consciente, d'une impitoyable lucidité ». Dans le cadre de la musique française du *xx*<sup>e</sup> siècle, il est à compter parmi les musiciens qui estimèrent que l'aube de la musique contemporaine avait connu une sorte de surestimation de la révolution musicale qui s'était produite précédemment. Une musique semblait n'avoir de prix que dans la mesure où elle remettait en question les concepts fondamentaux de la forme musicale. Aussi le besoin d'une forme stable et d'une ferme assise s'éveilla-t-il bientôt. De là, une période de « constructivisme » où l'on s'efforça de reconquérir la forme et d'instaurer un retour au classicisme, celui-ci étant compris comme une nouvelle ordonnance du matériel sonore ou par le recours aux formes traditionnelles<sup>3</sup>. Ce mouvement qui naquit à Paris devint international et porte la marque de la culture latine. Ce n'est pas un académisme mort. Il porte le sceau du *xx*<sup>e</sup> siècle et n'est pensable que comme un prolongement de certaines expériences du début du siècle. Le mouvement avait trouvé son centre à l'École de Nadia Boulanger qui avait acquis rapidement un renom international. Il faut, ceci dit, préciser que la doctrine n'avait rien de tyrannique. Elle n'imposait aucun langage particulier. Elle réclamait seulement le goût d'une architecture claire, d'un classicisme retrouvé selon l'époque à l'image de la période néoclassique de Stravinsky. Chacun des compositeurs concernés suivit sa vocation singulière. On y compte, entre autres, Jean Françaix, Jean Rivier, Raymond Loucheur et précisément Henri Martelli. Comme ses condisciples, il savait que l'académisme « c'est l'hypocrisie de ceux qui empruntent une forme, nous le citons, sans avoir en eux assez de vie pour lui donner une âme. C'est aussi le trait qui caractérise ceux qui s'obstinent hors de leur temps ». Bien éloigné d'un tel académisme, Henri Martelli fut de ceux qui surent reconquérir la forme à travers le matériau sonore de notre temps. Comme le notait l'éminente musicologue Gisèle Brelet, « Une éthique semble gouverner la musique d'Henri Martelli. La forme n'est jamais chez lui pure algèbre sans résonance de l'âme. Elle est victoire sur l'émotion qu'elle intègre et surmonte, qu'elle sauve et recompose »<sup>4</sup>. Et le compositeur lui-même écrivait : « Les sentiments de l'artiste forment seuls le sujet principal autour duquel et au moyen duquel viennent se tisser les multiples trames qui concourent à l'élaboration du discours musical »<sup>5</sup>. « Son écriture c'est le contrepoint retrouvé mais un contrepoint qui porte le sceau du *xx*<sup>e</sup> siècle et qui ne craint

3. Voir *Histoire de la Musique*, La Pléiade, Gallimard, 1963, tome II.

4. idem.

5. idem.

nulle audace. Nous autorisant toujours de Gisèle Brelet, nous discernons dans la production abondante de Martelli deux groupes d'œuvres : celles qui ne sont que musique pure et nous livrent sans doute l'essentiel de son message et celles qui le portaient, vu sa nature profonde vers un art plus intérieur. Parmi les premières citons « la Bouteille de Panurge », la « Fantaisie sur un thème malgache », l'« Ouverture pour un conte de Boccace » et surtout, son œuvre la plus connue, « les Bas-relief Assyriens ». Parmi les secondes, il faut surtout compter ses œuvres de musique de chambre.

Citons « le Trio avec piano », la « Sonate pour violon et piano », la « Suite pour quatre clarinettes » et le « Concertino pour violon et musique de chambre ». À une date ultérieure il faut citer la « Sinfonietta » et le « Concerto pour piano » appartenant au domaine symphonique mais surtout un deuxième quatuor à cordes, un octuor à vent, un trio d'anches, un quintette à vent, plusieurs Pièces et Suites pour piano et différents instruments, sept Duos enfin pour violon et harpe.

Élégante et racée la musique d'Henri Martelli

dédaigne l'effet facile. Elle demeure sans complaisance pour les émotions troubles, comme l'écriture d'un Paul Valéry qui, lui aussi, ne l'oublions pas, avait des origines corses. Comme quoi, nos grands créateurs n'ont jamais sacrifié à la facilité. L'exigence toutefois se tempère chez Martelli de grâce et d'esprit. Pensons notamment à l'Andante du « Concerto de piano » et à d'autres mouvements lents de sa musique de chambre qui attestent de cette sensibilité à laquelle il ne faudrait qu'un peu d'abandon pour s'épanouir

Le catalogue des œuvres du Maître est d'une richesse exceptionnelle. Dans sa production, notons qu'il n'a pas oublié ses origines. Ainsi lui doit-on la « Suite sur un thème corse », une pièce pour le centenaire du retour des cendres de Napoléon, et l'harmonisation d'une quinzaine de mélodies corses sur des textes de Carulu Giovoni.

Nous emprunterons encore à Gisèle Brelet et pour clore ces propos ce mot édifiant : « S'il ne cherche point à frapper ou à séduire, Henri Martelli agit sur nous comme une sagesse et nous communique en définitive son allégresse intérieure ».

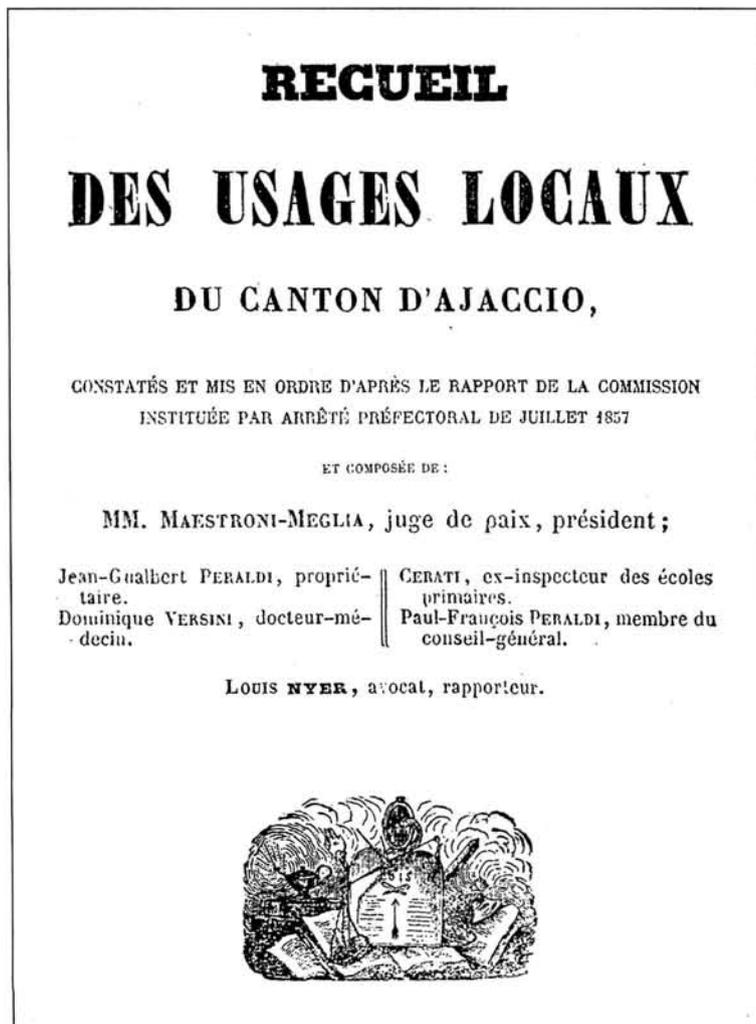
*INTROUVABLES*



# Recueil des usages locaux du canton d'Ajaccio

**D**ans la rubrique des documents « introuvables » ou inédits, nous publions aujourd'hui ce *Recueil des usages locaux du canton d'Ajaccio*, publié en 1858, qui n'est pas vraiment « introuvable » puisqu'on peut le consulter facilement à la Bibliothèque municipale d'Ajaccio. Deux raisons à cela : d'abord parce que, malgré son intérêt pour la connaissance de la vie quotidienne et des rapports sociaux au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il est peu connu ; ensuite, et surtout, parce que nous espérons qu'il conduira à découvrir d'autres recueils du même genre, manuscrits ou imprimés, rédigés par des juges de paix, des maires, des officiers de gendarmerie, des érudits locaux, et nous invitons les lecteurs qui en auraient connaissance à nous en faire part. Le cas échéant, nous les publierons. D'avance, nous les en remercions.

*Georges RAVIS-GIORDANI*



Dans le courant du mois de juillet mil huit cent cinquante-sept, M. le Préfet de la Corse nomma une commission chargée de constater et de recueillir pour le canton d'Ajaccio, les usages locaux qui ne sont pas le résultat évident de la loi et auxquels les applications qui en sont faites donnent un véritable caractère de généralité.

L'œuvre de cette commission a été remplie, et c'est son rapport débarrassé des formes officielles que l'on publie ici. On a pensé que ce travail pouvait avoir une certaine utilité pour les habitants d'Ajaccio en particulier, et la Société d'agriculture a décidé de publier un recueil très nécessaire aux laboureurs, aux propriétaires, aux bailleurs de maisons, aux locataires, aux vigneron, aux domestiques... ; à toutes les personnes qui sont appelées à avoir les moindres relations d'intérêt dans ce canton. Il est très bon sans doute de connaître le Code civil, mais quand le Code civil se tait et qu'il renvoie aux usages locaux pour les fermages, les loyers, les baux de toute nature, les servitudes, ne vaut-il pas mieux d'avoir un guide sûr comme ce recueil que d'aller s'adresser à des avocats qui souvent n'en peuvent mais sur cette matière ou à des *anciens* dont la mémoire n'est pas toujours précise ? Quant à nous, nous n'hésitons pas à le penser, et nous attachons d'autant plus de prix à l'initiative de la Société d'agriculture, que nous savons avec quel soin et quel zèle, la *commission des Usages locaux* a rempli sa tâche sous l'habile direction de M. Maestroni-Meglia. Un mot maintenant sur la marche que j'ai cru devoir suivre en exposant une matière aussi délicate.

J'ai distingué les usages recueillis par la commission en *trois catégories*, et chacune de ces catégories, je l'ai divisée en *titres* qui à leur tour ont été parfois subdivisés en *paragraphes*. Dans la même catégorie, j'ai assemblé tous les usages de même na-

ture : par exemple, dans la première, j'ai réuni les usages qui modifient l'exercice du droit de propriété. Mais comme ces usages comprennent des matières différentes, sans aucun rapport entre elles, (*V. hauteur des clôtures, constructions nuisibles, etc.*) j'ai consacré à chaque matière un titre spécial où souvent le besoin de rendre ce travail intelligible, m'a amené à introduire d'autres divisions. Le contrat à *Colonage parliaire* s'étend également aux jardins et aux terres à céréales ; cependant j'ai traité des jardins et des terres céréales sous des §§ particuliers, du moment que les deux genres d'exploitations n'étaient point assujettis aux mêmes règles. Enfin je ne me suis pas contenté de transcrire les usages constants, les coutumes locales qui en certains points modifient le droit privé on y suppléent, j'ai noté aussi les cas où la loi triomphe complètement parmi nous non obstant les réserves faites par le législateur au profit des usages locaux. De manière que cette publication sera aussi complète et aussi exacte que possible.

LOUIS NYER.

## PREMIÈRE CATÉGORIE.

USAGES QUI MODIFIENT L'EXERCICE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

### TITRE I<sup>er</sup>.

#### BOIS ET USUFRUIT.

(Art. 590, 595, 608. C. N.)

Il n'y a point de bois particuliers dans ce canton. Les plantations y sont très isolées, de très peu d'étendue et même très rares ; aussi cette situation n'a-t-elle établi aucun usage.

### TITRE II.

#### HAUTEUR DES CLÔTURES.

(Art. 665. C. N.)

Les clôtures de séparation ont trois mètres de hauteur dans la ville d'Ajaccio, et de 0<sup>m</sup>25<sup>c</sup> à 0<sup>m</sup>30<sup>c</sup> de chaperon

La hauteur est ordinairement de 1<sup>m</sup>50<sup>c</sup> pour les haies séparatives.

### TITRE III.

#### DISTANCE A OBSERVER POUR LES PLANTATIONS ENTRE HÉRITAGES.

(Art. 671. C. N.)

La distance prescrite par le Code Napoléon, pour les arbres à haute tige comme pour les autres et les haies, est observée sans aucunes difficultés.

— 6 —

**TITRE IV.****DES CONSTRUCTIONS NUISIBLES.**

(Art. 674 C. N.)

§ 1<sup>er</sup>. — DES ÉGOUTS.

Le canton d'Ajaccio doit peut-être à sa situation topographique de ne pas connaître les fosses d'aisance; peut-être aussi un peu à l'ignorance et à l'inexpérience des habitants, généralement routiniers en fait d'agriculture. Au reste, on jette généralement le fumier; pourquoi pas les immondices?

Quoiqu'il en soit, nous conduisons les matières fécales et les eaux ménagères à la mer, au moyen d'égoûts que les propriétaires des maisons construisent et réparent à frais communs. La dépense se divise entre eux en raison des bouches, sans aucun égard à la valeur des appartements.

L'égoût de la maison supérieure vient s'emboucher dans le canal de l'égoût inférieur, moyennant une indemnité réglée le plus souvent à l'amiable entre les propriétaires intéressés.

Quant aux conduits qui servent à mettre en communication chaque étage avec l'égoût principal, celui du second étage s'embranché dans celui du premier, celui du troisième dans celui du second, et ainsi de suite. Les tuyaux sont réparés par ceux auxquels ils appartiennent.

## § 2. — DES FOURS, ÂTRES ET FORGES.

Les fours, âtres et forges joignant immédiatement l'héritage d'autrui doivent être garnis d'un contremur de 0<sup>m</sup>,40<sup>c</sup> d'épaisseur au moins.

Il y a des fours à pain dont la fumée, sortant par des cheminées trop basses, se répand dans les quartiers et incommode les habitants du voisinage. Ce désagrément est toléré en vertu d'un abus très ancien; mais l'autorité municipale pourrait y mettre un terme sans beaucoup de difficultés.

## § 4. — MAGASINS DE SEL.

L'usage est d'établir, tout le long du mur, un large socle en planches dont la hauteur varie selon la quantité de sel, de manière à empêcher toujours l'humidité de pénétrer dans la muraille.

**TITRE VI.****EAUX COURANTES.**

(Art. 644 et 645. C. N.)

Il n'existe dans ce canton aucun règlement particulier ni d'usages locaux sur le cours et l'emploi des eaux courantes, et, à cet égard, on s'en réfère aux dispositions de la loi écrite.

Mais il est à observer cependant que, d'après une coutume constante, les eaux destinées à faire marcher les moulins à moudre le blé sont abandonnées dans l'intérêt de l'agriculture aux fonds riverains, à partir du samedi de chaque semaine, à dix heures du matin, jusqu'au lundi suivant à la même heure.

## TITRE V.

### **CURAGE DES RIVIÈRES NON NAVIGABLES.**

(Loi du 14-24 floréal an XI.)

L'application de la loi du 14 floréal an XI, sur le curage des cours d'eau est subordonnée aux usages locaux.

L'usage suivi ici met le curage des cours d'eau non navigables à la charge des propriétaires riverains.

## TITRE VIII.

### **CONSTRUCTION DES TROTTOIRS.**

(Loi du 7 juin 1845.)

Il en est de même de la loi du 7 juin 1845, qui, en mettant à la charge des propriétaires riverains la moitié des frais de premier établissement des trottoirs dans les rues des villes et bourgs, réserve les usages locaux en cette matière.

A Ajaccio, les trottoirs des maisons sont à la charge des propriétaires.

## **DEUXIÈME CATÉGORIE.**

USAGES SE RÉFÉRANT A LA JOUISSANCE.

### TITRE I<sup>er</sup>.

#### **LOUAGE A COLONAGE PARTIAIRE.**

(Art. 1774 et suivants. C. N.)

Le contrat à colonage partiaire est appliqué à deux natures de terrains, aux jardins et aux terres à céréales.

§ 1<sup>er</sup>. — JARDINS.

Les jardins sont affermés à l'année.

Le propriétaire donne la terre, les graines ou semences pour la première année et les instruments nécessaires pour la culture, parmi lesquels sont compris le cheval, la charrette avec tous ses harnais et les comportés adoptés par l'usage pour le transport des produits au marché.

Cette règle tend cependant à se modifier de plus en plus en ce qui concerne le cheval. Quelques propriétaires font contribuer le jardinier entrant à l'achat de l'animal attaché à l'exploitation du fonds, et, à la fin du bail, ils conservent le droit de le retenir, en remboursant le jardinier sortant de la moitié de son prix, à dire d'experts.

Le colon ou jardinier apporte son industrie et partage avec le bailleur tous les fruits, déduction faite des frais d'entretien appliqués aux instruments de culture <sup>(1)</sup>.

(1) Cette règle générale souffre exception si, dans la propriété affermée, se trouve comprise une plantation considérable d'oliviers. Le propriétaire, dans ce cas, prend les trois quarts de la récolte et paie tous les frais; l'autre quart est dévolu au jardinier à titre de peines et soins durant l'année.

Mais il tient compte au propriétaire des herbages et fruits pendants par racine qui se trouvent dans le jardin à l'époque de l'expiration du bail.

A cet effet, une expertise contradictoire de ces fruits a lieu entre le bailleur et le preneur. Celui-ci profite de la moitié, à la charge de laisser à sa sortie les mêmes qualités et quantité de produits qu'il a reçus ou leur valeur. Si la valeur des fruits est plus forte, le propriétaire prend la moitié de la différence, et l'autre appartient au colon, qui est tenu de l'enlever dans les trois mois.

Pendant la durée du bail, et toutes les fois que le jardinier se rend au marché pour y vendre des fruits, herbages ou légumes, il est obligé d'en apporter une portion au propriétaire. C'est ce qu'on appelle la *sporta* ou *sportule*, sorte de compensation attribuée au maître pour lui tenir compte de la consommation journalière du colon et de sa famille.

La vente du jardinage se fait par des femmes connues sous la dénomination de *venderole* qui le reçoivent en dépôt et qui le débitent moyennant un droit de commission de dix centimes par franc.

Le choix de la *venderola* appartient au propriétaire.

Le partage du produit du jardin se règle chaque quinzaine au domicile du propriétaire.

Le transport des fumiers est à la charge du jardinier. Cependant les propriétaires de jardins un peu éloignés de la ville y contribuent pour la moitié.

La contribution foncière est à la charge du propriétaire.

Les baux des jardins commencent à la St-Michel (29 septembre). Les congés se donnent à la St-Jean-Baptiste (24 juin).

Dans le cas où le jardinier décéderait ou qu'il se trouvât dans l'impossibilité de continuer personnellement l'exploitation, le propriétaire pourrait demander la résiliation du bail.

#### § 2. — TERRES A CÉRÉALES.

Le fermage des terres à céréales se fait ordinairement pour trois ans. Mais les deux premières années seulement sont obligatoires tant pour le bailleur que pour le colon; la troisième est facultative.

Le bailleur en donnant la terre contracte l'engagement de nettoyer le champ à ensemençer et de le préparer, soit par l'écobuage, soit autrement; de fournir la semence; de confectionner une aire ou de réparer à ses frais celle qui existe; de faire les fossés nécessaires pour l'écoulement des eaux et de les curer, comme aussi les clôtures de toute nature. Il est tenu même d'avancer pour le binage le montant des frais qui lui sont restitués à l'aire en nature ou en argent, à la volonté du colon.

Les semailles, hersage, sarclage et butage sont à la charge du colon. Il n'y a pas lieu pour celui-ci de remplir la dernière condition au cas où la récolte est de maïs, car le partage se fait avant l'égrainage.

A moins de conventions contraires, dans les terres de *Campo-dell'Oro* et autres terres arrosables, la culture du blé est précédée de celle du maïs ; mais aucun système d'assolument n'est observé. Les soles sont encore inconnues.

La récolte se partage à l'aire et chacune des parties se charge de sa portion. La paille provenant de la récolte est commune au bailleur et au colon.

Le chaume de la récolte de la dernière année du bail appartient au propriétaire. Celui des années précédentes est acquis au sol auquel il sert d'engrais.

Il arrivait jadis que le colon, trouvant ailleurs des avantages, congédiait les terres affermées à la fin de la première année. Le propriétaire était forcé de reprendre son champ, ne pouvant avoir un recours utile contre un fermier le plus souvent indigent. Mais ce qui était bizarre, c'est que le colon qui se conduisait de la sorte prétendait désigner son successeur, duquel il obtenait douze décalitres de blé à la récolte prochaine. Quand le bailleur acceptait cette situation, point de difficulté ; l'embarras était extrême lorsque, usant de son droit, le propriétaire cherchait lui-même son fermier ; car le précédent colon n'entendait point pour cela faire l'abandon des douze décalitres de blé pour la *nivalatura* <sup>(1)</sup>. — On s'étonne que de pareilles prétentions aient pu paraître admissibles anciennement ; elles sont en con-

(1) Cet usage au contraire est universellement reçu dans le cas où le fermier décède. Ses héritiers reçoivent les douze décalitres de *nivalatura* du propriétaire qui demeure libre de choisir son colon aux conditions qu'il veut.

tradition manifeste avec les articles 1763 et 1764 C. Nap. Mais elles ne se renouvellent guère aujourd'hui. On peut considérer cet usage inique comme éteint.

Le gardien des terres affermées est établi par le propriétaire, mais il n'est obligatoire pour le preneur qu'autant que le propriétaire en fait l'objet d'une stipulation expresse.

Le prix de sa garde est prélevé à l'aire sur la totalité du produit de la récolte : il se paie en nature à raison de six décalitres de blé par chaque *lenza* quand la terre est cultivée ; il se paie en numéraire selon l'importance du bail, quand les terres sont enjachères <sup>(1)</sup>.

§ 3. — LOUAGE DU BŒUF DESTINÉ AUX LABOURS.

Ce contrat est comme l'appendice du précédent : l'un ne va pas sans l'autre, et c'est pour ce motif que nous en traitons ici. Il est connu sous le nom *del bue aboatico*, et il occupe un chapitre spécial dans les *statuts* de Corse <sup>(2)</sup>.

Les colons qui ne possèdent point de bœufs, les prennent à louage soit pour la saison des labours et semailles, soit pour toute l'année <sup>(3)</sup>.

Le louage expiré, le preneur est tenu de rendre le bœuf en bon état. C'est lui qui le nourrit pendant qu'il reste à son service.

(1) On appelle *lenza* une parcelle de terre de la contenance de 20 à 56 décalitres de blé.

(2) V. Chap. XXXIII.

(3) La *saison* comprend ordinairement les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars pour les labours ; juillet et août pour la récolte.

Recueil des Usages locaux du canton d'Ajaccio

Le prix de louage est acquitté en grains. Il peut varier quelquefois selon l'importance du travail à remplir, mais d'ordinaire, il est de trente décalitres par tête ou bien soixante décalitres (*dix meuzins*) de blé pour deux bœufs. C'est le colon qui le supporte et le paie avec cette différence pourtant, que le prix est prélevé sur la masse de la récolte, si le loueur des bœufs a averti le propriétaire qu'ils lui appartenaient et que celui-ci n'ait élevé aucune prétention contraire. Mais le privilège disparaît, si le propriétaire des bœufs n'a fait aucune démarche près le propriétaire foncier ou que celui-ci ait déclaré ne pas accepter, en ce qui le concerne, les conventions intervenues entre lui et le preneur.

Si durant le louage, le bœuf venait à mourir de sa mort naturelle ou par cas fortuit, sans qu'il y eût faute de la part de celui qui l'aurait loué, le colon n'est tenu à autre chose que de payer le louage de l'animal pendant le temps qu'il s'en sera servi.

Celui à la garde duquel les bœufs sont confiés est obligé de les garder avec tout le soin possible et de veiller à leur conservation ; car s'ils viennent à souffrir quelque dommage ou même à mourir par sa faute, le propriétaire est remboursé en entier du prix de la valeur et du prix de louage.

Au cas de mort ou de maladie naturelle, le loueur qui s'est engagé *pour la saison* est tenu de remplacer l'animal malade ou mort. Autrement il n'est payé que pour le temps que le bœuf a travaillé, si toutefois on n'est pas convenu que le propriétaire dans

ces deux cas ne serait pas tenu de le remplacer (*tenere o non tenere*).

Si au contraire, les bœufs ont été loués pour toute l'année, et que les bœufs ne soient plus en état de servir ou qu'ils viennent à périr sans la faute du preneur, le propriétaire n'est pas tenu de les remplacer, mais de son côté le preneur n'est tenu de payer le prix du bail qu'en raison du temps que l'animal a travaillé.

#### § 3. — MOULINS.

L'exploitation des moulins à blé se fait sans règles précises. Mais voici à peu près comment elle s'effectue.

C'est une sorte de société dans laquelle le propriétaire apporte l'usine dégrevée de toute charge ou impôt et bien entretenue ; le logement pour le meunier et sa famille, et les instruments d'exploitation, par exemple : la charrette et le cheval nécessaires pour le transport des blés et farines. Le meunier met son industrie, et il est seul responsable de la mauvaise mouture, perte ou détérioration des céréales qui lui sont confiées.

Le produit brut est partagé par portions égales. Ce partage a lieu chaque huitaine.

Le contrat est toujours verbal et sans fixation de terme. Les parties sont libres de se donner respectivement congé à toute époque de l'année, en se prévenant huit jours d'avance.

#### § 4. — FOURS A PAIN.

Comme dans le contrat précédent l'exploitation du

fonds se fait au moyen d'une association entre le propriétaire et le preneur, autrement dit *la fournière*, puisque c'est toujours à des femmes que les fours sont donnés. L'apport du propriétaire comprend le four, les instruments, le logement, toutes les réparations d'entretien, la patente et la contribution, et quarante francs que la fournière emploie à l'achat du bois. Celle-ci demeure chargée de compléter et de faire la provision du combustible; de se rendre chez la pratique pour y prendre son pain et le cuire, et de le reporter immédiatement après la cuisson.

La fournière seule est responsable envers la pratique de la mauvaise cuisson du pain ou de tout autre accident provenant de sa faute ou de sa négligence.

Le prix de la cuisson se paie en nature d'après le mode suivant : la pratique donne un pain blanc, si elle enfourne plus de douze pains jusqu'à vingt; — si le nombre des pains est inférieur à douze, la pratique donne un pain bis une fois et un pain blanc l'autre, alternativement.

Le produit du four ainsi fait est partagé journellement en trois portions : une pour le propriétaire, l'autre pour la fournière, la troisième pour les aides de celle-ci. — Le propriétaire a le droit de choisir jusqu'à concurrence de sa portion sur la quantité des pains perçus.

Toutes les fois que des figues, raisins, amandes et autres comestibles sont apportés au four, le prix de cuisson est payé en numéraire, à raison de dix centimes par planche ou *tola*.

Ces sommes et les cendres du four appartiennent exclusivement à la fournière qui a droit aussi au *régalo* (cadeau) de la part du propriétaire. En effet, l'usage oblige le bailleur à donner à Pâques, à la Toussaint et à la Noël trois litres de vin et trois fr. C'est ce qu'on appelle le *buon di*. — A la St-Michel, la fournière reçoit une corbeille de raisin ou six francs.

Le contrat est fait à l'année.

Les congés se donnent à Pâques ou à la St-Jean.

Si la fournière venait à mourir ou qu'il se trouvât dans l'impossibilité d'exploiter personnellement le four pour cause de maladie ou autrement, le propriétaire aurait le droit de changer de fournière sans être astreint d'observer les délais pour les congés.

## TITRE II.

### BAIL A LOYER.

(Art. 1756, 1754, 1758 et suivants. C. N.)

Il est d'usage général, dans la ville d'Ajaccio, que pour les locations faites au mois, le congé soit donné dans la première quinzaine pour la fin de la quinzaine suivante, et *vice versa*.

Les appartements et les chambres meublés sont censés loués au mois jusqu'à preuve contraire.

Si le bail est à l'année, la première année est obligatoire. Pour les années suivantes, le locataire et le bailleur sont libres de se donner congé à quelque époque de l'année que ce soit, en se prévenant trois mois à l'avance.

Il est accordé plusieurs jours de grâce pour les déménagements. Cette tolérance est de huit jours pour les locations au-dessous de 400 francs, et de et de quinze jours pour celles au-dessus. Dans les deux cas, la remise des clefs est faite le dernier jour à midi.

A défaut de preuve contraire, le mode de paiement règle le bail : l'habitation est réputée louée au mois, si le paiement est mensuel ; à l'année si le paiement est trimestriel. — Il y a exception au profit des fonctionnaires ou militaires.

Les boutiques, caves et écuries sont réputées louées à l'année, et le congé de ces immeubles se donne trois mois d'avance.

L'énumération des réparations locatives ou de menu entretien, prévues par les articles 1754 et 1755 du Code Napoléon, et qui sont à la charge du locataire, est purement démonstrative. La loi réserve les usages locaux qui peuvent se multiplier à l'infini. L'usage, à Ajaccio, met à la charge du locataire qui appartient à la classe aisée toutes les petites réparations locatives ; il en est différemment des *petits locataires* qui ne sont responsables que des réparations qui sont nécessitées par leur faute ou négligence.

### TITRE III.

#### LOUAGE DE SERVICES.

(Art. 1780 et 1781. C. N.)

##### § 1<sup>er</sup>. — DES MÉDECINS.

Les médecins sont payés à la visite à moins qu'on ne soit leur abonné. Toutes les familles trouvent intérêt à s'abonner.

L'abonnement n'a trait qu'à la médecine proprement dite et les opérations usuelles de la chirurgie, telles que la saignée, etc. Les maladies qui sont du ressort de la médecine opératoire ne sont pas comprises dans l'abonnement.

Le prix de l'abonnement est assez médiocre : il n'est pas au-dessous de 6 francs, et il ne dépasse guère 50 francs. Il est réglé, en cas de contestation, d'après la position des familles. Il en est de même du prix des visites.

L'abonnement se paie à la fin de l'année. L'abonnement commencé doit être payé.

Une consultation est payée 3 francs.

##### § 2. — OUVRIERS ET DOMESTIQUES DE FERME ; — MOISSONNEURS.

Il n'y a pas de fermes dans ce canton ; mais, en parlant de gens employés aux travaux des champs, peut-être convient-il de rappeler un usage pratiqué envers les moissonneurs et les moissonneuses.

Les uns et les autres sont payés en nature. Ils reçoivent un décalitre de blé par jour, avec cette différence, que les premiers ont mesure comble, et leurs compagnes mesure rase.

A la fin de la récolte et à titre d'arrhes ou *regalo* sur la récolte prochaine, on donne, dans la même proportion, un décalitre de blé au moissonneurs et aux moissonneuses. Celui ou celle qui ne répondrait pas à l'appel, serait tenu de payer l'année suivante des dommages-intérêts.

##### § 3. — DOMESTIQUES DE VILLE.

Les domestiques de ville se louent au mois, et, à

moins de motifs graves, le maître ne peut renvoyer le domestique, et celui-ci le quitter, sans un avertissement donné huit jours d'avance au moins.

Si le maître ne veut pas garder le domestique pendant la durée du congé, il lui paie huit jours de gages, sans frais de logement et de nourriture. Si c'est le domestique qui s'en va, le maître peut retenir une somme égale.

Le domestique a droit à deux heures de sortie par jour pendant la durée de l'avertissement.

Pour les nourrices, le délai de l'avertissement est de quinze jours.

Entre patrons et commis, le délai est d'un mois.

## TROISIÈME CATÉGORIE.

USAGES DIVERS.

### TITRE I<sup>er</sup>.

#### PARCOURS ET VAINÉ PATURE.

(Loi du 22-26 juin 1854).

Malgré l'édit de juillet 1771, enregistré au conseil supérieur de Corse le 3 décembre suivant, lequel avait aboli la servitude de vaine pâture; la loi du 28 septembre 6 octobre 1791, le canton d'Ajaccio ainsi que tous les autres cantons du département s'est trouvé jusqu'à la loi du 22-26 juin 1854 livré à une irruption véritable de troupeaux et de bestiaux.

Depuis, la servitude de parcours et le droit de vaine pâture sont également abolis, et l'on pourrait dire que la loi de juin 1854 serait complètement en vigueur, si des accidents trop réitérés ne venaient prouver que les chèvres jouissent encore d'une impunité qui ne saurait se prolonger.

Avant cette loi, la municipalité d'Ajaccio avait par un arrêté du 10 avril 1850, déjà cantonné les chèvres; pourquoi aujourd'hui que nous avons obtenu la loi de 1854, la propriété serait-elle moins garantie que sous le régime de l'arrêté municipal sus-visé (1).

(1) Cet arrêté fait honneur à celui qui l'a pris, et nous estimons utile de le rappeler ici, même après la loi de 1854. Voici cet arrêté : — Article 1<sup>er</sup>. — Les chèvres ne pourront paître que dans les arrondissements ruraux connus sous les dénominations suivantes : à l'Est, la *Confina*, *Sotiva*,

**TITRE II.****GLANAGE ET RATELAGE.**

Cet usage n'existe pas dans la localité.

**TITRE III.****ANIMAUX DOMESTIQUES.**

L'élevage et la vente des bestiaux, pigeons, lapins, etc., sont exercés sur une échelle trop petite pour présenter quelque détail particulier digne de fixer l'attention.

**TITRE IV.****SENTIERS ET CHEMINS D'EXPLOITATION.**

Il résulte des renseignements que nous avons pu recueillir, que les sentiers, pour piétons seulement

*Timizzolo et Tulisano; au Sud-Est, St-Antoine, Sévani, Capodifieno Lisa et Sallucia; au Sud, Sanguinary en commençant au-delà du Scudo; au Nord, la Confina dite l'Arzuta et la montagne de St-Biaggio (crêtes de ces montagnes).* — Article 2 : — Tout propriétaire a le droit de tenir jusqu'à 4 chèvres à l'attache; bien entendu qu'il ne pourra les introduire en ville qu'en laisse. — Article 3 : — A partir du 15 juin prochain les chèvres ne pourront plus entrer en ville. — Article 4 : — L'introduction sur le territoire d'Ajaccio de tout troupeaux étranger à la commune est défendue sous les peines portées par les lois. — Article 5 : — Les bestiaux trouvés en contravention seront saisis soit par les gardes-champêtres soit par les propriétaires des terres où ils seront ou auront été introduits. Ils seront conduits dans les 24 heures au lieu de dépôt ou à la fourrière conformément à l'article 12 titre II de la loi de 1791 et sur le procès-verbal du garde-champêtre ou de la plainte du propriétaire, il sera prononcé par le juge de paix ce qu'il appartiendra. — Article 6 : Les dispositions qui précèdent ne dérogent point au droit qu'à le propriétaire d'y envoyer telle quantité ou telle qualité de bestiaux que bon lui semble, pourvu qu'il se conforme à l'article 18 titre II de la loi de 1791 ainsi conçue.... « Dans le pays de parcours ou de vaine pâture ou les chèvres ne sont pas rassemblées et conduites en troupeau commun, celui qui aura des animaux de cette espèce ne pourra les mener en champ qu'attachées sous peine d'une amende de la valeur d'une journée de travail par tête d'animal... »

En quelque circonstance que ce soit lorsqu'elles auront fait du dommage aux arbres fruitiers ou autres, haies, vignes, jardins, l'amende sera double sans préjudice du dédommagement dû aux propriétaires.

doivent avoir cinquante centimètres au moins; pour cheval, un mètre cinquante centimètres; d'exploitation, trois mètres.

**TITRE V.****ÉLAGAGE.**

Les piétons coupent eux-mêmes les branches qui avancent sur le chemin au-delà des fossés.

**TITRE VI.****DEVIS ET MARCHÉS DES TRAVAUX COMMUNAUX.**

L'architecte communal reçoit de la municipalité quatre cents francs d'appointements et 5 0/0 sur les travaux adjugés ou exécutés en régie.

**TITRE VII.****FOURS A BRIQUES.**

On ne peut en tenir sur le territoire cantonal qu'à la distance de deux kilomètres dans la partie sud de la ville d'Ajaccio, et de trois au moins dans la partie nord.

La commune permet à ses habitants de construire des fours à briques, et elle leur en laisse la jouissance exclusive et illimitée. — Le constructeur peut les louer à sa guise.

**TITRE VIII.****VOIRIE.****§ 1<sup>er</sup>. — ROUTES; — PLANTATIONS.**

Il n'existe aucun règlement particulier en ce qui concerne les routes; les plantations, fossés, talus, etc.,

— 24 —

sont régis par des dispositions générales ou des circulaires ministérielles qui ne laissent aucune latitude aux directions locales. (Voir notamment à cet égard, la loi du 9 ventôse an XIII, le décret du 16 décembre 1811, les circulaires du 9 août 1850 et du 9 août 1852.)

§ 2. — CHEMINS VICINAUX.

Un arrêté de M. le Préfet de la Corse du 28 août 1854 et approuvé par M. le Ministre de l'intérieur, le 24 octobre suivant, règle tout ce qui est relatif *aux plantations d'arbres, aux plantations de haies, à l'elagage et au recépage des arbres et des haies, aux fossés et talus, à l'écoulement des eaux, etc.*





## SOMMAIRE DES PUBLICATIONS DE L'ADECCEM

On peut se procurer le *Bulletin de l'ADECCEM*  
et les 11 premiers numéros de *Strade* auprès de l'ADECCEM (voir bon de commande).  
A partir du numéro 12, la revue *Strade* est disponible en librairie, ou auprès  
des Editions ALBIANA, 4, rue du Major Lambroschini, 20000 AJACCIO

### *Bulletin de l' ADECCEM*

#### - N° 1 et 2 : épuisés

#### - N° 3 et 4 (1985-1986) (vendus ensemble) :

- « *Introuvables* » : R. et G. Hubert : « *Le peuple corse : les genres de vie et les institutions familiales. Notes de sociologie culturelle* », 1935.
- G. Ravis-Giordani : « Quand les préfets se faisaient ethnographes : le Questionnaire de l' An X en Corse ».
- P.-M. Agostini : « Un rite d'envoûtement de la pluie : a spurtelaccia ».
- J. Padovania : « Le changement social dans une commune corse : le cas de Penta di Casinca ».

#### - N° 5 (1988) :

- « *Introuvables* » : Adrien de Mortillet : « *Rapport sur les monuments mégalithiques de la Corse* », 1892.

#### - N° 6 (1990) :

- « *Introuvables* » : F. Ratzel : « *La Corse : étude anthropogéographique* », 1899.
- *Documents d'archives* : « *Rapport sur la fabrication du goudron et autres produits résineux dans les forêts de Corse* ».
- G. Giovanangeli : « Les *castelli* du sud de la Corse à la fin du Moyen Age ».
- J. Padovania : « Le système de transmission des biens à Penta di Casinca ».

#### - N° 7 (avril 1991) :

- « *Introuvables* » : Maximilien Bigot : « *Paysans-bergers en communauté : porchers bergers des montagnes de Bastelica* », *Les Ouvriers des deux mondes*, 1887.
- *Documents d'archives* : « *Mémoire de François Prieur adressé au duc de Choiseul, Premier Ministre, au sujet de l'installation de fabriques de fer en Corse* » et « *Observations sur ce mémoire par l'Intendant de la Corse* » (1769).
- M.-F. Attard-Maraninchi : « Une migration de solidarité dans l'entre deux guerres : les Corses à Marseille ».
- G. Ravis-Giordani : « Attention, une nation peut en cacher une autre ».
- G. Richez : « La fréquentation touristique d'un grand site en Corse : la vallée de la Restonica en 1990 ».

#### - N° 8 (décembre 1991) :

- « *Introuvables* » : Dr Mattei : « *Etudes sur les premiers habitants de la Corse* », 1877.
- *Documents d'archives* : « *Un instituteur en Corse, 1852-1942* » (présenté par Ch.-M. Géronimi).
- F. Ricciardi-Bartoli : « Per un pate ne bramà : garder, engranger, conserver. Réserves et conservation dans la Corse rurale : une approche ethnologique ».
- S. Poggi : « Les étudiants corses d'Aix-en-Provence : sociabilité, loisirs, culture insulaire et identité ».
- F. J. Casta : « Promenade toponymique dans le *circulu* de Calenzana ».
- G. Ravis-Giordani : « Panorama des recherches en ethnologie sur la Corse ».

## STRADE

### N° 1: L'INTEGRATION DES CORSES DANS LA SOCIETE PROVENÇALE 1993, 81 p.

- « *Introuvables* » : P. Arrighi (sous la direction de) « *Enquête sur l'esprit corse* » (1929)
- G. Ravis-Giordani : « Les Corses à Marseille ».
- M.-F. Attard-Maraninchi : « Loin des yeux, près du coeur... Témoignage d'un attachement ».
- F. Mensah-Leccia : Comment peut-on être Corse à Marseille ?
- F. Ricciardi-Bartoli : La communauté corse d'Aix-en-Provence

### N° 2: LA CORSE DES AUTRES (RECUEIL DE TEXTES ETRANGERS TRADUITS) 1994, 105 p.

- G. Ravis-Giordani : Des mots et des choses : l'ethnologie peut-elle s'en contenter? (à propos du texte de W. Giese sur la culture populaire du Niolo, écrit en 1933)
- Wilhelm Giese : La Culture populaire du Niolo (trad. B. Kiehn)
- Gunnar Alsmark : Girolata, un village de pêche sans pêcheurs (trad. J.-L. Alberti)
- Anne Knudsen : Corps silencieux et âmes chantantes. Chants mortuaires corses : symbolique et au-delà (trad. A. Soldati et J.-L. Alberti)
- Stephen Wilson : Infanticide, abandon d'enfant et honneur féminin dans la Corse du XIX<sup>e</sup> siècle (trad. J.-L. Alberti)
- O.-D. Fais : Population de la Sardaigne et de la Corse et modernisation culturelle (trad. J.-L. Alberti)
- Alexandra Jaffé : Perspectives corses pour 1992 (trad. J.-L. Alberti).

### N° 3: SARTENE : ETHNOLOGIE D'UNE MICRO SOCIETE URBAINE 1995, 93 p.

#### STRUCTURES SOCIALES ET SOCIABILITÉ

- E. Salesses : Les *sgio*
- Catherine Petr : La perception des gens de la montagne
- Christine Biancarelli : « Le chant choral »

#### PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE

- Laurent Jouve : Chasse à la plume, battue au sanglier : deux logiques de chasse
- Jean-Noël Deprez : La pêche en rivière : pratique ludique et braconnage
- Yves Jusserand et Béatrice Monticelli : L'espace des morts

#### RITES DE PASSAGE ET CROYANCES

- Cécile Colin : L'accouchement : l'honneur des femmes
- Annie Maltinti : Le compérage de Saint Jean
- Laetitia Merli : Le mauvais oeil

### N° 4: MELANGES 1996, 78 p.

- Philippe Léandri : Un grand domaine antique dans la montagne corse : Cellae Cupiae
- Felix Ciccolini : Population et cheptel dans les communautés de Sollacaro-Calvese et de Zicavo, d'après les dénombrements des années 1770
- Marc Joyeux : Le retour des 'Américains' dans les communes du Cap Corse
- Georges Ravis-Giordani : Communautés rurales et sociétés complexes : une amorce de réflexion
- *Document* : « *Mémoire sur la Corse* » par le Comte de Marbeuf (1774)
- *Introuvables* : « *Ile de Corse* », extrait de *Tableaux des principaux peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique...* par Jacques Grasset-Saint-Sauveur, Paris et Bordeaux, An VI de la République

**N° 5: MATERIAUX POUR UN ATLAS ETHNOHISTORIQUE DE LA CORSE** 1997, 107 p.

- Antoine Casanova : les unités de mesure de l'île à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle
- Francis Pomponi et alii : L'occupation de l'espace, du Moyen Age à nos jours
- Félix Ciccolini : Le réseau routier en Corse au XIX<sup>e</sup> siècle
- Jean-Paul Pellegrinetti et Pascal Torre : Cartographie de la vie politique en Corse sous la III<sup>e</sup> République
- Marie-Claude Acquaviva, Antoine Marchini, Georges Ravis-Giordani : Les aires de mariages, indicateurs ou marqueurs de territoires ?

**N° 6: DE TERRA NOVA AU GRAND BASTIA. ESSAIS D'ETHNOLOGIE** 1998, 134 p.

DE TERRA NOVA AU GRAND BASTIA

- Stéphanie Rolland : Santa Croce, *cunfraterna di Bastia*. Une confrérie urbaine de la Corse contemporaine
- Isabelle Roc : Rameaux et *pullezzule*, chefs d'oeuvre de tradition populaire
- Anna-Lisa Chiarello : La « granitula », procession spiralée du vendredi-saint dans un village du Cap-Corse
- Karine Michel : Les influences du système culinaire italien sur la cuisine corse de Bastia
- Isabelle Wallach : Le mauvais oeil. Croyances et pratiques conjuratoires en milieu urbain : l'exemple de Bastia
- Nicole Beuzit-Juin : Restructurer un lieu pour en modifier l'image : l'exemple corse de l'étang de Biguglia

MÉLANGES

- A. Gagnon et M. Verdon : Le contrat social niolin : un malthusianisme collectif
- F. Ciccolini : Le réseau routier de Corse pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle

**N° 7: BONIFACIO, ENTRE TRADITIONS ET MODERNITE** 1999, 164 p.

ESPACES ET SOCIABILITÉ

- Estelle Ponsard : Marine et Haute-Ville : étude spatio-sociale de Bonifacio
- Jessica De Bene : Espaces masculin et féminin dans les cafés de Bonifacio
- Cécile Quesada : Les aires de mariage de Bonifacio : endogamie ou exogamie ?

PRATIQUES ET IDENTITÉ

- David Jamar : Pêcheurs bonifaciens ; le fonds et la ressource
- Rachel Reckinger : La cuisine bonifacienne : un marqueur emblématique

LES CONFRÉRIES, HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN

- Marie-Laure Mione : Sociologie des confréries de Bonifacio
- Magali Grana : Des *casci* et des hommes : dimension symbolique et dimension emblématique
- Caroline Moreno : Une confrérie aux portes de Bonifacio

## **N° 8 : BALAGNE : ESSAIS ET DOCUMENTS. MELANGES 2000, 100 pages**

### DOSSIER BALAGNE

- Pierre Bianco : Origine et évolution de la population de Calvi jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle
- Nicolas Mattei : Essai sur le devenir des confréries corses (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)
- Jean-Luc Alberti : Aires de mariages et professions à Manso et à Galeria, 1876-1950. Sédentarisation des Niolins dans le Falasorma

### INTROUVABLES

- Jacques Vidal : Intermédiaires et affairistes dans une seigneurie foncière corse aux derniers siècles du Moyen Age
- Commandant Leca : La Balagne économique, politique et sociale. Maux et remèdes (1945)
- Marcel Migozzi : Poésies

### MÉLANGES

- Corinne Cassé : Identités et territoires dans les quartiers sud de Bastia : l'exemple de la Cité « Aurore »
- Jean-Paul Pellegrinetti : Les maires corses sous la III<sup>e</sup> République (1871-1914)

## **N° 9 : LE REGARD DES GEOGRAPHES FRANÇAIS SUR LA CORSE, XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles.**

### **Choix de textes et cartes, introduits et commentés par Joseph MARTINETTI 2001, 170 p.**

Textes de l'Encyclopédie, de J.-N. Bellin, P. Barral, l'Abbé Gaudin, Volney, Vérard, Pietry, le Baron de Beaumont, Malte-Brun, Lavallée, l'Abbé de Lemps, Elisée Reclus, J. Renaud, Charpentier, J. Le Bondidier, E. Levasseur, J. Mathieu

## **N° 10 : DOSSIER CALVI-CALENZANA. MELANGES 2002, 107 pages**

### DOSSIER CALVI-CALENZANA

- Emmanuel Besson : La Citadelle de Calvi : symbole identitaire et image touristique.
- Céline Pech : Chasse et randonnée à la croisée des chemins. Représentations de la nature.
- Florence Chatot : Les pêcheurs de Calvi : la transmission des savoirs.
- Bénédicte Radal : Calenzana, une confrérie corse au XXI<sup>e</sup> siècle.
- Christophe Richtarch : *Ochju et signadore* : un aspect des pratiques médico-magiques en Balagne.

### MÉLANGES

- Didier Rey : Football et nationalisme en Corse.
- Corinne Casse et Marie-Claude Acquaviva : Etude ethnographique de quelques quartiers ajacciens : Saint Jean, les Cannes, les Salines.
- Philippe-Dominique Graziani : La *nivera* de Murato
- Marcel Maget : Caractéristiques techniques de l'architecture rurale corse.

#### N° 11 : MELANGES 2003, 101 pages

- Pierre Bertoncini : Les pochoirs corses. Le cas de la Balagne.
- Hervé Duvermy : Lumio, une commune de Balagne au XIX<sup>e</sup> siècle.
- Nicolas Mattei : L'église saint Jean-Baptiste de Calvi.
- Catherine Herrgott : Pratiques culinaires et rites alimentaires de la Semaine sainte dans la confrérie de Vescovato.
- Emmanuel Bernabeu-Casanova : Les conséquences démographiques de la modernisation des sociétés corse et sarde.

#### CHANTIERS EN COURS

- Georges RavisGiordani : Des lieux de mémoire : les monuments aux morts.
- Jean-Paul Pellegrinetti, Georges Ravis-Giordani : Chantier de recherches : monuments aux morts. Appel à contributions.
- Antoine Casanova, Françoise Hurstel : Chantier de recherches en cours : *Sogni et finzione*. Contribution des études corses et méditerranéennes à la compréhension et à la sauvegarde du patrimoine onirique de l'humanité.

#### INTROUVABLES

- « La main d'œuvre kabyle en Corse » (extrait du *Petit Bastiais*, 26 avril 1913)

#### N° 12 : MELANGES 2004, 80 pages

- Jacques Bartoli : Trois soldats corses dans la Grande Guerre.
- Sylvain Gregori : *A Culuniale, a sciarpa e u suggellu*. Migrations coloniales et élites municipales : l'itinéraire « exemplaire » d'Albert Timothée Giudicelli.
- Christophe Roux : La Corse et la science politique : une introduction à la littérature.
- Sylvie Gauchet : Les représentations du paysage, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, au travers des récits de voyage et des guides touristiques.
- Nicolas Mattei : L'église Saint Nicolas d'Olmi-Cappella

#### INTROUVABLES

- Camille Lacoste-Dujardin : Ogresse berbère et ogresse corse : images de la femme méditerranéenne
- Serge Demailly : La Corse en dépendance. Eléments pour une réflexion rétro-projective.

#### N° 13 : HISTOIRES, RITES ET MYTHES DE LA MÉDITERRANÉE

- Didier Pralon : Le mythe en Grèce
- Max Caisson : L'énigme de la Sibylle
- Antoni Arca : *Paure e superstizioni nelle fiabe dei Sardi*
- François Mattei : Les veillées
- Ghjuvan-Luigi Moracchini : De l'ethnologie à la littérature : le *mazzeru* et la création littéraire
- Georges Ravis-Giordani : Les *mazzeri* aussi sont dans l'histoire
- Théa Picquet : Les rites festifs à Florence à la Renaissance
- Dominique Verdoni : *A settimana santa in Corsica* : rituels populaires et sacré de communion.
- Sandra Carcione : Un projet de développement local : les Rencontres Théâtrales Internationales du Giussani.

#### INTROUVABLES

- Serge Demailly : «La Corse en dépendance» (texte intégral)
- Antoine-Lucien Ortoli : «Croyances populaires de la Corse» (La Tradition, 1887)

#### CHANTIERS OUVERTS

- Irmtraud Hubatschek : «ORFEO ISULANU»



## BON DE COMMANDE OU D'ADHESION

(à adresser à : ADECEM, Hameau de Pruno, 20238 MORSIGLIA)

M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup>, M. ....

Adresse : .....

.....

- souhaite ADHERER à l'ADECEM pour l'année 2006, (la cotisation, 20 euros, donne droit au service du numéro 14, à paraître en cours d'année)
- souhaite RECEVOIR (entourez les numéros commandés - l'achat de numéros n'est pas soumis à l'adhésion) :

– le(s) numéro(s) 3/4 (ensemble), 5, 6, 7, 8 du *Bulletin de l'ADECEM*  
le numéro : 6 euros ; 3 numéros et plus : 5 euros le numéro

– le(s) numéro(s) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, de *Strade*  
le numéro : 15 euros ; 3 numéros et plus : 12 euros le numéro ;  
la collection complète de *Strade* : 120 euros

*Les prix s'entendent franco de port.*

Ci-joint un chèque bancaire / postal d'un montant de..... euros, à l'ordre de : ADECEM  
CCP 3194 33 Z MARSEILLE

***vilo***

DIFFUSION & DISTRIBUTION

Achévé d'imprimé en juin 2006  
chez Louis-Jean Imprimeur – 05000 GAP  
Dépôt légal 422 – Juin 2006  
Imprimé en France

Maquette et mise en page : Atelier Graphit®

© Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Albiana/Adecem 2006.



## *La Corse et les Corses : impressions de voyages*

*Olivier JEHASSE*

Les voyageurs romains de l'île de Corse

*Antoine FRANZINI*

Des Corses sauvages et vertueux :  
une manière de penser le politique au xv<sup>e</sup> siècle

*Jean VIVIES*

L'île des lumières : James Boswell en Corse (1765)

*Georges RAVIS-GIORDANI*

Entre romantisme et utilitarisme bourgeois :  
La Corse des voyageurs au milieu du xix<sup>e</sup> siècle

*Francis BERETTI*

Edward Lear : impressions de Corse (1868)

*Jean-Pierre MATTEI*

Colomba, du livre à l'écran : des impressions de voyages en Corse

---

### *Mélanges*

*Dominique BURESI*

La noblesse militaire au xviii<sup>e</sup> siècle : le cas de la Corse

*Pierre-Claude GIANSILY*

La statuaire commémorative en Corse

*Vincent AZAMBERTI*

Un aperçu sur nos compositeurs classiques :  
Henri Tomasi, Henri Martelli

---

### *Introuvables*

Recueil des usages locaux du canton d'Ajaccio

15 €

ISSN : 1165-922X



9 782846 981835